

DFO - Library / MPO - Bibliothèque



14004761

MESURES DE L'INSTABILITÉ DU REVENU DANS LE SECTEUR DES PÊCHES

Secrétariat du Groupe d'étude

Préparé pour le
**Groupe d'étude sur les revenus et l'adaption
des pêches de l'Atlantique**

SH
224
.A8
T37
No 15F

Publié par :

Direction générale des communications
Ministère des Pêches et des Océans
Ottawa (Ontario)
K1A 0E6

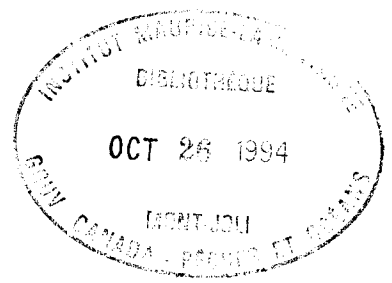
MPO/4953

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1994
N° de cat. Fs 41-40/15-1993F
ISBN 0-662-98759-4

Available in English



Imprimé sur du papier recyclé



**Mesures de l'instabilité du revenu
dans le secteur des pêches**

par

Tim Hsu et Heather Robertson

Mai 1994

Les opinions exprimées dans le présent rapport engagent uniquement les auteurs et ne traduisent pas nécessairement les avis du Groupe d'étude ou du gouvernement du Canada.

SH
204
.A8
T37
No 15F



TABLE DES MATIÈRES

Remerciements	iv
Résumé	v
Liste des tableaux et des figures	vi
1. Introduction	1
2. Comment aborder la question de l'instabilité du revenu	6
2.1 Nature de l'instabilité du revenu	6
2.2 Études antérieures et recommandations	10
2.3 Méthodologie proposée	13
3. Population longitudinale	18
4. Analyse de l'instabilité du revenu	32
4.1 Variabilité du revenu par secteur et par province	32
4.2 Variabilité selon les tranches de revenus	42
5. Choix des politiques à mettre en oeuvre	50
6. Références	57
7. Annexes	59
A. Méthodologie	59
B. Annexe statistique	63

REMERCIEMENTS

La rédaction de notre exposé a été possible grâce aux contributions d'autres personnes. Il n'est que juste de les reconnaître. Jean Durjan, tout en poursuivant ses activités de membre du Secrétariat du Groupe d'étude, a entrepris le travail sur la base de données longitudinales et mis au point plusieurs méthodes pour mesurer l'instabilité du revenu. Richard Dupuy de Statistique Canada (Analyse des entreprises et du marché du travail) a créé un fichier longitudinal sur la population active, de manière experte. Garnett Picot et Sunder Magun ont offert des idées et des conseils sur les mesures de la variabilité du revenu et Laval Lavallée s'est chargé de produire une grande partie des données utilisées dans le présent document; il a offert une analyse et une interprétation préliminaires des données. De plus, Kaifi Shaheen a répondu aimablement à de nouvelles demandes de tableaux et graphiques. Enfin, tous nos remerciements vont à Mark Mueller pour sa patience, ses critiques et ses encouragements.

RÉSUMÉ

Le document aborde la question de l'instabilité du revenu dans le secteur des pêches, présente de nouvelles données empiriques en ce qui a trait aux pêcheurs et aux employés d'usine, et offre des données comparables pour les autres secteurs. Il rappelle brièvement les diverses méthodes employées antérieurement pour étudier ces questions et souligne les principales différences caractérisant les méthodes appliquées dans la présente étude.

La source de données utilisée consiste en une population longitudinale de contribuables ayant déclaré un revenu d'emploi de façon constante entre 1981 et 1990. Bien que l'analyse porte essentiellement sur les particuliers travaillant dans le secteur des pêches, elle établit des comparaisons avec plusieurs autres groupes. Pour chaque particulier de la population longitudinale, l'analyse est fondée sur les diverses sources de revenu et sur le revenu total. On fait également des comparaisons avec les données transversales afin de bien cerner les différences dans les niveaux et les sources de revenu.

Par la suite, on analyse la variabilité des emplois et le revenu total provenant de toutes les sources. Comme les prestations d'A-C font l'essentiel de la différence, il est possible d'évaluer si l'A-C contribue à la variabilité du revenu. On a entrepris une étude semblable par tranche de revenus afin d'établir les différences de variabilité et leurs implications.

La partie qui suit reprend les implications en matière de politique qui ont été formulées à chaque étape de l'analyse et esquisse les options à cet égard. On estime qu'il faut s'attaquer aux problèmes de la structure industrielle qui accentuent l'instabilité avant de considérer les politiques de stabilisation. Elle emprunte aux recommandations du Groupe d'étude sur les revenus et l'adaptation des pêches de l'Atlantique qui orientent dans la bonne direction. L'annexe détaille les mesures de variabilité utilisées et contient des données supplémentaires auxquelles on réfère dans le corps du texte.

TABLEAUX ET FIGURES

		Page
Tableau 1	Populations longitudinale et transversale, par secteur et province, 1990	20
Figure 1	<i>Profil de la population non-longitudinale en tant que pourcentage de la population transversale, par secteur, ensemble de la région de l'Atlantique, 1981-1990</i>	23
Figure 2	<i>Répartition des composantes du revenu des pêcheurs indépendants, populations longitudinale et transversale, 1990</i>	25
Figure 3	<i>Revenu brut de la pêche des pêcheurs indépendants, populations longitudinale et transversale, 1990</i>	25
Figure 4	<i>Répartition des composantes du revenu des employés des usines de traitement du poisson, populations longitudinale et transversale, 1990</i>	26
Figure 5	<i>Répartition des composantes du revenu des employés non liés au secteur des pêches, populations longitudinale et transversale, 1990</i>	26
Figure 6	<i>Profil des revenus de la population transversale, ensemble de la région de l'Atlantique, 1981-1990</i>	29
Figure 7	<i>Profil des revenus de la population longitudinale, ensemble de la région de l'Atlantique, 1981-1990</i>	30
Tableau 2	Variabilité du revenu d'emploi total, population longitudinale, par province, 1981-1990	35
Tableau 3	Variabilité du revenu total, population longitudinale, par province, 1981-1990	40
Tableau 4	Répartition de la population longitudinale par tranche de revenu, ensemble de la région de l'Atlantique, 1981	44
Tableau 5	Revenu d'emploi total, moyenne et écart-type standard par tranche de revenu d'emploi, population longitudinale, ensemble de la région de l'Atlantique, 1981-1990	45

Tableau 6	Revenu total, revenu moyen et écart-type par tranche de revenu d'emploi, population longitudinale, ensemble de la région de l'Atlantique, 1981-1990	47
Figure 8	<i>Pêcheurs indépendants, variabilité du revenu d'emploi total et revenu total, par tranche de revenu d'emploi, population longitudinale, ensemble de la région de l'Atlantique, 1981-1990</i>	48
Figure 9	<i>Travailleurs des usines de traitement du poisson, variabilité du revenu d'emploi total et revenu total, par tranche de revenu d'emploi, population longitudinale, ensemble de la région de l'Atlantique, 1981-1990</i>	48
Figure 10	<i>Employés du secteur non lié à la pêche, variabilité du revenu d'emploi total et revenu total, par tranche de revenu d'emploi, population longitudinale, ensemble de la région de l'Atlantique, 1981-1990</i>	48

1. Introduction

La pêche est la récolte d'une ressource naturelle. La variabilité du revenu qu'elle rapporte est une des caractéristiques inhérentes de cette industrie. Cette variabilité semble imprévisible. Les conditions environnementales ont des répercussions différentes d'une année à l'autre sur les ressources halieutiques et, en raison du changement des modes migratoires, la pêche peut être bonne à un endroit ou pour une espèce et nulle à un autre. Parfois les conditions climatiques ou des glaces vont couper court à la saison de la pêche, ou bien c'est la maladie ou la réparation des bateaux qui retiennent un équipage à terre. Toutefois, quelle que soit la prise, ce sont les marchés internationaux qui finiront par déterminer le prix des quantités débarquées payé aux pêcheurs. Le revenu des travailleurs des usines de traitement du poisson peut lui aussi varier, étant donné que les fluctuations de l'offre et de la demande du produit au niveau international ont des répercussions sur la durée du travail et le niveau salarial des employés.

La structure de l'industrie de la pêche peut également avoir une incidence sur la variabilité des revenus. La surcapacité, autant au niveau de la pêche que du traitement, oblige les participants à travailler avec des marges étroites et les sommes d'argent qu'ils ont pu mettre en réserve sont donc assez minces lorsqu'ils connaissent des fluctuations de leur revenu. La facilité d'entrée dans les secteurs de la pêche et du traitement du poisson permet à certaines entreprises de participer de façon marginale lorsque les rendements sont modestes, mais de faire de gros bénéfices lorsque les rendements sont élevés. Cette même facilité gêne également la création d'une main-d'oeuvre salariée, stable et bien formée. Enfin, l'utilisation de l'industrie en tant qu'employeur de dernier recours oblige le secteur des pêches à absorber l'exode de travailleurs provenant d'autres secteurs.

Les politiques élaborées en vue d'atténuer les fluctuations des revenus dans le secteur des pêches ont fini par constituer un ensemble disparate de programmes annexés au Programme de l'assurance-chômage (A-C). Le programme A-C n'a pas été conçu pour

stabiliser les revenus durant les périodes d'emploi; il est plutôt destiné à offrir un soutien de revenu temporaire durant les périodes de chômage. Les périodes de pêche nulle sont compensées par des programmes d'aide spéciaux du gouvernement auxquels le pêcheur professionnel à plein temps n'a souvent pas droit. Les efforts déployés par le gouvernement pour résoudre la crise du poisson de fond en interdisant totalement la pêche de certaines espèces et qui pourrait bien durer pendant sept ans et même plus, et qui n'est pas simplement une phase descendante du cycle, constituent une exception notable.

La position de principe à l'égard des pêcheurs contraste fondamentalement avec celle qui a été prise à l'égard des fermiers qui connaissent eux aussi des forces cycliques semblables du fait qu'ils récoltent une ressource alimentaire naturelle, et des fluctuations semblables des prix au niveau international. Pendant de nombreuses années, les fermiers ont pu bénéficier de programmes de stabilisation du revenu, tels que les programmes d'assurance des récoltes et de soutien des prix et, plus récemment pour les fermiers céréaliers, du Régime d'assurance du revenu brut (RARB) et du Compte de stabilisation du revenu net (CSRN).

Pourquoi donc le secteur agricole bénéficie-t-il de politiques à long terme cohérentes de stabilisation du revenu, alors que celui des pêches dispose d'un ensemble disparate de mesures spéciales? D'abord, les faiblesses structurales de l'industrie de la pêche entraînent un déséquilibre chronique entre la disponibilité des ressources et la capacité de l'industrie, ce qui a amené de nombreuses personnes à conclure que le secteur des pêches n'avait ni la base de revenus ni la base de main-d'oeuvre nécessaires pour maintenir un programme de stabilisation du revenu. En outre, l'absence de dossiers historiques sur les revenus dans le secteur des pêches a fait qu'il est impossible de déterminer le degré d'instabilité du revenu dans le secteur des pêches.

Le Groupe d'étude sur les revenus et l'adaptation des pêches de l'Atlantique s'est concentré sur la création de fichiers de données provenant de l'information historique qui était disponible sur le revenu (les documents T1 et T4) afin d'établir le degré d'instabilité

du revenu dans le secteur des pêches. Nous nous proposons d'analyser ces fichiers de données et d'aborder certains points fondamentaux concernant la stabilité du revenu dans le secteur des pêches de l'Atlantique.

Ces points englobent les questions suivantes :

- **Quel est le degré de variabilité du revenu des participants du secteur des pêches de l'Atlantique? En quoi cette variabilité se compare-t-elle à celle d'autres secteurs économiques de l'Atlantique?**
- **Le revenu des pêcheurs et des travailleurs des usines est-il suffisant pour stabiliser les fluctuations de leurs gains ou bien ceux-ci ont-ils besoin de programmes de soutien du revenu? Le programme d'assurance-chômage réussit-il à atténuer la variabilité du revenu?**
- **Dans quelle mesure la restructuration du secteur des pêches, telle que la recommande le Groupe d'étude, permettra-t-elle d'établir la base d'une plus grande stabilité du revenu dans le secteur des pêches?**
- **Quelle forme ce genre de soutien du revenu doit-il prendre? Celle d'un supplément du revenu par opposition à un stabilisateur du revenu? Les travailleurs du secteur des pêches peuvent-ils se permettre de participer à un programme de stabilisation? L'aide offerte à un programme de stabilisation doit-elle provenir des programmes existants tels que le programme d'assurance-chômage des pêcheurs?**

On trouvera dans la *Partie 2* de notre étude un exposé sur la nature de l'instabilité du revenu qui sera suivi d'un examen des études antérieures sur la stabilisation du revenu dans le secteur des pêches et des recommandations formulées à ce sujet avec, en conclusion, un exposé de la méthodologie que nous nous proposons de suivre. Ce qui est nouveau dans cette étude est l'utilisation des dossiers historiques sur le revenu des employés dans le secteur des pêches, qu'il s'agisse des pêcheurs indépendants ou des travailleurs des usines de traitement du poisson, grâce à la création de fichiers longitudinaux. Nous comparons la variabilité du revenu dans le secteur des pêches avec d'autres secteurs repères de l'économie de l'Atlantique tels que celui de la transformation des produits alimentaires ou de l'exploitation forestière.

Dans la *Partie 3*, nous abordons la manière dont les fichiers longitudinaux sur la population active ont été constitués et indiquons qui sont les participants à long terme du secteur des pêches. Nous comparons la population longitudinale à la population transversale pour découvrir comment les participants à court terme du secteur des pêches entrent dans ce secteur et en sortent durant les fluctuations cycliques.

Dans la *Partie 4*, nous présentons une analyse de la variabilité du revenu de la population longitudinale, à la fois par secteur et par tranche de revenus. Nous comparons la variabilité du revenu dans le secteur des pêches avec celle d'autres secteurs de l'économie. Nous comparons les profils des revenus des pêcheurs indépendants et des travailleurs des usines de transformation de ce secteur, et soulignons les différences.

Dans toute notre étude, nous utilisons les résultats de l'analyse pour en dégager les conséquences sur le plan des politiques à élaborer, avant de proposer en conclusion, dans la *Partie 5*, quelques brèves réflexions sur les mesures administratives qui pourraient régler le problème de la variabilité du revenu dans le secteur des pêches de l'Atlantique. Nous faisons la distinction entre les choix offerts aux pêcheurs indépendants et les choix offerts aux employés des usines de traitement du poisson. Nous examinons ces solutions de rechange en tenant compte d'autres recommandations faites par le Groupe d'étude sur les revenus et l'adaptation des pêches de l'Atlantique.

Il importe de ne pas oublier que l'analyse se rapporte aux années 1980, une période où les valeurs et volumes des prises débarquées étaient très élevés dans l'Atlantique. Les profils du revenu des pêcheurs indépendants ne reflètent pas l'effondrement du secteur de la pêche du poisson de fond, une situation qui risque de se maintenir au cours des quelques prochaines années. Grâce à une analyse de l'expérience vécue durant les années 80, nous pouvons observer le type de variabilité du revenu qui pourrait se reproduire dans le secteur des pêches si les politiques de soutien du revenu et la structure industrielle actuelles restent

les mêmes. Bien que la pêche du poisson de fond connaisse une interruption, il est possible d'élaborer et d'appliquer progressivement les politiques appropriées relatives à ce secteur d'activité économique et au revenu au fur et à mesure que les ressources halieutiques se reconstituent.

2. Comment aborder la question de l'instabilité du revenu

2.1 Nature de l'instabilité du revenu

L'instabilité du revenu devient problématique lorsqu'elle est imprévue et que les travailleurs ne peuvent s'organiser pour uniformiser les mouvements de leurs revenus en économisant durant les années fastes afin de survivre durant les années qui le sont moins. Les fluctuations du revenu se répercutent différemment par les diverses entités qui composent le secteur des pêches, qu'il s'agisse des travailleurs indépendants, des entreprises ou des flottes.

Les pêcheurs indépendants et les travailleurs des usines ressentent ces fluctuations au niveau des écarts dans leur revenu net du paiement qu'ils reçoivent pour une partie de la prise. Le coût de ces fluctuations du revenu imprévues grève le budget familial. Ce coût est lourd à supporter lorsque le revenu moyen est plus faible car les épargnes pouvant servir de réserve sont faibles. Les types d'instruments qui peuvent servir à stabiliser les revenus des particuliers sont les suppléments du revenu durant les périodes de manque à gagner ou les régimes d'épargne qui permettent aux individus de répartir leur revenu de manière équilibrée entre une bonne et une mauvaise année.

Une *entreprise de pêche* connaît des fluctuations du revenu en raison des fluctuations du revenu brut. Lorsqu'une entreprise connaît une baisse de son revenu brut, elle risque de ne pouvoir couvrir ses dépenses et de devoir fermer ses portes. Les programmes d'assurance sur les prises, de soutien des prix ou de stabilisation du revenu brut sont les genres d'instruments les mieux aptes à stabiliser le revenu d'une telle entreprise.

Un *secteur des flottes* (groupe de bateaux de technologie semblable qui pêchent dans une certaine région maritime) connaît des fluctuations dans la valeur totale des quantités débarquées de la flotte. Dans le passé, le secteur des flottes a réclamé des régimes de stabilisation collectifs tels que des fonds d'assurance relatifs à la flotte pour stabiliser le revenu des membres du groupe de la flotte.

Nous avons centré notre étude sur les fluctuations des revenus individuels surtout parce que les données sur les particuliers sont disponibles.

Il n'existe aucune règle immuable pour déterminer le moment où l'instabilité du revenu devient problématique. Nous avons établi, dans l'analyse suivante, les points de référence de la variabilité des revenus individuels dans les secteurs de l'économie de l'Atlantique non liés aux pêches, et avons comparé les revenus des pêcheurs indépendants et des travailleurs des usines de traitement du poisson à ces points de référence. Toutefois, il convient de faire ces comparaisons entre secteurs en tenant compte des caractéristiques de l'emploi et de la structure industrielle de chaque secteur. Ces caractéristiques comprennent la base économique de la collectivité, les profils familiaux en matière d'emploi et de revenus, les caractéristiques saisonnières du revenu d'une année donnée et la diversité du revenu au sein d'un secteur.

L'instabilité du revenu est un plus grand problème dans les collectivités où il existe peu d'autres possibilités d'emploi et où les taux de chômage sont traditionnellement élevés à cause du manque de diversification de l'économie. Nous reconnaissons jusqu'à un certain point cet état de fait dans notre analyse en ne comparant que les secteurs de la région de l'Atlantique. Toutefois, il est plus probable que les personnes qui travaillent dans le secteur des pêches de l'Atlantique vivent dans de petites localités côtières isolées, à l'économie exclusivement centrée sur la pêche. Lorsque leurs revenus fluctuent, il leur est plus difficile de compenser pour les pertes en trouvant de l'emploi dans d'autres secteurs de l'économie.

Il arrive souvent que plusieurs membres d'une même famille travaillent dans le secteur des pêches; dans le cas de ces entreprises familiales, l'incidence de la variabilité du revenu est amplifiée. En outre, les familles qui dépendent essentiellement de la pêche semblent avoir des revenus considérablement moins élevés que celles qui ne pêchent que pour gagner un supplément de revenu. Le revenu familial total moyen des familles qui ne pratiquaient pas la pêche et des familles qui augmentaient leur revenu par la pêche (par opposition à celles dont le revenu provenait principalement de la pêche) s'élevait à 38 000 \$ en 1990 dans la région de l'Atlantique. Le revenu moyen des familles dont le revenu

provenait principalement d'une activité de pêche indépendante s'élevait à 32 000 \$. Celui des familles dont le revenu provenait essentiellement des usines de transformation du poisson était de 28 000 \$ (Voir Cashin 1993 - Tableau 21-1).

Par conséquent, les familles qui travaillaient dans le secteur des pêches (celles dont le revenu provenait essentiellement de la pêche indépendante ou des usines de transformation du poisson) sont doublement touchées par une chute du revenu : il leur est plus difficile de résorber cette perte parce que leur revenu familial total est relativement bas et qu'il est probable que plusieurs membres de la famille connaissent une chute du revenu au même moment.

Lorsque l'on évalue les effets de la variabilité du revenu, il faut également tenir compte du fait que le secteur des pêches offre du travail à caractère saisonnier, en particulier pour certains secteurs des flottes et certaines espèces que l'on trouve à Terre-Neuve et dans le golfe du Saint-Laurent. Les travailleurs qui ont des revenus saisonniers doivent planifier leurs dépenses afin de pouvoir survivre durant la morte saison en prévoyant le rôle important de l'assurance-chômage dans le secteur des pêches pour réduire le manque à gagner de la morte saison. Même en tenant compte de tout cela, certaines personnes du secteur des pêches abordent la saison de la pêche sans avoir reçu de revenus de la pêche durant les quelques mois précédents et sans savoir si le revenu qu'elles gagneront durant la saison pourra leur permettre de survivre le reste de l'année.

La structure particulière de l'emploi dans le secteur des pêches amplifie souvent les effets de ce caractère saisonnier. Pour de nombreuses raisons - le manque d'autres possibilités d'emploi, le lien étroit qui unit les membres de la collectivité, la facilité d'accès à l'assurance-chômage - le secteur de la pêche et surtout celui du traitement du poisson connaissent un roulement élevé lorsque les employés ont droit de recevoir des prestations d'assurance-chômage. Par conséquent, même durant les bonnes années, de nombreuses personnes travaillent dans le secteur des pêches pour de brèves périodes et de faibles revenus.

Enfin, il faut tenir compte de toute la diversité du secteur des pêches. Les revenus des pêcheurs varient grandement en fonction de la diversité des récoltes, de la technologie des engins de pêche et des structures des flottes. Les revenus nets peuvent être insignifiants pour les participants marginaux de la pêche côtière, ou largement supérieurs à 50 000 \$ pour les pêcheurs en haute mer. Par exemple, pour Terre-Neuve, le poisson de fond est essentiel, tandis que la Nouvelle-Écosse a une récolte diversifiée de crustacés, de poisson de fond et de poisson pélagique.

Le secteur du traitement est également très diversifié. Les usines de traitement du poisson plus petites ont tendance à fonctionner de façon surtout saisonnière, ne traiter qu'une ou deux espèces et payer de faibles salaires durant une brève période d'emploi. Leurs employés sont alors sensibles aux fluctuations du revenu. Les usines plus grandes ont tendance à être des entreprises de transformation d'espèces diverses et certaines sont ouvertes toute l'année étant continuellement approvisionnées par les chalutiers. Il semblerait que ces employés soient moins sensibles aux fluctuations du revenu.

Les travailleurs des usines de traitement du poisson auraient droit de recevoir des prestations d'assurance-chômage ordinaires; les pêcheurs, qui sont pour la plupart des pêcheurs indépendants, pourraient recevoir des prestations d'A-C de pêcheurs saisonniers. Le programme d'A-C destiné aux pêcheurs est semblable au programme d'A-C ordinaire en ce sens que les prestations sont calculées à partir des gains hebdomadaires assurables et du nombre de semaines assurées travaillées; la principale différence réside dans le fait que les prestations sont versées pour une «saison morte» définie dans le cadre des règlements de l'A-C.

Bien que le programme d'assurance-chômage ne soit pas destiné, d'une manière explicite, à stabiliser les revenus durant les phases descendantes du cycle des revenus, l'aide qu'il apporte a ses points faibles (Robertson, 1993). Les prestations destinées aux personnes qui travaillent dans le secteur des pêches ne sont pas bien ciblées et elles peuvent être utilisées par des personnes dont le lien avec ce secteur est très mince, ce qui rend difficile de déterminer le meilleur type d'aide à offrir aux pêcheurs professionnels à temps plein et

de centrer ces dépenses sur eux. Les caractéristiques nominales des programmes d'assurance-chômage des pêcheurs et des programmes ordinaires, qui définissent le travail en termes de semaines assurables et de périodes de qualification fixes de la saison en cours, ne reflètent pas la variabilité des revenus des pêcheurs et des travailleurs d'usine de traitement du poisson.

2.2 Études antérieures et recommandations

Certaines solutions de rechange au système existant ont été présentées dont l'abolition du programme d'assurance-chômage des pêcheurs. Au milieu des années 70, un programme d'assurance des prises pilote a été élaboré pour la pêche au hareng à la nasse dans la baie de Fundy. Ce projet a été abandonné quelques années plus tard; il était voué à l'échec car sa base financière a été érodée trop rapidement et le programme ne pouvait fonctionner sur une base actuarielle (Parsons, 1993).

En 1982, on s'est repenché sur la possibilité d'établir un programme d'assurance des prises pour les pêcheurs qui permettrait à des groupes d'entreprises semblables d'avoir chacune leurs propres évaluations des risques et des retombées économiques (Kirby, 1982). Kirby conclut qu'un tel plan ne serait pas pratique. En premier lieu, il serait difficile d'administrer un programme d'assurance des prises en raison des renseignements détaillés qu'il faudrait avoir pour faire l'évaluation des risques. De plus, il ne serait pas abordable pour la plupart des pêcheurs. En outre, un programme d'assurance des prises présenterait une dimension de risque moral; les pêcheurs pourraient provoquer volontairement une mauvaise année pour pouvoir recueillir les primes et abandonner le programme par la suite. Kirby avança qu'il serait plus facile d'administrer un fonds de stabilisation du revenu brut, semblable au *RARB* des fermiers, plutôt qu'un programme d'assurance des prises, car il offrirait plus de souplesse aux pêcheurs individuels.

Le Régime d'assurance du revenu brut des fermiers (*RARB*) offre aux fermiers céréaliers individuels un revenu minimum fondé sur le prix à long terme et le produit de chaque récolte assurée, les primes étant généreusement subventionnées par le gouverne-

ment. Les fermiers ont également accès au Compte de stabilisation du revenu net (CSRN). Dans le cadre du CSRN, les fermiers déposent dans un compte une portion du produit net des ventes obtenu durant les bonnes années, le gouvernement contribuant un montant égal jusqu'à un niveau maximum, et dans lequel ils pourront puiser lorsque les marges seront inférieures à la moyenne.

Les fermiers ont également des programmes de soutien des prix et de quotas dans le cas de certaines denrées. La plupart du temps, les programmes de soutien des prix dans le secteur des pêches n'ont pas été envisagés parce que l'on estime qu'ils bénéficient de droits compensateurs et qu'ils ne seraient pas conformes aux politiques commerciales du GATT et de l'ALENA.

On a souvent proposé d'établir des primes de production pour encourager l'effort de pêche et donc augmenter le revenu des pêcheurs à faibles revenus. Kirby a proposé d'offrir une prime de production qui permettrait aux pêcheurs d'accumuler des crédits en liquide en se fondant sur l'espèce récoltée et le type d'engin utilisé. Plus récemment, un genre de prime de production appelée Supplément du revenu gagné a également été proposé (House, 1986 a,b). Notons qu'en fait les primes de production déstabilisent le revenu plutôt qu'elles ne le stabilisent; elles sont plus élevées durant les bonnes années et plus faibles durant les mauvaises (voir Robertson, 1993).

D'autres études indiquent que les revenus dans le secteur des pêches ne varient pas suffisamment pour justifier l'établissement de programmes de stabilisation (Grady et Maclean, 1989). Ces auteurs ont mené une étude pour Pêches et Océans dans laquelle ils comparent la variabilité du revenu total et du revenu net dans le secteur des pêches et le secteur agricole. Ils ont découvert que les revenus des fermiers variaient davantage même lorsqu'ils comprenaient des paiements de stabilisation. Ils ont conclu que les problèmes liés aux revenus dans le secteur des pêches n'étaient pas dus à leur variabilité mais à leur faible niveau. Par conséquent, un programme de soutien du revenu tel que le programme d'assurance-chômage serait plus avantageux pour les pêcheurs qu'un programme de stabilisation.

Dans une étude préliminaire réalisée pour le Rapport du comité Power, Corbett (1991a) a également démontré que c'était les faibles revenus plutôt que la variabilité du revenu qui étaient le plus problématique dans le secteur des pêches. Corbett (1991b) a conçu un programme de pêche nulle semblable aux modèles de stabilisation du secteur agricole, mais pour la pêche à la morue avec engin fixe, à Terre-Neuve et dans de petites localités. Il constata qu'un tel programme, s'il était autofinancé, coûterait aux pêcheurs 3 000 \$ par an environ ou 30 p. 100 de leur revenu net moyen. Ce qui serait bien au-dessus des moyens de nombreux pêcheurs.

Toutefois, c'est à la suite des conclusions de Corbett que le Comité Power a exploré d'autres moyens de modifier le système d'A-C en cours afin de réduire la variabilité du revenu. Le comité a recommandé un système de crédit où le résultat des efforts de pêche d'une bonne année pourraient être «mis en banque» pour être utilisé les années de pêche nulle.

Ces études utilisaient toutes des données transversales. La variabilité des valeurs des quantités débarquées a été analysée en se fondant sur les espèces et les lieux de pêche. Cette démarche présente trois points faibles. En effet, bien que l'on puisse s'attendre à ce que la variabilité des quantités débarquées ait une incidence sur les revenus des travailleurs individuels, elle ne semble pas correspondre à la variabilité que connaissent les pêcheurs individuels, étant donné que chaque pêcheur peut récolter une combinaison différente d'espèces, travailler dans de très petites zones locales, souvent avec des types d'engins différents. De plus, les données transversales représentent la moyenne parmi les données des groupes représentatifs et elles peuvent masquer les fluctuations du revenu des pêcheurs individuels et, enfin, le fait d'utiliser des données sur les quantités débarquées ne permet pas d'analyser séparément les données sur les pêcheurs et les travailleurs des usines de transformation. Nous corrigeons ces faiblesses dans l'analyse suivante.

2.3 Méthodologie proposée

Les fichiers longitudinaux

Le Groupe d'étude cherchait à répondre à un nombre de questions liées à l'évolution du revenu des travailleurs du secteur des pêches; pour cela, il a élaboré une base de données longitudinale. Notre étude est axée sur les contribuables individuels de la base de données longitudinales identifiés par leur secteur de revenu d'emploi.

À la différence d'un fichier transversal, qui est un enregistrement de la population totale à divers moments, un fichier longitudinal se rapporte à un sous-ensemble de la population sur une certaine période. Le fichier longitudinal des personnes employées dans le secteur des pêches de 1981 à 1990 capterait celles qui ont gagné au moins un certain revenu dans le secteur des pêches au cours de l'ensemble de la décennie, durant les bonnes années comme les mauvaises. Par exemple, les pêcheurs indépendants dont le revenu provenait de la pêche durant l'ensemble de la période de 1981 à 1990 feraient partie du fichier longitudinal.

Le fichier longitudinal a été créé à partir d'une fusion des fichiers des déclarations d'impôts T1 et T4 (Voir le Compendium des données du Groupe d'étude, 1994, pour avoir plus de renseignements). On recherche les renseignements sur les revenus individuels en déterminant d'après les documents T1 et T4 combinés les travailleurs qui ont déclaré des revenus d'emploi pour le secteur pertinent au cours de l'entière période de dix ans.

Dans le présent document, ainsi que dans d'autres études de travail du Groupe d'étude, la région de l'Atlantique comprend Terre-Neuve, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et le Québec. Toutes les données des contribuables de la province du Québec sont limitées aux codes postaux commençant par GO, G4 et G5 qui représentent les codes régionaux de la côte de l'Atlantique et des régions adjacentes.

Comparaison entre secteurs

Chaque personne du fichier longitudinal est identifiée en fonction de sa principale source de revenu. Les groupes choisis pour fins de comparaison sont les suivants :

- les *pêcheurs indépendants*, qui sont des particuliers qui ont déclaré des revenus de la pêche dans leur formulaire de déclaration de revenu;
- les *travailleurs des usines de transformation du poisson*, qui sont ceux qui ont déclaré des salaires payés par des entreprises classées Code CTI 102 ou entreprises de traitement du poisson dans le Code de la Classification type des industries par Statistique Canada;
- les *travailleurs du secteur de l'industrie forestière*, qui sont ceux qui ont déclaré des salaires payés par des entreprises commerciales classées Code CTI 031, ou par l'industrie forestière;
- les *travailleurs de la transformation des produits alimentaires*, qui sont ceux qui ont déclaré des salaires payés par des entreprises commerciales classées Code CTI 101-109 par Statistique Canada, sauf pour 102 (traitement du poisson). Ils comprennent les produits de la viande et de la volaille (101), le traitement des fruits et légumes (103), les produits laitiers (104), la farine et les produits céréaliers pour petit déjeuner (105), la moulée (106), les produits de boulangerie (107), les produits alimentaires divers (108), et l'industrie des boissons (109);
- les *secteurs autres que le secteur des pêches* qui comprend les travailleurs qui ont reçu des revenus de secteurs autres que celui des pêcheurs indépendants ou celui du traitement du poisson.

Les travailleurs ayant déclaré un revenu provenant du secteur des pêches sont classés soit comme pêcheurs indépendants, soit comme travailleurs d'usine de transformation, dépendant du secteur qui leur procure la plus grande partie de leurs revenus de pêche. Pour faire partie de la population longitudinale de pêcheurs indépendants, il faut avoir déclaré chaque année, de 1981 à 1990, des revenus de la pêche, et la plus grande partie de ces revenus doivent provenir d'activités de pêche indépendantes (par opposition aux activités de traitement du poisson) pendant l'ensemble de la décennie. La pêche peut ne pas être la seule source de revenu pour une année donnée.

Les autres revenus comprennent les revenus provenant de pensions alimentaires, d'investissements, de sociétés en commandite, de dividendes, d'unités de locations, d'autres sources et de REER. Les autres transferts comprennent les revenus provenant de l'allocation familiale, du crédit pour taxe fédérale sur les ventes (1987-1990), de la taxe sur les produits et services (1990), du crédit d'impôt pour enfants, de la SV, des RPC et RRQ, des régimes privés de pension, du revenu non imposable et des crédits d'impôt provincial.

Le revenu total et le revenu d'emploi sont les variables choisies pour effectuer l'analyse. La distinction entre la variabilité du revenu total et gagné a été faite dans le but de déterminer jusqu'à quel point les transferts tels que les paiements de l'A-C influent sur les fluctuations du revenu. Les prestations d'assurance-chômage constituent la plus grande part de la différence entre le revenu d'emploi et le revenu total.

Lorsque l'on examine la variabilité du revenu d'emploi des particuliers, le concept de données à utiliser est celui qui se rapproche le plus du revenu net d'un particulier. Pour les salariés, le choix est assez clair : il s'agit des revenus et salaires déclarés dans leur déclaration d'impôt T1. Pour les pêcheurs indépendants, le choix l'est moins. Pour un pêcheur, le revenu brut reflète les quantités débarquées; pour un propriétaire-exploitant, le revenu net reflète les gains nets d'entreprise. À première vue, il semble que le revenu net représente le mieux le revenu du pêcheur individuel. Toutefois, les dépenses admissibles aux fins d'impôt peuvent ne pas refléter les coûts réels encourus par un pêcheur. Des articles tels que la déduction pour amortissement pourraient bien modifier les gains à la baisse dans le cas du propriétaire-exploitant qui déclare des dépenses encourues relativement à un membre d'équipage qui, lui, ne les déclare pas.

Néanmoins, le revenu net est la variable choisie pour représenter le mieux possible les revenus des pêcheurs indépendants. Notons cependant qu'un pêcheur indépendant est un pêcheur qui indique sur sa déclaration d'impôt un revenu brut provenant de la pêche, mais le montant réel du revenu gagné est déterminé par le revenu net. Par conséquent, le revenu net des pêcheurs peut être zéro, ou négatif, pour n'importe laquelle des années de la période considérée.

Comparaisons statistiques

Les profils des revenus relatifs au revenu total et au revenu d'emploi total sont résumés dans plusieurs mesures statistiques, chacune d'elles fournissant une partie du tableau de la variabilité du revenu.

- **La tendance de la croissance du revenu pour chaque secteur décrit la croissance moyenne à long terme des revenus des particuliers dans chaque secteur.**

Les lignes des tendances sont calculées pour chaque particulier du fichier longitudinal en réunissant tous les points de revenus annuels par une ligne à régression linéaire.

Pour chaque particulier, la variabilité du revenu est calculée sur le revenu non tendanciel, ou selon les fluctuations du revenu à partir de la ligne de tendance. Cela permet d'éliminer les fluctuations du revenu dues aux augmentations ou aux réductions systémiques du revenu individuel.

- **L'écart-type du revenu individuel calculé à partir de la ligne de tendance donne la valeur en dollars de la somme de la différence au carré des revenus à partir de la ligne de tendance, divisée par le nombre d'observations. L'écart-type au sein d'un secteur est la moyenne des écarts-types individuels au sein d'un secteur.**
- **Le coefficient de fluctuation du revenu individuel calculé à partir de la ligne de tendance est l'écart-type individuel divisé par le revenu moyen individuel. Le coefficient de fluctuation au sein d'un secteur est la moyenne des coefficients de fluctuation individuels au sein d'un secteur.**

Un coefficient de fluctuation peut être élevé parce que la variabilité en dollars est forte dans ce secteur, ou parce que le revenu moyen y est peu élevé. Par conséquent, un coefficient de fluctuation élevé reflète, jusqu'à un certain point, le fait que les faibles revenus sont plus gravement touchés que les revenus élevés par la variabilité du revenu.

- **Nous offrons également la moyenne des revenus au sein des secteurs pour souligner l'importance relative des faibles revenus par rapport aux revenus variables dans chaque secteur considéré.**

On trouvera à l'annexe A la formule des mesures statistiques et à l'annexe B des tableaux détaillés correspondant aux tableaux du corps du texte.

3. La population longitudinale

Les fichiers longitudinaux sont construits pour créer un enregistrement des revenus dans le secteur des pêches au cours des années 80. Par définition, la population comprend les travailleurs qui ont joint ce secteur à long terme étant donné que, pour être inclus dans le fichier, il faut avoir gagné des revenus de la pêche pendant chacune des dix années.

De plus, la population longitudinale est à peu près égale à la population cible pouvant être utilisée pour un programme de stabilisation du revenu. Pour avoir une validité actuarielle, les programmes de stabilisation doivent être axés sur les personnes qui ont le plus investi en ressources humaines ou physiques, ou les deux, dans le secteur des pêches et qui sont prêtes à contribuer à une caisse de stabilisation pour protéger leur investissement. Celles qui sont engagées à long terme dans ce secteur auront moins tendance à abandonner la caisse de stabilisation les bonnes années et à «prendre l'argent et déguerpir» les mauvaises années.

Il est particulièrement important de déterminer quelles sont les personnes engagées à long terme dans le secteur des pêches étant donné qu'on y trouve un grand nombre de participants employés de façon intermittente. La politique d'enregistrement relativement ouverte du secteur des pêches de l'Atlantique, combinée à la facilité d'accès aux prestations d'assurance-chômage sans fournir de preuve d'engagement à l'égard de ce secteur, permet d'y travailler temporairement ou à temps partiel sans y apporter un investissement important ou travailler à une entreprise viable à long terme.

Le fichier longitudinal montre les fluctuations du revenu que connaissent les travailleurs qui ont participé à un secteur (qu'il s'agisse des pêcheurs indépendants, des travailleurs du traitement du poisson, de la transformation des aliments, de l'industrie forestière ou de l'ensemble du secteur non lié à la pêche) au cours des années 80. Nous avons appelé les personnes inscrites au fichier longitudinal des participants à long terme d'un secteur.

Toutefois, au cours d'un cycle économique, l'emploi peut également varier. L'ensemble de la population transversale (toutes les personnes qui, d'après leur dossier d'impôt, ont travaillé dans un secteur durant une année donnée) comprend non seulement celles qui ont travaillé dans le secteur au cours de toute la décennie (population longitudinale) mais également celles qui n'ont pas travaillé dans ce secteur durant au moins une des années de cette décennie.

Les personnes qui sont comprises dans la population transversale, mais non dans la population longitudinale, sont les suivantes :

- les personnes entrées pour la première fois dans ce secteur durant les années 80;
- les personnes sorties de ce secteur durant les années 80;
- les personnes qui n'ont pu gagner de revenu dans ce secteur durant l'une des années pour cause de maladie, de blessure, de récession économique ou de mises à pied;
- les personnes ayant quitté le secteur pour trouver un nouvel emploi dans un autre secteur.

Nous appellerons ces personnes des participants à court terme d'un secteur. Les participants à court terme connaissent la variabilité du revenu ainsi que la variabilité de l'emploi. Il faut noter que les participants qui sont définis grosso modo comme appartenant au secteur non lié à la pêche pourraient travailler pour des industries non liées à la pêche tout en étant toujours considérés comme faisant partie de la population longitudinale.

Le *Tableau 1* compare le nombre de personnes composant la population à long terme durant les années 80 au nombre de personnes de l'entière population transversale de n'importe quelle année donnée. Chaque année, de 1981 à 1990, 12 590 pêcheurs indépendants du secteur des pêches de l'Atlantique ont rempli une déclaration d'impôt. En 1990, cela représentait 37 p. 100 de la population transversale. En 1990, la proportion est légèrement moins grande que la population du secteur non lié aux pêches qui a déclaré un revenu non lié à la pêche au cours de la période entière de dix ans (41 p. 100).

La proportion relativement large de pêcheurs indépendants en tant que participants à long terme est en partie due à la structure à deux niveaux de l'industrie de la pêche. Les propriétaires exploitants indépendants qui ont investi à long terme dans la pêche ont tendance à rester dans cette industrie pendant de nombreuses années, alors que les membres de leur équipage, qui n'ont qu'un attachement marginal à l'égard de ce domaine, auront davantage tendance à entrer dans ce secteur et à en sortir. Notons que de 1986 à 1991, le nombre estimatif de pêcheurs enregistrés chaque année qui détenaient un permis pour pêcher une espèce au moins était de 13 000 (Hsu et Ghosh, 1993), à peine plus que le nombre de pêcheurs du fichier longitudinal.

Tableau 1

Populations longitudinale et transversale par secteur et province 1990				
Secteur/ Province	Pêcheurs indépendants	Traitement du poisson	Non lié à la pêche	Sans emploi
POPULATION LONGITUDINALE (1981-1990)				
Atlantique	12 590	14 320	635 480	91 350
Terre-Neuve	5 550	7 970	87 000	13 060
Île-du-Prince-Édouard	1 100	370	23 480	2 590
Nouvelle-Écosse	3 770	2 520	174 090	25 280
Nouveau-Brunswick	1 400	3 150	151 880	21 410
Québec	770	320	199 030	29 010
POPULATION TRANSVERSALE (1990)				
Atlantique	34 410	58 710	1 554 100	586 360
Terre-Neuve	14 940	26 960	238 390	92 050
Île-du-Prince-Édouard	3 010	2 840	61 400	18 570
Nouvelle-Écosse	10 770	13 140	423 390	158 450
Nouveau-Brunswick	3 350	11 650	350 280	130 660
Québec	2 340	4 130	480 650	186 630
Source : Statistique Canada, Totalisations du Groupe de travail spécial.				

En 1990, la proportion relativement élevée de pêcheurs indépendants à long terme de l'Atlantique reflétait également une tendance à la baisse de la population au cours de la décennie. Dans cette région, le nombre de pêcheurs indépendants ayant rempli une déclaration d'impôt a fléchi d'environ 4 p. 100 entre 1981 et 1990. En 1990, à Terre-Neuve, il y avait environ 9 p. 100 de moins de pêcheurs indépendants qu'en 1981. En revanche, en 1990, le nombre de personnes dans le secteur non lié à la pêche ayant rempli une déclaration d'impôt était de 16 p. 100 plus élevé pour cette même année qu'en 1981. (Voir les tableaux 2-1 et 2-2 à l'annexe B).

Dans la région de l'Atlantique, la proportion d'employés à long terme des usines de traitement du poisson est beaucoup plus basse que celle des pêcheurs indépendants ou des employés non liés à la pêche. Dans les années 80, il y avait 14 320 employés d'usine de traitement du poisson à long terme, soit seulement 24 p. 100 du total de la population transversale de 1990. La population à long terme est particulièrement faible dans l'Î.-P.-É. (13 p. 100) et au Québec (8 p. 100). Dans les années 80, l'emploi a très peu augmenté dans le secteur du traitement du poisson. De 1981 à 1990, l'emploi, mesuré au moyen des déclarations d'impôt, n'a augmenté que de 3 p. 100.

La *Figure 1* indique le profil de la population à court terme des années 80. Notons le cycle du nombre d'employés à court terme dans le secteur du traitement du poisson, et en particulier du nombre des pêcheurs indépendants. Dans ces deux secteurs, on remarque, pour les années 1986 et 1987, une nette augmentation du nombre de personnes employées suivie d'une baisse à la fin des années 80 et en 1990.

En revanche, pendant toutes les années 80, le nombre d'employés non liés à la pêche de la population à court terme a augmenté régulièrement et l'on discerne peu d'aspects cycliques. La tendance relativement stable dans la population non longitudinale est peut-être due à la durée plus courte du chômage (le revenu non lié à la pêche est déclaré chaque année) ou au fait que les travailleurs changent d'emploi au sein des industries du secteur plus vaste non lié à la pêche. L'augmentation régulière et la tendance assez stable dans la population à court terme non liée à la pêche peuvent aussi être dues à l'augmentation de

l'emploi dans le secteur des services au cours des années 80, un secteur qui connaît des variations cycliques relativement faibles.

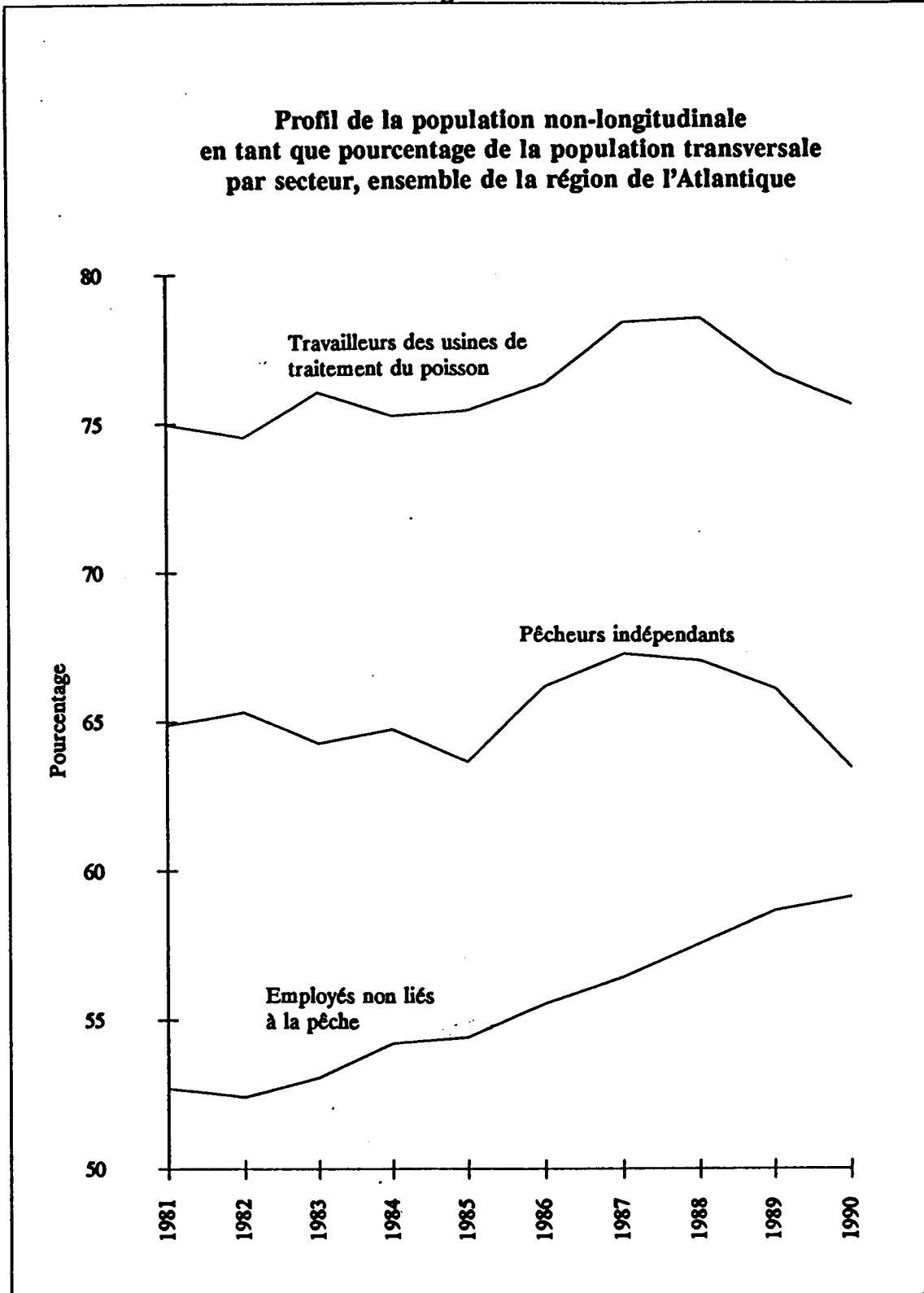
Première conséquence sur le plan des politiques : La taille de la population longitudinale a une grande incidence sur le besoin et la faisabilité d'un programme de stabilisation. Seul un peu plus du tiers des pêcheurs indépendants font partie de la population longitudinale et on peut donc les prendre en considération dans les programmes de stabilisation.

La proportion de la population des travailleurs des usines de traitement du poisson à inclure dans les programmes de stabilisation serait encore moins grande. Dans certaines provinces, il n'y aurait même pas la base nécessaire pour mettre en place un programme de stabilisation à long terme pour les travailleurs d'usine du traitement du poisson.

Deuxième conséquence sur le plan des politiques : La population à court terme du secteur des pêches présente un important élément cyclique qui reflète la présente immédiate d'un bassin de ressources en main-d'oeuvre disponibles pour répondre aux périodes de pointe saisonnières.

Troisième conséquence sur le plan des politiques : Au cours des années 80, la croissance de l'emploi était stagnante et les revenus des travailleurs indépendants du secteur des pêches et des travailleurs de l'industrie du traitement du poisson étaient faibles, ce qui reflète la capacité excédentaire de l'industrie de la pêche. Avant d'envisager des plans de stabilisation du revenu dans ce secteur, il faut entreprendre des changements structureaux, afin de créer un secteur où la capacité s'équilibre avec les ressources et où les revenus sont plus élevés.

Figure 1



Source : Statistique Canada, Totalisations du Groupe de travail spécial.

Les figures 2 à 5 présentent des comparaisons entre les profils des revenus des populations longitudinale et transversale par province et par secteur pour l'année 1990. Le revenu total était uniformément plus élevé dans la population longitudinale que dans la population transversale.

La plupart du temps, le revenu d'emploi était plus élevé dans la population longitudinale que dans la population transversale. De plus, les pêcheurs indépendants à long terme et les travailleurs des usines avaient tendance à gagner relativement plus dans le secteur des pêches et moins dans d'autres secteurs que les travailleurs de l'ensemble de la population transversale.

Les pêcheurs indépendants de Terre-Neuve et du Québec constituent une exception notable. Les pêcheurs à long terme de ces deux provinces ont pratiquement gagné le même niveau de revenus nets de la pêche que ceux de la population transversale. Cela peut s'expliquer par le fait que la plupart des pêcheurs à long terme de ces deux provinces sont des propriétaires de petits bateaux (moins de 35 pieds). Ce groupe a tendance à déclarer des frais généraux plus élevés dans leurs déclarations d'impôts pour un niveau donné de revenu, par comparaison avec d'autres propriétaires de bateaux et, par conséquent, leurs revenus nets déclarés sont moins élevés.

Les travailleurs qui ne s'engagent qu'à court terme dans le secteur des pêches sont généralement des membres d'équipage plutôt que des propriétaires-exploitants. Étant donné que les niveaux de revenus nets déclarés sont faibles dans le secteur de la pêche pratiquée au moyen de petits bateaux, il est possible que les membres d'équipage déclarent, en fait, un revenu de pêche plus élevé que les propriétaires-exploitants. De plus, étant donné que les propriétaires de petits bateaux sont plus nombreux à Terre-Neuve et au Québec, les revenus nets de la population à long terme sont moins élevés que dans l'ensemble de la population transversale.

Figure 2

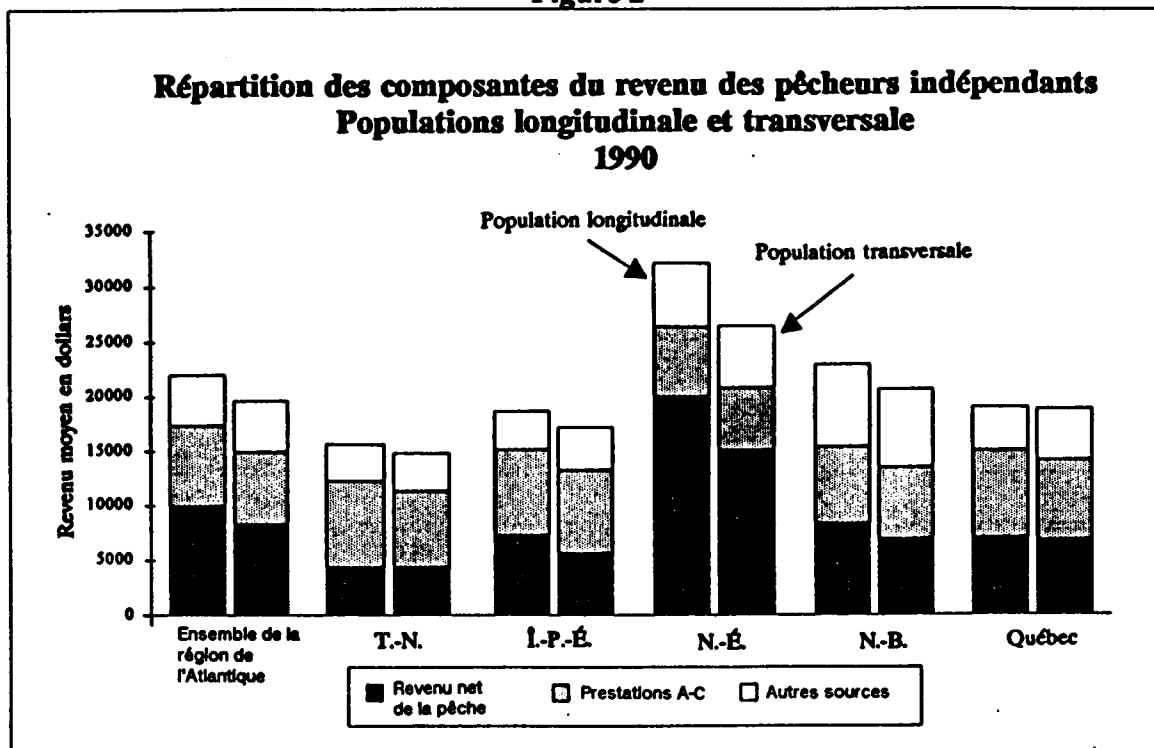
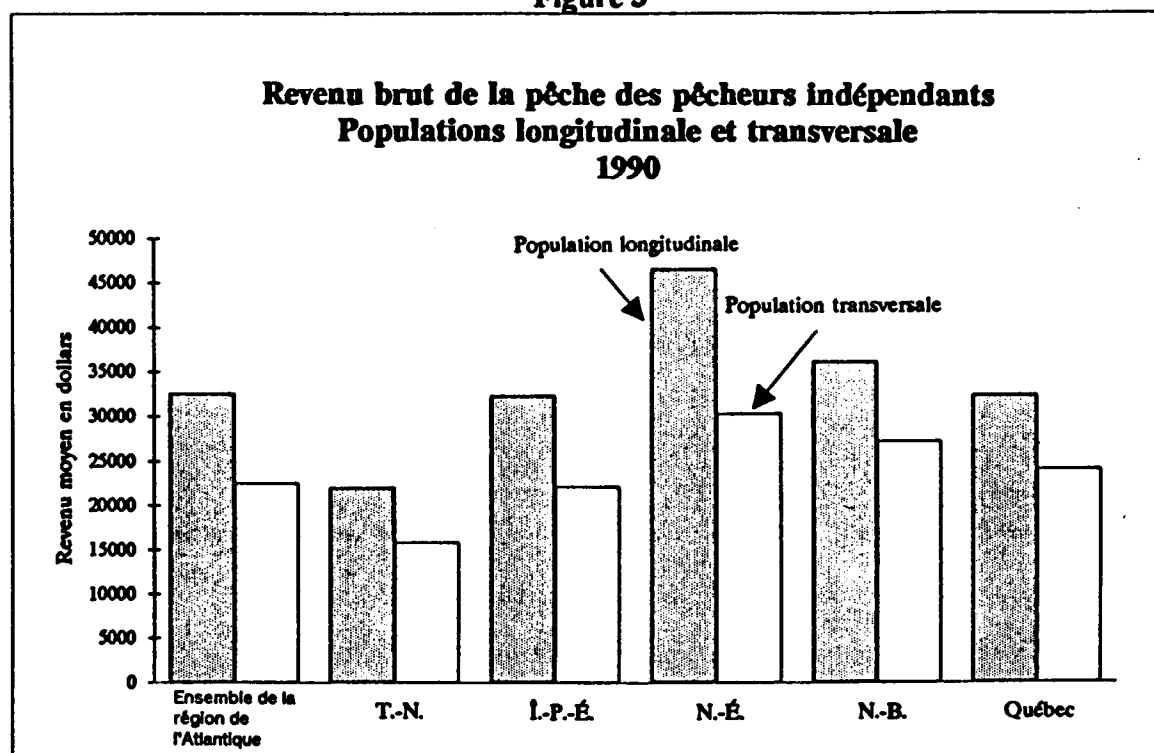


Figure 3



Source : Statistique Canada, Totalisations du Groupe de travail spécial.

Figure 4

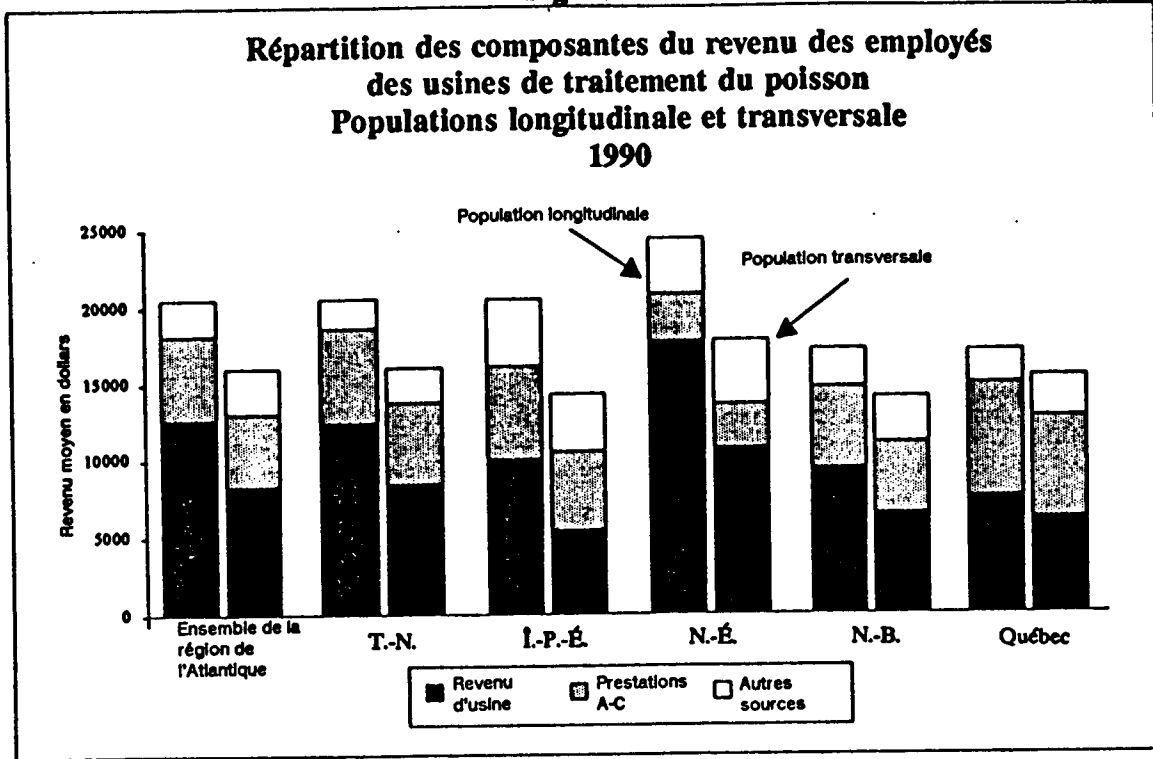
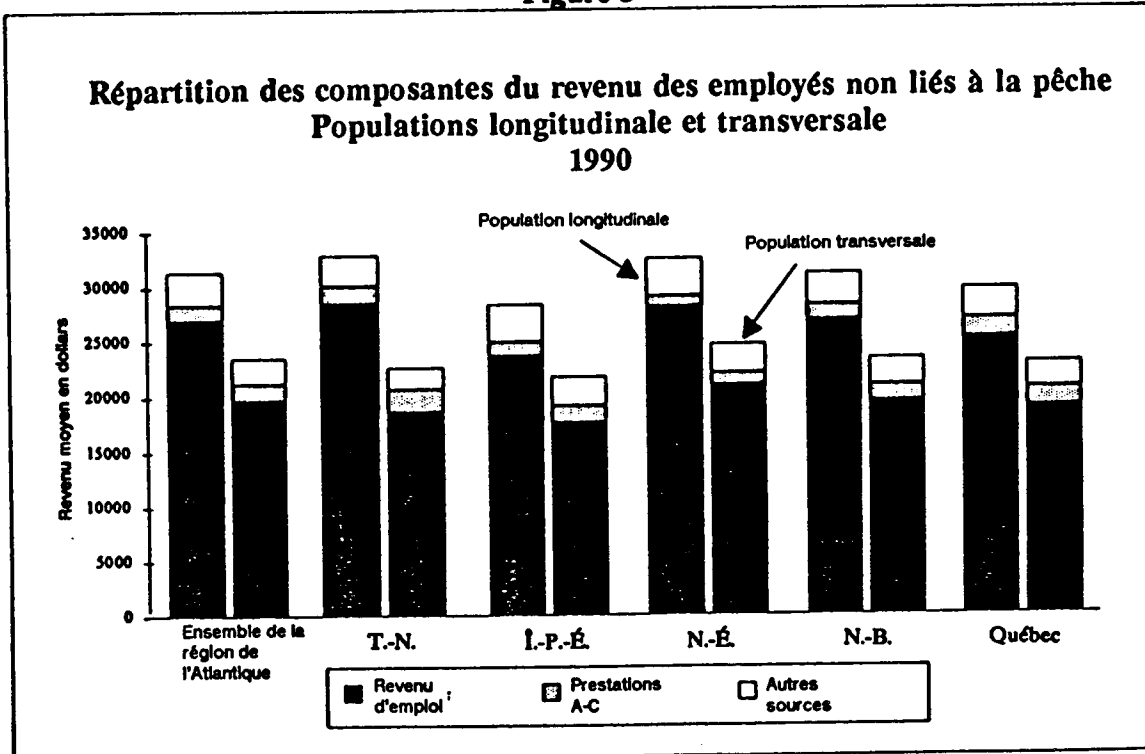


Figure 5



Source : Statistique Canada, Totalisations du Groupe de travail spécial.

Lorsque l'on examine les revenus bruts des pêcheurs indépendants (*Figure 3*) l'on remarque que les revenus nets sont relativement faibles à Terre-Neuve et au Québec. Les revenus bruts des pêcheurs de Terre-Neuve et du Québec sont plus élevés dans la population longitudinale que dans la population transversale, bien que les revenus nets soient plus faibles.

Les secteurs diffèrent considérablement au niveau des contributions des prestations d'assurance-chômage par rapport au revenu total. En 1990, les pêcheurs indépendants à long terme et les travailleurs d'usine de transformation recevaient des prestations d'A-C bien plus élevées, en pourcentage du revenu total, que les travailleurs non liés au secteur des pêches - 34 p. 100 et 27 p. 100 respectivement, comparé à 4 p. 100 dans le secteur non lié à la pêche.

Les participants à long terme du secteur des pêches reçoivent en fait des prestations d'A-C plus élevées que ceux de la population transversale parce que leur revenu est plus élevé. Les prestations d'A-C représentent une plus faible proportion du revenu total pour les pêcheurs à long terme et les travailleurs d'usine. Toutefois, cela indique qu'ils touchent des prestations d'A-C pendant une période plus brève que les participants à court terme, ou bien que les prestations hebdomadaires d'un plus grand nombre de pêcheurs à long terme qu'à court terme sont plafonnées au niveau maximum, de sorte que le ratio des prestations d'A-C au revenu total est plus faible.

Les participants à long terme du secteur non lié aux pêches ont reçu des prestations d'A-C un peu plus faibles que ceux de la population transversale.

La différence entre la contribution des prestations d'A-C du secteur de la pêche et du secteur non lié à la pêche au revenu total et entre la durée du recours à l'A-C indique que l'A-C joue un rôle différent dans les différents secteurs. Étant donné que les revenus du secteur des pêches sont essentiellement saisonniers et que, hors saison, il existe peu de possibilités d'emploi pour les pêcheurs, l'A-C offre un supplément de revenu continu hors saison aux travailleurs attachés au secteur des pêches. Dans le secteur non lié à la pêche où

l'emploi a moins tendance à être saisonnier, l'A-C permet d'aider les travailleurs à survivre durant les périodes de chômage temporaire.

Quatrième conséquence sur le plan des politiques : Les travailleurs du secteur de la pêche ont déjà beaucoup plus recours à l'A-C comme moyen de soutien du revenu que ceux qui ne travaillent pas dans ce domaine. De plus, dans les faits, les travailleurs qui se trouvent dans la population longitudinale du secteur des pêches reçoivent en moyenne plus d'A-C que ceux de la population transversale. Cela indique que ce groupe a à sa disposition un montant considérable de fonds consacrés au revenu de soutien. Il est difficile de savoir si ce soutien du revenu pourrait être dirigé plus efficacement dans le secteur des pêches par le biais d'un programme de stabilisation.

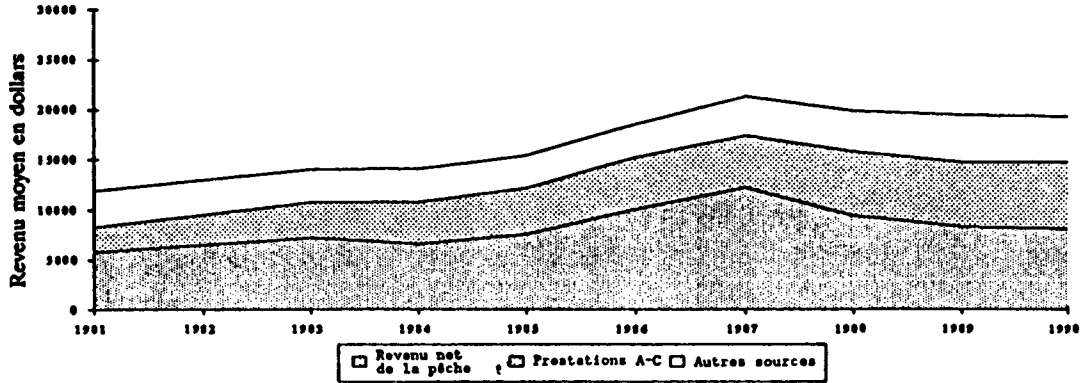
Les figures 6 et 7 comparent les profils des revenus de la population longitudinale et de l'ensemble des populations transversales de 1981 à 1990.

Le revenu total de la population à long terme est plus élevé que celui de la population transversale dans tous les secteurs. Le revenu provenant de la pêche de la population à long terme du secteur des pêches était uniformément plus élevé et le revenu provenant d'autres emplois plus faible que dans la population transversale.

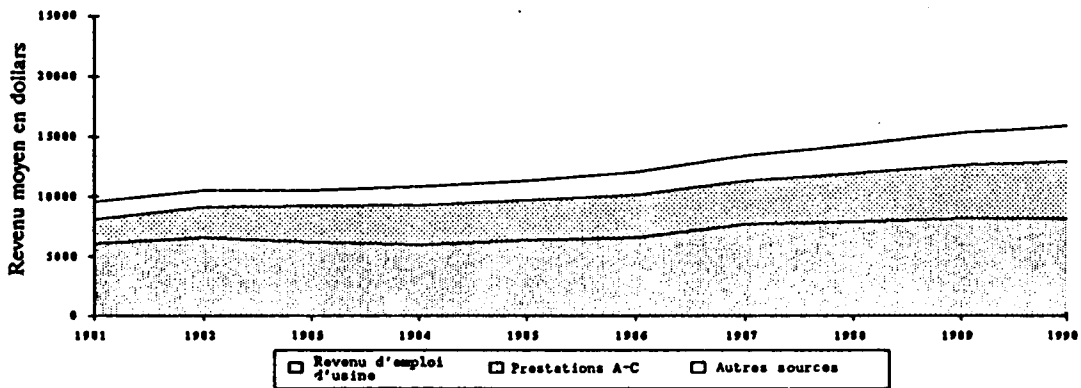
La population longitudinale des pêcheurs indépendants a connu des fluctuations du revenu considérablement plus marquées que la population transversale. Les revenus record de 1987 obtenus alors que les conditions du marché étaient favorables sont bien plus marqués, comme l'a été la baisse du revenu qui a suivi l'année 1989 lorsque le stock des poissons de fond a commencé à s'épuiser. Par conséquent, les pêcheurs indépendants à long terme ont tendance, en moyenne, à connaître une plus grande variabilité du revenu que les travailleurs à court terme qui, comme on l'a vu, atténuent davantage les fluctuations en changeant d'emploi.

Figure 6
Profil du revenu de la population transversale
Ensemble de la région de l'Atlantique, 1981-1990

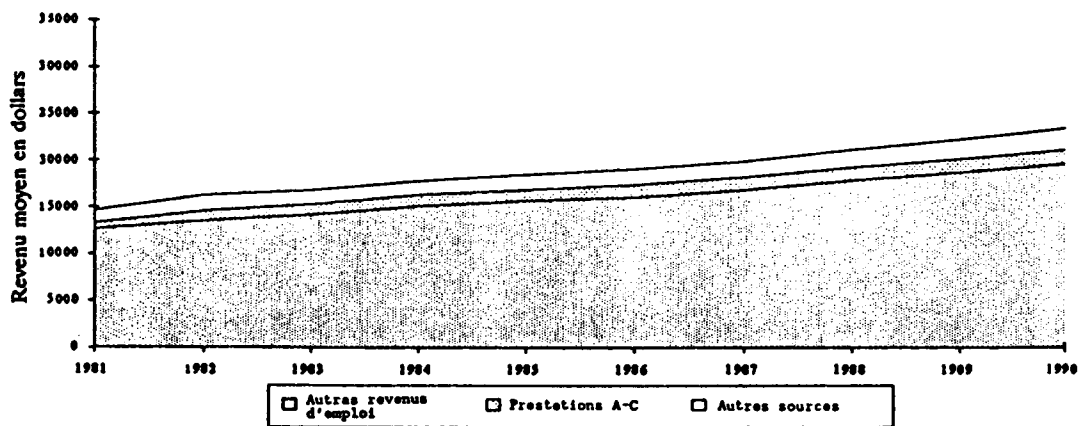
Secteur de la pêche indépendante



Traitement du poisson



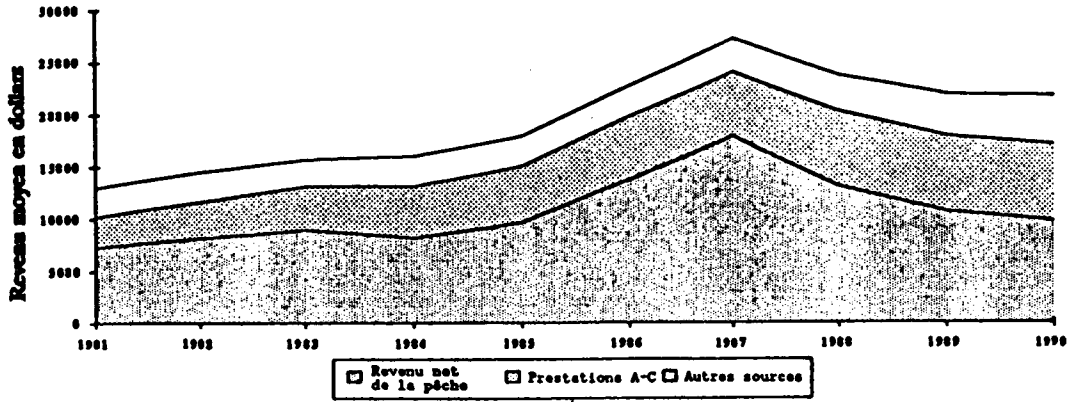
Non liés à la pêche



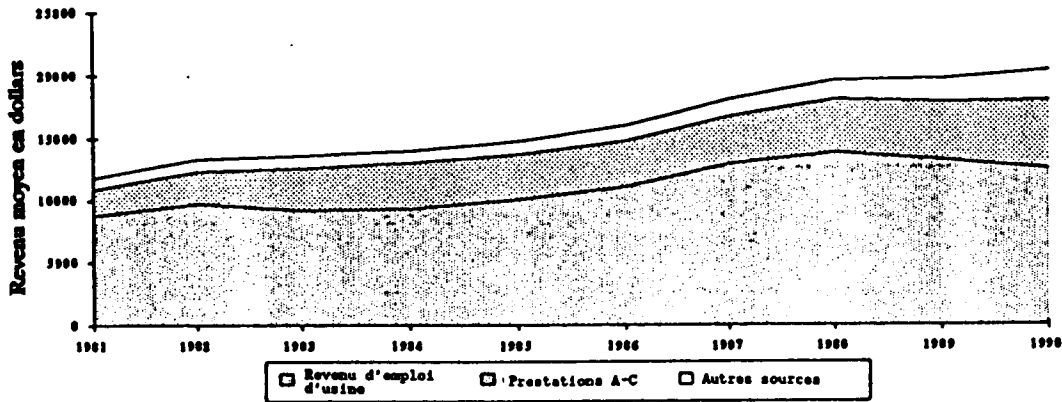
Source : Statistique Canada, Totalisations du Groupe de travail spécial.

Figure 7
Profil du revenu de la population longitudinale
Ensemble de la région de l'Atlantique, 1981-1990

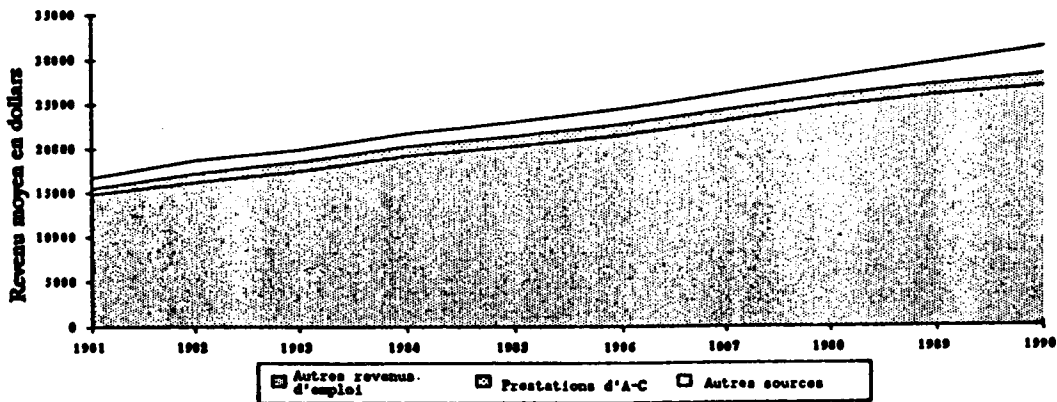
Secteur de la pêche indépendante



Traitement du poisson



Non liés à la pêche



Source : Statistique Canada, Totalisations du Groupe de travail spécial.

Les fluctuations des revenus des travailleurs des usines de traitement du poisson étaient considérablement plus modestes par comparaison à celles des pêcheurs indépendants, autant dans la population transversale que dans la population longitudinale.

Cinquième conséquence au niveau des politiques : Dans l'ensemble, il est facile de distinguer la population longitudinale de la population transversale dans la mesure où sa base de revenu est plus élevée. Toutefois, c'est seulement pour le secteur de la pêche indépendante que la variabilité moyenne du revenu est nettement plus forte dans la population longitudinale que dans la population transversale. Le groupe des pêcheurs indépendants à long terme semble être le seul groupe qui se démarque de celui des pêcheurs indépendants à court terme en raison de la variabilité notablement plus grande du revenu de ses membres, en faisant ainsi des candidats potentiels à un programme distinct du reste de la population.

Le revenu d'emploi et le revenu total des pêcheurs indépendants et des travailleurs d'usine de traitement ont augmenté plus vite dans la population des travailleurs à long terme que dans la population transversale. Cela a été également le cas dans le secteur non lié à la pêche.

Il vaut la peine de noter l'importance accrue de l'assurance-chômage dans le revenu total pour tous les secteurs. L'A-C a augmenté régulièrement en tant que source de revenu total au cours des années 80, même dans des secteurs où le revenu et l'emploi ont affiché une croissance régulière. De 1981 à 1990, les prestations d'A-C ont plus que doublé dans tous les secteurs, autant dans la population transversale que dans la population longitudinale, en raison, en partie, du taux croissant des prestations d'A-C hebdomadaires. Toutefois, l'A-C représente une partie du revenu total beaucoup plus grande dans le secteur des pêches que dans le secteur non lié à la pêche.

4. Analyse de l'instabilité du revenu

4.1 Variabilité du revenu par secteur et province

Le marché de la main-d'oeuvre fonctionne différemment dans les secteurs de la récolte et du traitement. Les employés des usines de traitement du poisson reçoivent un salaire alors que les pêcheurs sont à leur propre compte et partagent la prise et les risques associés à la récolte.

Le revenu des deux groupes varie en fonction de différents facteurs. Lorsqu'ils ont des contrats de travail, les travailleurs salariés sont protégés, dans une certaine mesure, contre les fluctuations du revenu à court terme. Toutefois, ils ne contrôlent pas forcément la durée de la période d'emploi, les heures travaillées, ni les décisions qui sont prises en matière de rémunération. Les travailleurs indépendants sont touchés plus directement par les fluctuations de leur revenu, mais ils exercent un certain contrôle sur leurs coûts.

Les salariés reçoivent un salaire prédéterminé qui n'est pas entièrement ajusté en fonction des fluctuations des prix, des volumes ou des coûts. Le système de rémunération comporte une certaine souplesse en ce sens où les salariés peuvent faire des heures supplémentaires durant les volumes de pointe du traitement, mais le salaire des travailleurs n'est pas instantanément ajusté en fonction des variations des prix ou des coûts.

Dans les secteurs industriels qui opèrent en fonction des saisons de pointe, il arrive souvent que les employés puissent prolonger une bonne saison en travaillant plus longtemps, ou qu'ils augmentent leur revenu en faisant plus d'heures supplémentaires. Le système des «deuxièmes quarts» suivant lequel on engage un autre groupe de travailleurs durant les périodes de pointe ou surplus de travail constitue une autre option. Dans la mesure où les employés individuels des usines de traitement du poisson à long terme font des heures supplémentaires ou prolongent leur saison dans les bonnes années (et la raccourcissent dans les mauvaises), leur revenu dépendra du volume de poisson à traiter. Lorsque de nouveaux travailleurs sont engagés durant les périodes de pointe de travail, on observera une variation

de l'emploi dans la population transversale et moins d'instabilité du revenu d'emploi dans la population longitudinale.

Les travailleurs indépendants doivent retrancher les coûts de leurs revenus et, par conséquent, ils auraient tendance à résorber eux-mêmes les fluctuations de revenus.

Toutefois, les travailleurs indépendants peuvent investir dans leur entreprise la somme qu'ils désirent, ainsi que décider du moment de le faire. Durant les mauvaises années, ils peuvent reporter l'achat des bateaux et des engins ainsi que les réparations (atténuant ainsi les baisses du revenu net) jusqu'aux bonnes années, lorsqu'ils auront non seulement les moyens de le faire mais également un revenu imposable plus élevé duquel ils pourront réclamer des déductions. Plus les pêcheurs indépendants peuvent résorber les fluctuations de revenu, moins leur revenu net variera.

Variabilité du revenu d'emploi total

Le *tableau 2* indique les mesures moyennes de la variabilité du revenu d'emploi total dans les secteurs comparés. On observait dans le secteur des pêcheurs indépendants des fluctuations moyennes de leur revenu d'emploi total plus fortes que dans tout autre secteur économique. L'écart-type moyen du revenu d'emploi total était de 5 800 \$, soit 2 000 \$ de plus que dans le secteur non lié à la pêche. Le coefficient de variation moyen pour les pêcheurs indépendants était 46 p. 100 de la moyenne du revenu d'emploi total, comparé à seulement 18 p. 100 pour le secteur non lié à la pêche. Le coefficient de variation était aussi élevé parce que les pêcheurs indépendants ont des revenus moyens qui sont notablement moins élevés que ceux des travailleurs du secteur non lié à la pêche.

Le secteur forestier est le secteur de référence pour le secteur des pêcheurs indépendants. Dans ce secteur, la variabilité moyenne des revenus d'emploi totaux est bien plus faible que dans le secteur des pêcheurs indépendants. Le revenu moyen est légèrement plus élevé pour les travailleurs forestiers, mais le coefficient de variation moyen n'est que la moitié environ de celui des pêcheurs indépendants.

On a constaté une divergence marquée entre la variabilité moyenne des revenus des pêcheurs indépendants d'une province à l'autre. Les provinces qui présentaient le niveau de variabilité le plus élevé semblaient avoir également les revenus moyens les plus élevés.

Ce sont les pêcheurs indépendants de la Nouvelle-Écosse qui présentent, de loin, l'écart-type moyen le plus élevé (avec 8 400 \$), ce qui signifie également que le revenu moyen est considérablement plus élevé que dans les autres provinces; en fait, il est tellement élevé que ce sont les pêcheurs indépendants de la Nouvelle-Écosse qui ont le coefficient de variation le moins élevé de toutes les provinces. Le Nouveau-Brunswick se place en deuxième position en ce qui concerne la variabilité du revenu, mesurée par l'écart-type moyen, et le revenu moyen.

C'est à Terre-Neuve que l'écart-type moyen est le moins élevé de toutes les provinces (avec 3 500 \$) et le revenu moyen le plus bas, tellement bas, que Terre-Neuve compte le coefficient de variation moyen le plus élevé de toutes les provinces de l'Atlantique.

Sixième conséquence sur le plan des politiques : De tous les secteurs économiques de l'Atlantique, c'est celui des pêcheurs indépendants qui présente la variabilité du revenu d'emploi la plus élevée, le coefficient de variation moyen représentant presque la moitié de leur revenu moyen. Le haut niveau de variabilité peut justifier l'établissement d'un programme de stabilisation du revenu à l'intention des pêcheurs indépendants à long terme.

Septième conséquence sur le plan des politiques : Les provinces présentent des différences considérables sur le plan de la variabilité du revenu et du revenu moyen des pêcheurs indépendants, ce qui indique non seulement que les risques liés à leurs activités sont différents, mais aussi que leurs capacités de financer un programme de stabilisation du revenu sont différentes.

Tableau 2

Variabilité du revenu d'emploi total Population longitudinale par province 1981-1990					
Province/ Secteur	Nombre de personnes	Taux de croissance tendanciel annuel	Moyenne (en \$)	Écart-type standard de la tendance (en \$)	Coefficient de variation (en %) à partir de la tendance
RÉGION DE L'ATLANTIQUE					
Pêcheurs autonomes	12 600	7,7	12 600	5 800	46,1
Traitement du poisson	14 300	7,1	11 400	2 800	24,4
Secteurs non reliés à la pêche	635 500	9,9	21 100	3 800	17,9
Traitement des aliments	5 700	8,5	21 800	2 600	12,0
Foresterie	2 900	9,1	14 400	3 500	24,0
Total	662 400	9,1	20 800	3 800	18,3
TERRE-NEUVE					
Pêcheurs autonomes	5 600	3,7	6 400	3 500	54,4
Traitement du poisson	8 000	5,7	11 300	2 600	23,3
Secteurs non reliés à la pêche	86 100	10,1	22 400	3 800	17,2
Traitement des aliments	400	8,6	23 300	2 200	9,3
Foresterie	200	7,3	16 800	3 900	22,9
Total	99 600	9,2	20 600	3 700	18,1
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD					
Pêcheurs autonomes	1 100	7,4	12 900	6 000	46,2
Traitement du poisson	400	19,0	8 200	2 200	27,0
Secteurs non reliés à la pêche	23 200	10,7	18 700	3 500	18,8
Traitement des aliments	300	6,2	23 200	2 800	11,9
Foresterie					
Total	24 700	9,8	18 300	3 600	19,7
NOUVELLE-ÉCOSSE					
Pêcheurs autonomes	3 800	9,9	21 100	8 400	40,0
Traitement du poisson	2 500	9,6	16 900	4 600	27,0
Secteurs non reliés à la pêche	173 900	10,2	22 200	3 800	17,2
Traitement des aliments	1 500	8,6	21 700	2 200	10,2
Foresterie	400	8,3	13 600	3 000	22,2
Total	180 200	10,3	22 100	3 900	17,7
NOUVEAU-BRUNSWICK					
Pêcheurs autonomes	1 400	4,1	14 800	7 300	49,1
Traitement du poisson	3 100	9,1	8 000	1 900	23,3
Secteurs non reliés à la pêche	153 200	10,3	20 600	3 700	17,7
Traitement des aliments	2 100	9,2	20 600	2 500	12,1
Foresterie	800	11,1	14 000	2 900	20,7
Total	157 800	10,5	20 300	3 700	18,0
QUÉBEC					
Pêcheurs autonomes	800	8,8	11 500	6 800	59,4
Traitement du poisson	300	3,4	6 900	1 800	26,7
Secteurs non reliés à la pêche	199 000	8,4	20 300	3 900	19,0
Traitement des aliments	1 600	8,8	23 000	3 300	14,2
Foresterie	1 500	8,9	14 700	3 900	26,4
Total	200 100	8,5	20 200	3 900	19,1
Source : Statistique Canada, Totalisations du Groupe de travail spécial.					

Nota : Les espaces blancs représentent des suppressions ou des valeurs nulles.

Les différences entre les provinces indiquent que celles-ci ont des besoins très différents en matière de programmes de stabilisation du revenu. Ces différences pourraient justifier l'établissement de plans de stabilisation individualisés fondés sur des capacités financières et des facteurs de risque différents.

Les différences entre les provinces pourraient aussi indiquer la nécessité d'effectuer des changements structuraux fondamentaux dans le secteur des pêches qui permettraient de mieux harmoniser les activités du secteur des flottes. On devrait aborder les points liés à la structure industrielle avant de concevoir des plans de stabilisation (Voir Cashin 1993, chapitres 4 et 10).

Dans la région de l'Atlantique, la variabilité du revenu était bien plus faible dans le secteur du traitement que dans le secteur des pêcheurs indépendants. Dans le secteur du traitement du poisson, l'écart-type moyen était de 2 800 \$, moins de la moitié de celui du secteur des pêcheurs indépendants. Le coefficient de variation était également inférieur de moitié.

Il vaut la peine de noter les résultats de la comparaison entre le secteur du traitement du poisson et celui du traitement des produits alimentaires. En dollars, ils présentent une variabilité comparable, mesurée par l'écart-type moyen de 2 800 \$ pour le poisson et de 2 600 \$ pour le traitement du poisson. Toutefois, le coefficient de variation est deux fois plus élevé dans le secteur du traitement du poisson que dans celui du traitement des produits alimentaires parce que le revenu moyen dans le secteur du traitement du poisson ne représente que la moitié du revenu dans le secteur du traitement des produits alimentaires.

Dans toutes les provinces, le coefficient de variation se situe entre 23 p. 100 et 27 p. 100 dans le secteur du traitement du poisson.

On pourrait alors dire que dans le secteur du traitement du poisson il s'agit moins d'un problème de variabilité du revenu que d'un problème de faible revenu. Les familles

dont les membres travaillent dans le secteur du traitement du poisson ont plus de difficultés à faire face à la variabilité des revenus qui se produit dans ce secteur en raison de leurs faibles revenus, même lorsque la variabilité n'est pas forte.

Les faibles revenus peuvent, dans une large mesure, être dus à la structure de l'emploi dans l'industrie du traitement. Lorsque les quantités débarquées sont très importantes, les travailleurs d'usine font de nombreuses heures supplémentaires, ce qui se reflète par une variabilité comparable à celle des autres industries alimentaires. Toutefois, lorsqu'un employé d'une usine de traitement du poisson obtient le nombre de semaines assurables minimum nécessaire pour être admissible à l'assurance-chômage, il sera souvent «mis à pied» pour ne pas diminuer le niveau des prestations d'assurance-chômage, et ainsi permettre à une autre personne de la collectivité de travailler à l'usine (le nombre de semaines assurables nécessaires pour recevoir des prestations d'A-C). L'usine engage un plus grand nombre d'employés que nécessaire pour travailler durant la saison - d'où les faibles revenus moyens. Pourtant, durant les brèves périodes où les employés peuvent travailler, ils sont prêts à faire des heures supplémentaires, d'où une certaine variabilité du revenu.

La conception du système d'assurance-chômage actuel joue un rôle dans la faible durée du travail et le fort taux d'absentéisme dans le secteur du traitement du poisson (voir GTA Consultants, 1993). Les prestations d'assurance-chômage sont calculées en fonction des «revenus assurables hebdomadaires». Un employé «maximiser» ses prestations après avoir travaillé un nombre minimum de semaines assurables en gagnant le revenu assurable maximum durant chaque semaine. Lorsque l'employé aura atteint le montant de prestations éventuelles maximum, il ne voudra pas risquer de le diminuer en travaillant «de petites semaines» qui lui rapportent un revenu inférieur au revenu assurable maximum. Étant donné que ni l'employé ni l'employeur ne connaît à l'avance quelle est la quantité de travail d'une semaine, il est probable que l'employé refusera le travail, ou s'absentera au lieu d'aller travailler après être devenu admissible à l'A-C. L'employeur engagera alors d'autres travailleurs pour terminer le travail de traitement de la saison.

Le problème s'amplifie dans le cas des petites usines saisonnières qui ne traitent que quelques espèces de poisson. Plus les périodes de pointe des quantités débarquées sont courtes et incertaines, moins les travailleurs risqueront de diminuer leurs prestations d'A-C, et il devient plus probable qu'ils s'arrêteront de travailler lorsqu'ils auront obtenu le nombre de semaines assurables nécessaires pour être admissible à l'A-C.

Ce point a été soulevé après examen des données du Groupe d'étude sur le revenu d'emploi et les prestations d'A-C par taille d'entreprise (voir Cashin, 1993, tableau 11). En 1989, près de 45 p. 100 des employés d'usine de l'Atlantique travaillaient dans des entreprises de moins de 100 employés. Le revenu pour ce groupe était en moyenne de 4 800 \$ par an, et le ratio de l'A-C au revenu d'emploi total était de 0.7. En 1990, les employés d'entreprises de 250 employés ou plus, juste un peu plus du tiers des employés du traitement de l'Atlantique, ont gagné 12 600 \$ de revenu d'emploi d'usine et l'A-C ne représentait qu'un ratio de 0.3 du revenu d'emploi total.

Huitième conséquence sur le plan des politiques : Comparé aux autres secteurs, le secteur du traitement du poisson souffre moins d'un problème d'instabilité du revenu que de faibles revenus. Il faudrait surtout insister sur des moyens d'améliorer la structure industrielle afin d'augmenter le revenu.

Les entreprises du poisson les plus petites ont tendance à employer les personnes qui ont les revenus les plus faibles et qui dépendent le plus de l'A-C. Les améliorations de la structure industrielle qui permettent de prolonger la saison des pêches et de diversifier la production d'usine permettront aussi d'augmenter le revenu des travailleurs du traitement du poisson et de rendre les employés moins vulnérables aux fluctuations du revenu qui se produisent d'une année à l'autre.

Variabilité du revenu total

Le *tableau 3* fournit un aperçu des mesures moyennes de la variabilité du revenu total des travailleurs des secteurs sélectionnés de la population longitudinale de l'Atlantique.

La différence entre le revenu total (tableau 3) et le revenu d'emploi total (tableau 2) est due principalement au revenu d'A-C.

Dans la mesure où l'A-C stabilise le revenu des individus en moyenne, on pourrait s'attendre à ce que l'écart-type moyen soit plus faible dans le cas du revenu total des travailleurs que dans le cas du revenu d'emploi total des travailleurs, à toute autre chose égale. Si l'écart-type moyen reste le même mais que le coefficient de variation moyen diminue, alors l'A-C sert, en moyenne, davantage de supplément de revenu que de stabilisateur du revenu.

En ce qui concerne l'ajout de l'A-C aux revenus, ce qui est le plus remarquable est que cet ajout modifie très peu la variabilité du revenu mesurée par l'écart-type dans tous les secteurs étudiés. L'écart-type du revenu total diminue légèrement pour les employés des secteurs du traitement du poisson et forestier, reste la même pour les travailleurs du traitement des produits alimentaires et augmente pour les pêcheurs indépendants.

Toutefois, le coefficient de variation diminue considérablement, parce que l'A-C augmente le niveau de revenu sans en augmenter la variabilité. De ce fait, même si l'A-C est conçue pour atténuer la variabilité du revenu, elle a pour effet principal de supplémenter les revenus, en particulier ceux des travailleurs des secteurs à caractère saisonnier : pêcheurs indépendants, employés des usines de traitement du poisson et travailleurs forestiers.

L'incidence de cette caractéristique de l'A-C est plus profonde pour les pêcheurs indépendants. Non seulement ils connaissent des fluctuations de revenu plus fortes que tous les secteurs, mais le soutien de supplément que procure l'A-C réduit peu la variation en termes de dollars. Toutefois, en augmentant la moyenne, l'A-C réduit l'effet relatif de la variation. Le coefficient de variation moyen passe de 46 p. 100 à 31 p. 100 pour les pêcheurs indépendants de l'Atlantique.

Tableau 3

Variabilité du revenu total Population longitudinale par province 1981-1990					
Province/ Secteur	Nombre de personnes	Taux de croissance tendanciel annuel	Moyenne (en \$)	Écart-type standard de la tendance (en \$)	Coefficient de variation (en %) à partir de la tendance
Pêcheurs autonomes	12 600	10,0	19 500	6 000	30,9
Traitement du poisson	14 300	8,9	16 200	2 500	15,5
Secteurs non reliés à la pêche	635 500	10,0	24 000	3 600	15,0
Traitement des aliments	5 700	9,1	24 000	2 600	10,8
Foresterie	2 900	9,9	21 200	3 200	15,0
Total	662 400	10,1	23 800	3 600	15,3
TERRE-NEUVE					
Pêcheurs autonomes	5 600	8,8	13 100	3 800	28,8
Traitement du poisson	8 000	7,8	16 100	2 200	13,5
Secteurs non reliés à la pêche	86 100	10,2	25 200	3 600	14,4
Traitement des aliments	400	8,5	25 100	2 300	9,1
Foresterie	200	9,8	24 300	3 500	14,6
Total	99 600	10,1	23 800	3 500	14,8
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD					
Pêcheurs autonomes	1 100	9,4	20 300	6 200	30,8
Traitement du poisson	400	18,4	14 600	2 300	15,9
Secteurs non reliés à la pêche	23 200	10,6	21 700	3 500	16,1
Traitement des aliments	300	6,2	25 400	2 900	11,4
Foresterie					
Total	24 700	10,6	21 600	3 600	16,7
NOUVELLE-ÉCOSSE					
Pêcheurs autonomes	3 800	11,2	27 800	8 500	30,4
Traitement du poisson	2 500	10,7	20 100	4 500	22,2
Secteurs non reliés à la pêche	173 900	10,4	24 900	3 700	14,9
Traitement des aliments	1 500	9,4	23 500	2 100	8,9
Foresterie	400	8,6	18 300	2 600	14,3
Total	180 200	10,4	24 900	3 800	15,4
NOUVEAU-BRUNSWICK					
Pêcheurs autonomes	1 400	6,5	22 500	7 700	34,4
Traitement du poisson	3 100	8,2	13 700	1 900	14,0
Secteurs non reliés à la pêche	153 200	10,4	23 400	3 500	14,8
Traitement des aliments	2 100	10,6	23 100	2 500	11,0
Foresterie	800	11,8	20 200	2 600	13,1
Total	157 800	10,5	23 200	3 500	15,0
QUÉBEC					
Pêcheurs autonomes	800	10,7	18 600	7 100	38,0
Traitement du poisson	300	10,1	13 400	1 900	14,1
Secteurs non reliés à la pêche	199 000	8,5	23 400	3 600	15,5
Traitement des aliments	1 600	8,5	25 100	3 200	12,6
Foresterie	1 500	9,3	22 100	3 600	16,1
Total	200 100	8,5	23 400	3 600	15,6
Source : Statistique Canada, Totalisations du Groupe de travail spécial.					

Nota : Les espaces blancs représentent des suppressions ou des valeurs nulles.

L'élément de supplément du revenu est le plus marqué dans les secteurs où les revenus sont faibles. La baisse du coefficient de variation moyen est la plus grande chez les pêcheurs indépendants de Terre-Neuve, où il est presque réduit de moitié. N'oublions pas que c'est à Terre-Neuve que le revenu moyen de l'ensemble des pêcheurs indépendants est le plus bas.

Les prestations d'A-C font augmenter l'écart-type moyen des revenus totaux des pêcheurs indépendants dans toutes les provinces. En fait, le faible effet (ou effet positif) des prestations d'A-C sur la variabilité du revenu total vaut pour toutes les provinces, pour tous les secteurs étudiés.

Neuvième conséquence sur le plan des politiques : De par sa conception, l'A-C stabilise les revenus en autant qu'elle offre des prestations seulement aux personnes qui n'ont pas d'autres sources de revenu. Lorsque les revenus d'emploi sont peu élevés, elle n'a pas d'effet stabilisateur. Par conséquent, dans les secteurs où les revenus fluctuent, même lorsqu'une personne travaille, p. ex. dans le secteur des pêches, l'A-C n'aura pas d'effet stabilisateur. En fait, de la manière dont les prestations de pêcheurs sont conçues, une baisse du revenu de la pêche durant la saison peut réellement réduire les prestations d'A-C durant la saison morte, augmentant donc l'écart-type pour le revenu total.

Dixième conséquence sur le plan des politiques : Suivant le système d'assurance-chômage actuel, les prestations sont déterminées en fonction du revenu gagné durant les semaines assurables. Cela dissuade les travailleurs saisonniers de travailler durant toute la saison et d'accepter de faire des heures de travail qui peuvent ne pas constituer une «semaine assurable» complète, parce qu'ils risquent ainsi de réduire le montant de leurs prestations d'A-C. Par conséquent, de par sa conception même, l'A-C pourrait avoir un effet négatif sur le revenu d'emploi en augmentant le roulement et l'absentéisme du personnel.

Un moyen de régler ce problème serait de permettre aux travailleurs d'usine d'être assurés sur la base des heures travaillées plutôt que sur les semaines assurables, de sorte à les encourager à travailler plus longtemps durant la saison de la pêche.

Le système d'A-C pourrait être réorganisé afin d'offrir un élément stabilisateur à ceux dont le revenu varie durant leur période d'emploi.

4.2 La variabilité selon les tranches de revenus

Dans la présente section nous cherchons à savoir si les travailleurs à long terme d'un secteur connaissent des variabilités de revenu différentes lorsque leur niveau de revenu est différent. La réponse nous permettra de concevoir un programme de stabilisation du revenu, de savoir si celui-ci doit être adapté aux besoins de différents groupes de revenu et comment.

Pour faciliter notre analyse, nous avons divisé la population longitudinale d'un secteur donné en sous-populations, suivant la répartition dans l'année de base (1981), par tranche de revenu. Voici les tranches sélectionnées :

- moins de 5 000 \$
- de 5 000 \$ à 9 999 \$
- de 10 000 \$ à 14 999 \$
- de 15 000 \$ à 19 999 \$
- de 20 000 \$ à 29 999 \$
- plus de 30 000 \$

Le groupe de moins de 5 000 \$ a été à son tour sous-divisé en groupes de moins de 2 500 \$ et de plus de 2 500 \$ pour donner une meilleure idée de ce qui se passe dans la catégorie des revenus moins élevés. Nous avons ensuite calculé les diverses statistiques liées à la variabilité pour les sous-secteurs, en nous fondant sur la moyenne des individus de chaque sous-secteur.

Le tableau 4 indique la répartition des individus de chaque secteur par tranche de revenu à laquelle ils appartenait en 1981. Près de la moitié des pêcheurs indépendants travaillant à long terme (45 p. 100) ont gagné moins de 5 000 \$ en revenu d'emploi total en 1981. Plus du tiers des employés des usines de traitement du poisson ont gagné moins de 5 000 \$ en 1981. Cette même année, près des deux tiers des pêcheurs indépendants et des travailleurs des usines de traitement ont gagné moins de 10 000 \$.

Onzième conséquence sur le plan des politiques : Il existe un large groupe de personnes qui n'auraient probablement pas les moyens d'adhérer à un programme de stabilisation du revenu, même dans la population longitudinale.

Le tableau 5 indique l'écart-type moyen et le coefficient de variation moyen du revenu d'emploi total au cours des années 1980, selon les groupes de revenu d'emploi total auxquels ces personnes appartenait en 1981.

Parmi les groupes où les revenus sont les plus faibles, où le revenu d'emploi total était de moins de 5 000 \$ en 1981, c'est celui des pêcheurs indépendants qui indiquait une variabilité du revenu bien plus grande que ceux d'autres secteurs, autant en termes de coefficient de variation que d'écart-type. Il est intéressant de noter que la variabilité moyenne du revenu des travailleurs du secteur du traitement du poisson était plus faible par comparaison avec celle d'autres secteurs du groupe de revenu de moins de 5 000 \$. Nous avons obtenu des résultats semblables pour le groupe de revenu de 5 000 \$ à 10 000 \$.

Douzième conséquence sur le plan des politiques : Les pêcheurs indépendants qui ont le revenu d'emploi le moins élevé connaissent la plus grande variabilité du revenu, comparé avec d'autres secteurs. De plus, la variabilité de leur revenu mesurée par le coefficient de variation est plus élevée que pour les pêcheurs indépendants au revenu plus élevé. De ce fait, les pêcheurs ayant le revenu le plus faible ont besoin de stabilisateur de revenu même s'il est peu probable qu'ils puisse participer au financement de ce genre de programme.

Tableau 4

Répartition de la population longitudinale par tranche de revenu Ensemble de la région de l'Atlantique 1981									
Secteur d'emploi	Tranche de revenu d'emploi total en 1981 (en dollars)								Ensemble des tranches de revenu
	< 2 500	2 500 - 4 999	< 5 000	5 000 - 9 999	10 000 - 14 999	15 000 - 19 999	20 000 - 29 999	30 000 +	
Distribution en pourcentage (%) en 1981									
Pêcheurs autonomes	22,2	23,0	45,2	23,8	12,7	7,1	7,1	3,2	12 600
Traitement du poisson	12,6	23,8	37,1	27,3	19,6	9,8	5,6	1,4	14 300
Secteurs non reliés à la pêche	7,7	9,7	17,4	19,1	20,3	16,3	19,8	7,3	635 500
Traitement des aliments	3,5	5,3	8,8	14,0	26,3	29,8	17,5	1,8	5 700
Foresterie	3,4	13,8	20,7	31,0	20,7	13,8	10,3	3,4	2 900
Total	8,1	10,2	18,3	19,3	20,1	16,0	19,2	7,1	662 400
Secteur d'emploi	Revenu total par tranche de revenu (en dollars) en 1981								Ensemble des tranches de revenu
	< 2 500	2 500 - 4 999	< 5 000	5 000 - 9 999	10 000 - 14 999	15 000 - 19 999	20 000 - 29 999	30 000 +	
Distribution en pourcentage (%) en 1981									
Pêcheurs autonomes	1,6	9,5	11,1	38,9	21,4	11,9	11,1	5,6	12 600
Traitement du poisson	3,5	6,3	9,1	36,4	32,9	13,3	7,0	1,4	14,300
Secteurs non reliés à la pêche	4,2	6,5	10,7	18,1	22,2	17,7	21,7	9,7	635 500
Traitement des aliments	1,8	3,5	3,5	14,0	26,3	29,8	21,1	3,5	5 700
Foresterie	0,0	3,4	3,4	20,7	34,5	20,7	13,8	3,4	2 900
Total	4,2	8,5	10,7	18,8	22,4	17,5	21,2	9,4	662 400
Source : Statistique Canada, Totalisations du Groupe de travail spécial.									

Tableau 5

Revenu total d'emploi, revenu moyen et écart-type par tranche de revenu d'emploi Population longitudinale Ensemble de la région de l'Atlantique 1981-1990									
Secteur d'emploi	Tranche de revenu d'emploi total en 1981 (en dollars)								Ensemble des tranches de revenu
	< 2 500	2 500 -	< 5 000	5 000 -	10 000 -	15 000 -	20 000 -	30 000 +	
Revenu moyen (en dollars)									
Pêcheurs autonomes	4 600	6 600	5 600	10 900	17 800	23 500	28 600	42 200	12 600
Traitement du poisson	4 400	5 400	5 000	9 000	14 500	19 700	26 900	66 200	11 400
Secteurs non reliés à la pêche	9 100	10 400	9 800	13 100	17 500	22 900	31 200	48 100	21 100
Traitement des aliments	7 300	8 900	8 300	13 500	18 400	24 000	30 800	64 000	21 800
Foresterie	6 700	7 400	7 200	10 400	15 200	19 600	28 300	39 200	14 400
Total	8 700	10 000	9 400	12 900	17 400	22 900	31 100	48 200	20 800
Secteur d'emploi	Écart-type par rapport à la tendance (en dollars)								Ensemble des tranches de revenu
	< 2 500	2 500 -	< 5 000	5 000 -	10 000 -	15 000 -	20 000 -	30 000 +	
Pêcheurs autonomes	3 000	3 600	3 300	5 400	7 600	9 100	10 800	17 400	5 800
Traitement du poisson	1 400	1 400	1 400	2 200	3 000	3 800	5 000	32 900	2 800
Secteurs non reliés à la pêche	3 100	3 200	3 100	3 300	3 200	3 600	4 000	8 100	3 800
Traitement des aliments	1 900	2 100	2 000	2 400	2 200	2 400	2 700	12 200	2 600
Foresterie	2 200	2 200	2 200	2 700	3 800	4 400	5 400	9 500	3 500
Total	3 000	3 100	3 100	3 300	3 300	3 600	4 100	8 200	3 800
Secteur d'emploi	Coefficient de variation par rapport à la tendance (en %)								Ensemble des tranches de revenu
	< 2 500	2 500 -	< 5 000	5 000 -	10 000 -	15 000 -	20 000 -	30 000 +	
Pêcheurs autonomes	66,2	54,7	59,3	49,8	42,8	38,8	37,9	41,2	46,1
Traitement du poisson	30,8	27,0	28,2	24,8	20,4	19,4	18,5	49,7	24,4
Secteurs non reliés à la pêche	33,9	30,3	31,8	24,9	18,5	15,7	12,9	16,7	17,9
Traitement des aliments	25,8	23,6	24,4	17,9	11,8	10,0	8,9	19,1	12,0
Foresterie	33,2	29,5	30,3	26,1	24,8	22,4	19,1	24,4	24,0
Total	34,7	30,9	32,5	25,4	18,8	15,9	13,1	17,1	18,3

Source : Statistique Canada, Totalisations du Groupe de travail spécial.

Nota : Les espaces blancs représentent des suppressions ou des valeurs nulles.

Treizième conséquence sur le plan des politiques : Les employés des usines de traitement du poisson qui ont les revenus les plus faibles connaissent en moyenne de plus faibles fluctuations de leur revenu que les travailleurs du secteur non lié à la pêche. Par conséquent, ce groupe n'a pas un besoin particulier de programme de stabilisation du revenu.

Le *tableau 6* indique la moyenne, l'écart-type et le coefficient moyen de variation du revenu total au cours des années 80, pour les tranches de revenu auxquels appartenaient les travailleurs en 1981. Comme dans le *tableau 5*, nous avons établi les tranches de revenu en nous fondant sur le revenu d'emploi total afin d'utiliser la même ventilation de la population pour analyser le revenu d'emploi total et le revenu total. On trouvera le détail des calculs à l'annexe B.

Les *figures 8, 9 et 10* comparent la variabilité du revenu des pêcheurs indépendants, des employés des usines de traitement du poisson et des employés du secteur non lié à la pêche, pour toutes les tranches de revenu.

En ce qui concerne le *revenu total*, le coefficient de variation moyen du revenu d'emploi total est stable à 30 p. 100 de la moyenne environ pour les pêcheurs indépendants.

On se doit de noter l'augmentation de l'écart-type moyen des revenus totaux avec l'ajout de l'A-C (c'est-à-dire un écart-type plus élevé indiqué aux *tableaux 5 et 6*) dans le cas des travailleurs qui ont gagné moins de 5 000 \$ en revenu total d'emploi en 1981. On peut la remarquer dans le secteur des pêcheurs indépendants, dans le secteur forestier et dans celui du traitement du poisson également - des secteurs qui ont le caractère saisonnier le plus marqué. Les travailleurs de ces secteurs reçoivent de hauts niveaux d'A-C comparé à d'autres secteurs et ils reçoivent souvent régulièrement des prestations d'A-C durant la morte saison.

Tableau 6

Revenu total, revenu moyen et écart-type standard par tranche de revenu d'emploi									
Population longitudinale									
Ensemble de la région de l'Atlantique									
1981-1990									
Secteur d'emploi	Tranche de revenu d'emploi total en 1981 (en dollars)								Ensemble des tranches de revenu
	< 2 500	2 500 - 4 999	< 5 000	5 000 - 9 999	10 000 - 14 999	15 000 - 19 999	20 000 - 29 999	30 000 +	
Moyenne (en dollars)									
Pêcheurs autonomes	11 793	12 900	12 360	17 690	24 253	30 613	35 311	47 300	19 500
Traitement du poisson	10 256	11 300	10 981	14 415	17 286	22 564	28 300	70 800	16 200
Secteurs non reliés à la pêche	11 645	13 612	12 724	15 934	20 071	26 160	34 348	50 600	24 000
Traitement des aliments	11 291	12 921	12 725	15 606	20 029	25 727	34 936	67 800	24 000
Foresterie	12 200	15 100	14 624	18 127	21 433	26 300	34 321	43 700	21 200
Total	11 578	13 541	12 655	15 847	20 016	26 150	34 240	50 700	23 800
Secteur d'emploi	Écart-type par rapport à la tendance (en dollars)								Ensemble des tranches de revenu
	< 2 500	2 500 - 4 999	< 5 000	5 000 - 9 999	10 000 - 14 999	15 000 - 19 999	20 000 - 29 999	30 000 +	
Pêcheurs autonomes	3 793	3 800	3 800	5 476	7 360	9 094	10 984	16 100	6 000
Traitement du poisson	1 794	1 500	1 574	1 777	2 100	3 007	4 500	30 200	2 500
Secteurs non reliés à la pêche	2 955	2 762	2 623	2 700	2 843	3 362	4 368	8 300	3 600
Traitement des aliments	2 154	1 868	1 919	1 838	1 981	2 389	3 742	12 500	2 600
Foresterie	2 500	2 300	2 349	2 389	3 000	3 850	6 183	9 800	3 200
Total	2 952	2 751	2 617	2 700	2 873	3 461	4 451	8 500	3 600
Secteur d'emploi	Coefficient de variation par rapport à la tendance (en %)								Ensemble des tranches de revenu
	< 2 500	2 500 - 4 999	< 5 000	5 000 - 9 999	10 000 - 14 999	15 000 - 19 999	20 000 - 29 999	30 000 +	
Pêcheurs autonomes	32,2	29,5	30,7	31,0	30,3	29,7	30,9	34,0	30,9
Traitement du poisson	17,5	13,3	14,3	12,3	12,1	13,3	15,7	42,6	15,5
Secteurs non reliés à la pêche	25,4	20,3	22,2	16,9	14,2	12,9	12,7	16,4	15,0
Traitement des aliments	19,1	14,5	15,1	11,8	9,9	9,3	10,7	18,4	10,8
Foresterie	20,5	15,2	16,1	13,2	14,0	14,6	18,0	22,3	15,0
Total	25,5	20,3	22,3	17,0	14,4	13,2	13,0	16,7	15,3

Source : Statistique Canada, Totalisations du Groupe de travail spécial.

Nota : Les espaces blancs représentent des suppressions ou des valeurs nulles.

Figure 8

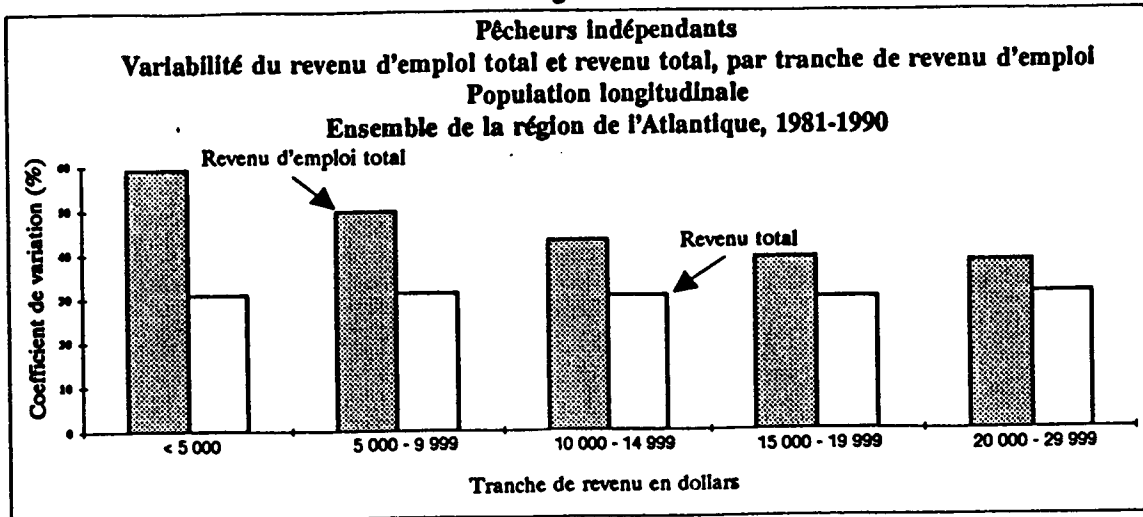


Figure 9

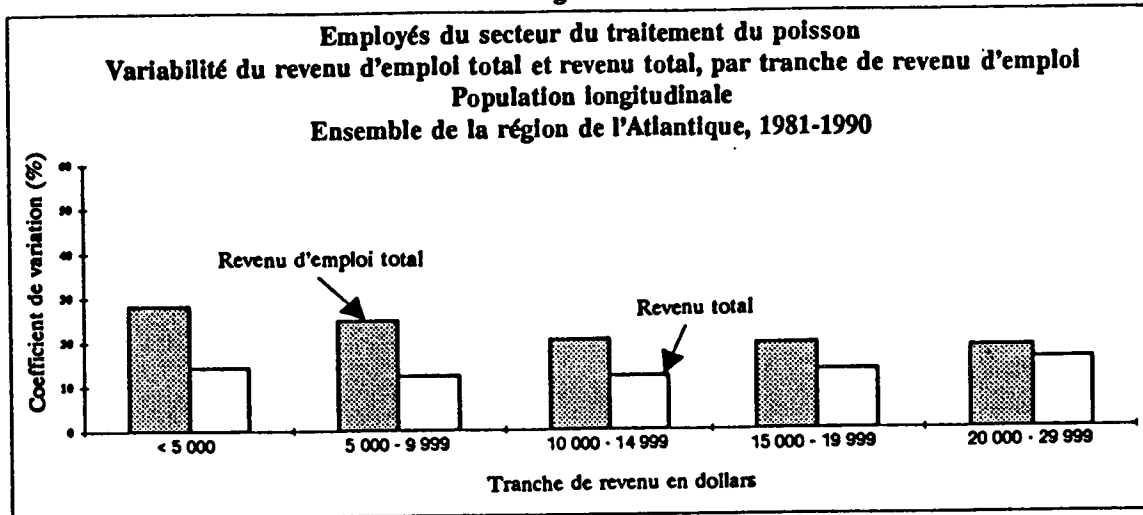
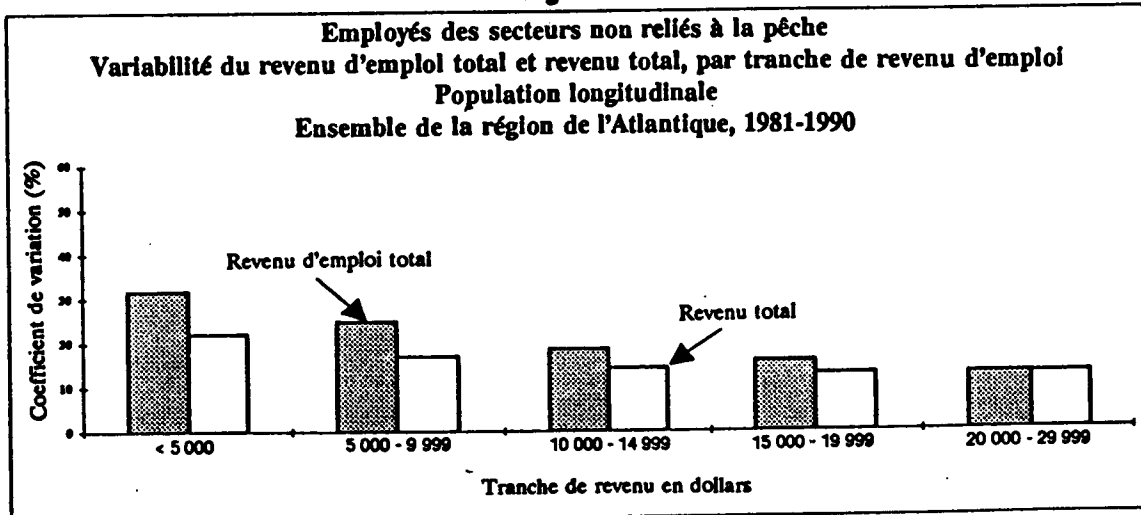


Figure 10



Source : Statistique Canada, Totalisations du Groupe de travail spécial.

Deux facteurs peuvent expliquer l'augmentation de l'écart-type moyen observé dans la tranche de revenu inférieure à 5 000 \$, dans le cas des travailleurs saisonniers. En effet, ce groupe de travailleurs reçoit une forte proportion d'A-C par rapport au revenu total. De plus, leur revenu est tellement bas, que lorsqu'ils gagnent de plus faibles revenus dans une saison donnée leurs prestations d'A-C diminuent considérablement à la morte saison, ce qui déstabilise encore plus leur revenu.

Quatorzième conséquence sur le plan des politiques : L'A-C semble le moins aider à modérer les fluctuations du revenu des travailleurs des industries saisonnières qui ont les revenus les plus bas. Cela est dû à la conception du programme d'A-C suivant lequel seuls ceux qui appartiennent aux groupes de revenus les plus bas ne reçoivent pas de prestations maximum. Lorsque le revenu diminue considérablement, les prestations d'A-C diminueront encore plus durant la saison morte. Ceux qui gagnent un revenu d'un certain niveau recevront les prestations maximum aussi longtemps que leur revenu ne diminue pas trop, et ainsi l'A-C aurait un effet ni stabilisateur ni déstabilisateur.

5. Choix des politiques à mettre en oeuvre

Suivant notre analyse, dans la population longitudinale, les pêcheurs indépendants sont les travailleurs qui connaissent, de loin, la plus grande instabilité du revenu. En outre, le problème est tout aussi grave pour ceux qui ont gagné les revenus les plus bas que pour ceux qui ont gagné les revenus les plus élevés.

La population longitudinale des employés des usines de traitement du poisson ne semble pas connaître le même degré d'instabilité du revenu. Il s'agit plutôt dans ce cas d'un problème chronique de faibles revenus partiellement lié à la structure industrielle.

Avant d'aborder les choix des politiques à mettre en oeuvre, voici quelles sont les facteurs déterminants des politiques à élaborer que l'analyse nous a permis d'entrevoir.

1 : Les bénéficiaires éventuels d'un programme de stabilisation du revenu doivent faire partie de façon durable d'un secteur d'activité économique. Un peu plus du tiers des pêcheurs indépendants et moins du quart des employés des usines de traitement du poisson seulement ont un attachement à long terme aux activités de ces secteurs.

2 : La population à court terme du secteur des pêches évolue selon un cycle d'emploi visible. Il existe une main-d'oeuvre disponible prête à faire face aux périodes de pointe cycliques (et saisonnières).

3 : Dans le secteur des pêches, la croissance de l'emploi était stagnante et les revenus étaient faibles durant les années 80, un reflet de la capacité excédentaire autant dans le secteur de la récolte que dans celui du traitement du poisson. Avant d'envisager des programmes de stabilisation du revenu pour ces secteurs, il est nécessaire d'entreprendre des changements structureaux permettant d'établir un équilibre entre la capacité et les ressources disponibles.

4 : Les participants à long terme du secteur des pêches dépendent beaucoup plus de l'A-C que ceux qui ne font pas partie de ce secteur. Il reste à savoir si les prestations d'A-C pourraient être axées plus efficacement sur le secteur des pêches par le truchement d'un programme de stabilisation.

5 : Les pêcheurs indépendants qui travaillent dans ce secteur à long terme constituent le seul groupe qui se démarque des travailleurs à court terme dans le même domaine par une plus forte variabilité de revenu, ce qui pourrait révéler un besoin d'adopter un programme de stabilisation du revenu propre aux pêcheurs engagés à long terme dans le secteur.

6 : Les pêcheurs indépendants à long terme présentaient, et de loin, une plus grande variabilité du revenu d'emploi que les travailleurs de tous les autres secteurs, une variation qui correspondait presque à la moitié de leur revenu moyen. Le haut degré de variabilité peut justifier l'établissement d'un programme de stabilisation du revenu pour les pêcheurs indépendants.

7 : Les différences concernant la variabilité du revenu des pêcheurs indépendants d'une province à l'autre pourraient indiquer qu'il est nécessaire d'établir des programmes de stabilisation individualisés fondés sur les possibilités financières et les facteurs de risque différents. Elles pourraient également indiquer qu'il est nécessaire de faire des changements structuraux fondamentaux dans le secteur des pêches.

8 : Si on le compare à d'autres secteurs, le secteur du traitement du poisson souffre plus de ses faibles revenus que de l'instabilité de ses revenus. Il faudrait se préoccuper surtout de trouver un plus grand nombre de moyens d'améliorer la structure de l'emploi dans cette industrie, p. ex : le prolongement de la saison du traitement et la diversification de la production des usines.

9 : D'après la manière dont les prestations aux pêcheurs sont conçues, une grande diminution du revenu des pêches durant la saison peut, en fait, réduire les prestations d'A-C

durant la morte saison. Les prestations de pêcheurs pourraient être reconnues de façon à fournir un élément de stabilisation.

10 : Suivant le système d'assurance-chômage actuel, les prestations sont établies selon le revenu gagné durant les semaines assurables. Il s'agit d'une mesure propre à dissuader les employés d'usine de travailler durant toute la saison et d'accepter des heures de travail qui peuvent ne pas constituer une «semaine assurable» complète. Pour régler ce problème, on pourrait permettre aux employés des usines de traitement du poisson d'être assurés en se fondant sur les heures travaillées plutôt que sur les semaines assurables.

11 : Il existe dans la population longitudinale des pêcheurs indépendants un large groupe de travailleurs aux faibles revenus qui n'ont probablement pas les moyens d'adhérer à un programme de stabilisation. Pourtant ce sont les pêcheurs qui ont les plus faibles revenus qui ont besoin de stabilisateurs du revenu.

12 : Les employés des usines de traitement du poisson qui ont les plus faibles revenus connaissent moins de variabilité de revenu que les travailleurs du secteur non lié à la pêche; ainsi, ils n'ont pas besoin de stabilisateur du revenu mais plutôt d'avoir des périodes d'emploi plus longues.

13 : L'A-C semble le moins contribuer à atténuer les fluctuations de revenu des travailleurs des industries saisonnières dont les revenus sont les plus faibles.

En analysant les choix de politiques à mettre en oeuvre, il importe de considérer les politiques liées à l'instabilité comme faisant partie d'un système global et de préconiser un changement systémique. Avant d'instaurer des politiques de stabilisation du revenu, il convient de régler les problèmes liés à la structure industrielle qui accentuent l'instabilité.

Les éléments suivants devraient être inclus dans toute solution visant à régler le problème de l'instabilité du revenu dans le secteur des pêches :

- le renforcement de la structure industrielle afin de créer les conditions permettant d'obtenir des emplois et des revenus plus stables;
- la création de systèmes de soutien du revenu qui aident à atténuer l'instabilité du revenus, soit en modifiant le système d'A-C existant, soit en établissant de nouveaux programmes;
- dans un contexte plus vaste, la création des fondements d'une économie plus diversifiée dans les collectivités qui vivent du secteur des pêches.

La structure industrielle

La structure sous-jacente des pêches a, jusqu'à présent, limité les possibilités de création d'un programme de stabilisation du revenu. Certaines recommandations du Groupe d'étude sur les revenus et l'adaptation des pêches de l'Atlantique permettraient d'améliorer les chances d'avoir un programme de stabilisation efficace pour les pêcheurs (voir Cashin, 1993).

Le Groupe d'étude a recommandé de réorganiser l'industrie des pêches de manière à créer un équilibre entre le niveau des ressources exploitables à long terme et la capacité industrielle. La professionnalisation du secteur des pêches et l'ajustement de la capacité de récolte permettraient d'améliorer la viabilité à long terme du secteur de la pêche.

Lorsque le secteur du traitement du poisson sera plus diversifié en termes d'espèces traitées et que les contraintes d'approvisionnement se relâcheront, ce secteur pourra probablement employer et former un plus grand nombre de travailleurs à long terme. Le fait d'avoir des périodes d'exploitation d'au moins 20 semaines pour une main-d'oeuvre stable augmenterait le niveau de revenu des travailleurs d'usine par rapport au niveau actuel.

L'industrie pourrait intégrer des éléments qui stabiliseraient automatiquement le revenu, en incitant les pêcheurs à se doter de permis de pêcher plusieurs espèces et encourageant les usines à accroître la diversité de leurs produits.

Programmes de soutien du revenu

Les résultats de notre analyse de la variabilité du revenu appuient les recommandations du Groupe d'étude visant à améliorer le système de soutien du revenu des pêcheurs et des travailleurs des usines de l'Atlantique.

Modifications du programme d'A-C actuel :

Le soutien du revenu pourrait cibler seulement les travailleurs professionnels à long terme du secteur des pêches, et non ceux qui travaillent pour de brèves périodes dans ce secteur dans le but de recevoir des prestations d'A-C. Des périodes de prestations et de qualification plus flexibles et mieux adaptées à la variabilité de la saison des pêches amélioreraient les éléments stabilisateurs de l'A-C des pêcheurs.

Pour tous les travailleurs saisonniers, y compris des travailleurs des usines de traitement, et peut-être les travailleurs du secteur forestier, les revenus assurables pourraient être calculés en se fondant sur l'ensemble de la saison plutôt que sur une base hebdomadaire. Cela éliminerait les fluctuations hebdomadaires éventuelles du revenu assurable (et la perte éventuelle de prestations dans le cas de l'employé qui ne travaille qu'une «petite semaine») et encouragerait ainsi les travailleurs saisonniers à travailler plus longtemps, et permettrait d'obtenir une base de revenu d'emploi plus élevée pour faire face aux fluctuations du revenu.

Un système de crédits intégré au système d'A-C des pêcheurs

L'absence d'éléments stabilisateurs dans le système d'A-C des pêcheurs appuierait les recommandations du rapport du Groupe d'étude relatives à l'application d'un système de crédits aux revenus admissibles, afin que l'on puisse tenir compte des revenus des années antérieures dans le calcul des prestations des années en cours.

Les pêcheurs professionnels à temps plein pourraient accumuler des crédits pendant plusieurs années jusqu'à concurrence d'une certaine proportion de leurs revenus saisonniers. Chaque crédit compterait pour un dollar de revenu assurable et il serait combiné au revenu réel du pêcheur durant les années de pêche nulle. Ce genre d'assistance remplacerait les programmes spéciaux qui n'ont pas été utiles aux pêcheurs professionnels dans le passé.

Ce genre d'assistance serait particulièrement utile pour les pêcheurs à faibles revenus, qui n'ont pas les moyens d'adhérer à un programme de stabilisation et qui connaissent certaines des plus fortes fluctuations du revenu.

Un compte d'épargne pour les entreprises des pêcheurs

Notre analyse des groupes de travailleurs par tranche de revenu indique que le remplacement des prestations de pêcheurs par un programme de stabilisation aurait des répercussions différentes selon les différentes tranches de revenus, appuyant, de ce fait, la création d'un programme de stabilisation.

Un compte d'épargne d'entreprise des pêcheurs pourrait être créé pour les propriétaires d'entreprises individuels, semblable à un compte de stabilisation du revenu net (CSRN). Des stimulants spéciaux pourraient être intégrés pour encourager l'épargne, tels qu'un programme permettant de réduire l'impôt semblable à un REER. Les propriétaires d'entreprises pourraient puiser dans ce compte lorsque leur revenu d'entreprise serait inférieur à la moyenne à longue échéance et ils pourraient utiliser le solde restant au terme de leur vie professionnelle pour leur retraite. Les membres d'équipage pourraient avoir des comptes semblables en fonction de leur revenus individuels.

Un programme d'assurance des prises pour les entreprises

Un programme d'assurance des prises pour les entreprises pourrait également être élaboré en s'inspirant du Régime d'assurance du revenu brut des fermiers, le niveau d'assurance variant en fonction des espèces, et les propriétaires payant des primes calculées

en fonction des quantités débarquées qu'ils désirent assurer. Il faudrait de nombreuses années pour mettre en place progressivement un tel programme et permettre l'élaboration d'un registre historique précis des quantités débarquées de l'entreprise.

Un système de rapport et d'enregistrement intégré

Le Groupe d'étude recommandait de préciser davantage les données sur l'entreprise ainsi que sur les travailleurs individuels du secteur des pêches. Pour cela, il faudrait recueillir de l'information dans un système de rapport et d'enregistrement intégré de sorte à pouvoir étudier et définir plus clairement ce qu'est une entreprise viable et à quel genre de variabilité du revenu elle fait face. Le fait de se concentrer sur l'entreprise permettrait d'étudier la faisabilité d'un programme de stabilisation du revenu au niveau de l'entreprise.

Un système de rapport et d'enregistrement intégré permettrait également d'assurer que les vérifications et rapprochements nécessaires sont en place pour s'assurer que l'on obtient des déclarations de revenu honnêtes et d'offrir plus efficacement le soutien du revenu et le programmes de stabilisation aux travailleurs du secteur des pêches.

Une infrastructure économique de l'Atlantique plus diversifiée

Un effort soutenu doit être déployé pour favoriser la création d'autres possibilités d'emploi dans la région de l'Atlantique. Une infrastructure économique de l'Atlantique plus diversifiée permettrait aux travailleurs du secteur des pêches qui ont, provisoirement ou en permanence, de faibles revenus de se trouver un autre emploi.

6. Références

- Agriculture Canada (1992). *GRIP & NISA : Un nouveau système de protection du revenu des producteurs de céréales et d'oléagineux*. Brochure d'information
- Cashin, Richard (1993) président. *Changement de cap: Les pêches de l'avenir*. Rapport du Groupe d'étude sur les revenus et l'adaptation des pêches de l'Atlantique.
- Corbett, Frank (1991a). «Unemployment Insurance and the Newfoundland Fishery» *Report of the Inshore Fishermen's Industrial Services Committee on the Feasibility of a Catch Failure Program for the Inshore Fishery of Newfoundland and Labrador*. Leo Power, président.
- Corbett, Frank (1991b). «Inshore Fishermen's Industrial Adjustment Services Committee Report on the Feasibility of a Catch Failure Program for the Inshore Fishery», *Report of the Inshore Fisherman's Industrial Services Committee on the Feasibility of a Catch Failure Program for the Inshore Fishery of Newfoundland and Labrador*. Leo Power, président.
- Emploi et immigration Canada (1993). *Guide de l'assurance-chômage à l'intention des travailleurs et travailleuses*. Numéro de catalogue In-091-04-93
- Grady, Pat et Dinah Maclean (1989). *An Income Stabilization Program for Fishermen : its Need, Feasibility and Cost*. Document interne de Pêches et Océans.
- GTA Consulting Inc (1993). *Projet de stabilisation du revenu des travailleurs et travailleuses d'usines de transformation du poisson*. Projet préparé pour l'Association Coopérative des Pêcheurs de L'Île Ltée.
- House, Douglas (1986a), président. Commission d'enquête sur l'emploi et le chômage (1986). *Building on our strengths*. St-Jean de Terre-Neuve.

House, Douglas, Maura Hanrahan et David Simms (1986b). «Fisheries Policies and Community Development: Proposal for a Revised Approach to Managing the Inshore Fisheries», étude préliminaire, *Commission royale d'enquête sur l'emploi et le chômage à Terre-Neuve et au Labrador*.

Hsu et Ghosh (1993). *Enregistrement des pêcheurs et permis d'espèces précises - Analyse longitudinale, 1986-1991*. Étude préliminaire du Groupe d'étude.

Kirby, Michael (1982), président. *Naviguer dans la tourmente - une nouvelle politique pour les pêches de l'Atlantique*. Approvisionnement et Services.

Parsons, L.S. (1993). *Management of Marine Fisheries in Canada*. Conseil national de recherche et Pêches et Océans, Ottawa.

Robertson, Heather (1993). *Le soutien du revenu des pêcheurs de l'Atlantique : approches et options*. Étude préliminaire du Groupe d'étude.

Groupe d'étude sur les revenus et l'adaptation des pêches de l'Atlantique (1993). *Le soutien du revenu des pêcheurs de l'Atlantique*. Document de consultation du Groupe d'étude.

Secrétariat du Groupe d'étude (1994). *Compendium de données du Groupe d'étude - Sources de données, vérification et données sélectionnées*. Étude préliminaire du Groupe d'étude.

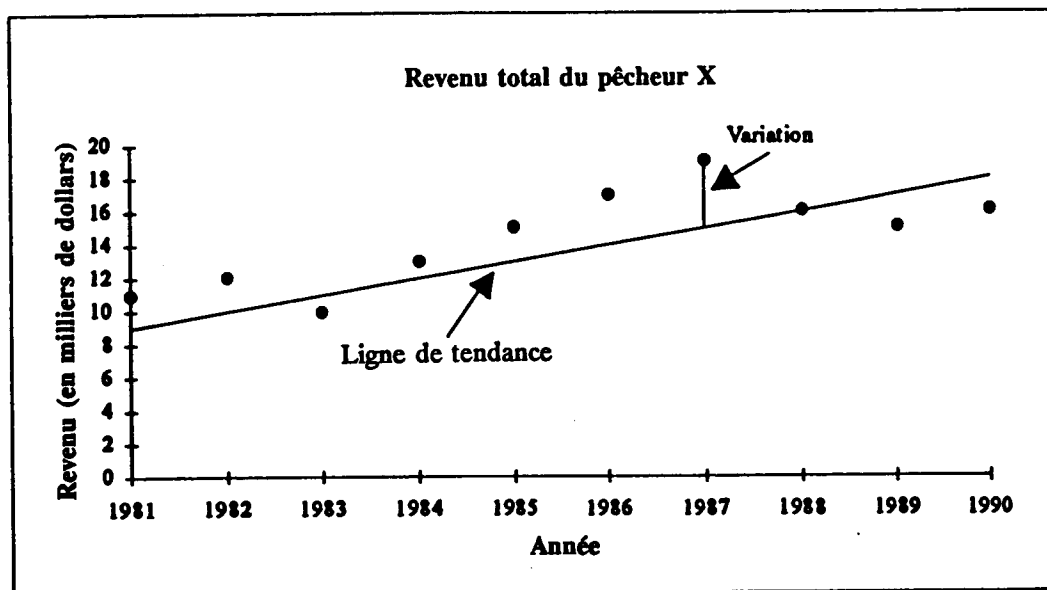
7. Annexes

Annexe A - Méthodologie

Nous cherchons à comprendre comment les revenus des travailleurs individuels du secteur des pêches varient au fil du temps et en quoi l'expérience des travailleurs de ce secteur se compare avec celle de travailleurs d'autres secteurs. Pour répondre à ces questions, nous avons adopté une méthode micro-analytique permettant d'analyser le revenu de chaque personne au fil du temps. Une méthode simple pour mesurer la variabilité du revenu d'un particulier consiste à établir une tendance linéaire du revenu de l'individu et à évaluer les variations à partir de cette ligne de tendance pour l'ensemble de la période, c'est-à-dire de 1981 à 1990 dans notre étude.

Voici, ci-dessous, les méthodes de calcul de l'analyse de la tendance et du coefficient de variation en tant que mesures de la variabilité du revenu de l'individu.

Le graphique ci-dessous illustre la méthode d'analyse de la tendance du revenu.



Dans ce diagramme, les différents points indiquent les niveaux de revenus annuels gagnés par un individu particulier (dans ce cas le pêcheur X). La ligne de tendance est simplement la ligne droite qui s'ajuste le mieux à ces points. Le revenu d'une personne peut fluctuer à partir de cette ligne de tendance. La variation du revenu à n'importe quel moment est définie par la distance de la ligne de tendance à un point d'observation donné. Nous calculons ensuite la variation moyenne du revenu d'un individu. Étant donné que certains individus ont des revenus moyens plus élevés que d'autres au cours de la période de dix ans, nous uniformisons les variations (fluctuations) en divisant cette variation moyenne par le revenu moyen de l'individu au cours de cette période de dix ans. On appelle cette mesure le «coefficient de variation» et on l'utilise pour mesurer la variabilité du revenu de l'individu au fil du temps.

L'équation de la ligne de tendance est la suivante :

$$Y_{it} = \alpha_i + \beta_i T \quad (1)$$

où l' Y_{it} désigne le revenu d'un individu i durant l'année T , α_i et β_i sont la coordonnée à l'origine et la pente de la ligne de tendance pour l'individu i . Définissons maintenant mathématiquement ces termes :

$$\beta_i = \left[\sum_{T=1981}^{1990} (Y_{it} - \bar{Y}_i)(T - \bar{T}) \right] / \sum_{T=1981}^{1990} (T - \bar{T})^2 \quad (2)$$

et

$$\alpha_i = \bar{Y}_i - \beta_i \bar{T} \quad (3)$$

où

$$\bar{Y}_i = \sum_{T=1981}^{1990} Y_{it} / 10 \quad (4)$$

L'écart-type du revenu à partir de la tendance pour l'individu i est alors déterminée par

$$\sigma_i = \sqrt{\frac{\sum_{Y=1981}^{1990} (Y_k - \bar{Y}_i)^2}{9}} \quad (5)$$

et le coefficient de variation est exprimé par

$$CV_i = \sigma_i / \bar{Y}_i \quad (6)$$

Pour la population totale de taille N , nous définissons le coefficient de variation moyen en tant que

$$\overline{CV} = \bar{\sigma} / \bar{Y} \quad (7)$$

où

$$\bar{\sigma} = \left(\sum_{i=1}^N \sigma_i \right) / N \quad (8)$$

et

$$\bar{Y} = \left(\sum_{i=1}^N \bar{Y}_i \right) / N \quad (9)$$

Considérations au sujet des calculs

Pour faire notre analyse, nous avons calculé les moyennes provinciales du revenu moyen, de l'écart-type moyen de la tendance et du coefficient de variation du revenu individuel pour chaque secteur faisant l'objet d'une comparaison, c'est-à-dire le secteur des pêcheurs indépendants, celui du traitement du poisson, celui du traitement des produits alimentaires, le secteur forestier et le secteur général non lié à la pêche. Nous avons utilisé,

dans notre analyse, deux agrégats du revenu, le revenu d'emploi total et le revenu total de toutes les sources, afin d'évaluer la variabilité du revenu à différents paliers de revenus et l'effet des paiements de transfert sur la variabilité du revenu. Nous avons examiné, en outre, la variabilité du revenu au sein des tranches de revenus en calculant les indices de variabilité ci-dessus pour les individus de chaque tranche de revenus soit : 5 000 \$, 5 000 \$ à 9 999 \$, 9 999 \$ à 14 999 \$, 15 000 \$ à 19 999 \$, 20 000 \$ à 29 999 \$ et 30 000 \$+ suivant la répartition du revenu de l'année de base (1981). La tranche de revenu de 5 000 \$ a été divisée en 2 500 \$ et 2 500-4 999 \$ pour mieux évaluer le mouvement du revenu des travailleurs qui ont les plus faibles revenus.

En analysant l'effet des paiements de transfert sur la variabilité du revenu au sein des tranches de revenu, nous nous sommes rendus compte que nous devions comparer la variabilité du revenu d'emploi à la variabilité du revenu total pour la même population de chaque tranche de revenu d'emploi. Étant donné que les indices de variabilité qui nous ont été fournis étaient fondés soit sur le revenu d'emploi, soit sur le revenu total, nous avons dû calculer les indices de variabilité du revenu total en termes de revenu d'emploi. Nous avons procédé ainsi pour la région de l'Atlantique en présumant que la population de n'importe quelle tranche de revenu total englobe progressivement des individus venant des tranches de revenu d'emploi inférieures et que les individus de n'importe quelle tranche de revenu présentent des caractéristiques identiques concernant la variabilité du revenu. En nous fondant sur ces hypothèses, nous avons pu calculer les moyennes pondérées des indices de variabilité du revenu total des différents segments de la population dans une tranche de revenu d'emploi donnée, suivant leurs niveaux de revenus totaux respectifs. Cette méthode d'évaluation a été appliquée à toutes les tranches de revenu d'emploi à l'exception des deux dernières. La seule exception concerne le secteur du traitement du poisson où nous avons conservé les mêmes indices de variabilité du revenu total des individus du groupe de 20 000-29 999 \$ en raison de préoccupations quant à l'inclusion possible d'observations extrêmes abhérantes dans le groupe de 30 000+ \$ en Nouvelle-Écosse.

Annexe B - Annexe statistique

- Tableau 1** Revenu moyen de la population longitudinale par source de revenu, ensemble de la région de l'Atlantique, et par province, 1981-1990
- Tableau 2** Revenu moyen de la population transversale par source de revenu, ensemble de la région de l'Atlantique, et par province, 1981-1990
- Tableau 3** Répartition de la population longitudinale et coefficients de variation moyen par palier de revenus d'emploi, ensemble de la région de l'Atlantique, et par province, 1981-1990
- Tableau 4** Revenu d'emploi total, revenu moyen, écart-type par palier de revenu d'emploi, population longitudinale, ensemble de la région de l'Atlantique, et par province, 1981-1990
- Tableau 5** Répartition de la population longitudinale et coefficients de variation moyens par palier de revenu total, ensemble de la région de l'Atlantique, et par province, 1981-1990
- Tableau 6** Revenu total, revenu moyen et écart-type par palier de revenu total, population longitudinale, ensemble de la région de l'Atlantique, et par province, 1981-1990

Tableau 1 - 1

Revenu moyen de la population longitudinale selon la source du revenu Ensemble de l'Atlantique - 1981 à 1990 (revenus en dollars)							
Année	Nombre de personnes	Revenu brut de la pêche	Revenu net de la pêche	Revenu d'emploi à l'usine	Autres revenus d'emploi	Prestations AC	Revenu total
PÊCHEURS INDÉPENDANTS							
1981	12 590	19 700	7 300		1 400	2 900	13 000
1982	12 590	22 500	8 200		1 300	3 500	14 600
1983	12 590	24 300	8 900		1 300	4 200	15 700
1984	12 590	23 100	8 200		1 400	4 900	16 000
1985	12 590	26 200	9 700		1 300	5 400	18 000
1986	12 590	34 500	13 800		1 400	6 000	22 700
1987	12 590	43 100	17 900		1 500	6 100	27 200
1988	12 590	36 100	13 100		1 600	7 200	23 700
1989	12 590	36 000	10 700		1 700	7 200	21 900
1990	12 590	32 500	9 800		1 900	7 300	21 700
EMPLOYÉS DU SECTEUR DU TRAITEMENT DU POISSON							
1981	14 320			8 800	200	2 100	11 800
1982	14 320			9 700	200	2 600	13 300
1983	14 320			9 200	200	3 400	13 600
1984	14 320			9 300	200	3 700	14 000
1985	14 320			10 100	200	3 600	14 800
1986	14 320			11 100	200	3 700	16 000
1987	14 320			12 900	300	3 800	18 100
1988	14 320			13 800	300	4 300	19 600
1989	14 320			13 200	300	4 700	19 700
1990	14 320			12 500	700	5 500	20 400
EMPLOYÉS DES SECTEURS NON RELIÉS À LA PÊCHE							
1981	635 480	s/o	s/o	s/o	14 900	600	16 700
1982	635 480	s/o	s/o	s/o	16 200	1 000	18 700
1983	635 480	s/o	s/o	s/o	17 500	1 100	19 900
1984	635 480	s/o	s/o	s/o	19 200	1 100	21 700
1985	635 480	s/o	s/o	s/o	20 300	1 100	23 000
1986	635 480	s/o	s/o	s/o	21 500	1 200	24 400
1987	635 480	s/o	s/o	s/o	23 100	1 200	26 100
1988	635 480	s/o	s/o	s/o	24 700	1 200	27 900
1989	635 480	s/o	s/o	s/o	26 000	1 200	29 600
1990	635 480	s/o	s/o	s/o	26 900	1 400	31 300

Source : Statistique Canada, Totalisations du Groupe de travail spécial.

Nota : Les espaces blancs représentent des suppressions ou des valeurs nulles.
La mention « s/o » indique que les données sont sans objet.

Tableau 1 - 2

Revenu moyen de la population longitudinale selon la source du revenu Terre-Neuve - 1981 à 1990 (revenus en dollars)							
Année	Nombre de personnes	Revenu brut de la pêche	Revenu net de la pêche	Revenu d'emploi à l'usine	Autres revenus d'emploi	Prestations AC	Revenu total
PÊCHEURS INDÉPENDANTS							
1981	5 550	15 900	4 400		1 000	3 100	9 700
1982	5 550	17 700	4 700		1 000	3 600	10 500
1983	5 550	17 200	4 400		900	4 400	10 600
1984	5 550	16 000	3 900		1 000	5 100	11 100
1985	5 550	16 200	3 500		900	5 600	11 400
1986	5 550	20 800	5 100		1 000	6 300	13 300
1987	5 550	29 900	8 800		1 000	6 600	17 500
1988	5 550	23 900	5 600		1 300	7 800	15 800
1989	5 550	20 800	4 000		1 400	7 900	14 600
1990	5 550	21 900	4 300		1 700	7 800	15 500
EMPLOYÉS DU SECTEUR DU TRAITEMENT DU POISSON							
1981	7 970			9 200	200	2 100	12 200
1982	7 970			10 100	200	2 700	13 700
1983	7 970			8 800	200	3 600	13 300
1984	7 970			9 200	200	3 800	13 900
1985	7 970			10 200	100	3 800	14 900
1986	7 970			11 300	100	3 700	15 900
1987	7 970			12 700	300	3 900	17 800
1988	7 970			13 400	300	4 500	19 100
1989	7 970			12 900	200	5 000	19 200
1990	7 970			12 400	400	6 200	20 500
EMPLOYÉS DES SECTEURS NON RELIÉS À LA PÊCHE							
1981	87 000	s/o	s/o	s/o	15 600	700	17 400
1982	87 000	s/o	s/o	s/o	17 300	1 000	19 600
1983	87 000	s/o	s/o	s/o	18 400	1 100	20 700
1984	87 000	s/o	s/o	s/o	19 900	1 200	22 200
1985	87 000	s/o	s/o	s/o	20 700	1 300	23 400
1986	87 000	s/o	s/o	s/o	22 000	1 400	24 800
1987	87 000	s/o	s/o	s/o	23 800	1 400	26 700
1988	87 000	s/o	s/o	s/o	25 800	1 400	28 900
1989	87 000	s/o	s/o	s/o	27 500	1 500	31 200
1990	87 000	s/o	s/o	s/o	28 500	1 600	32 900

Source : Statistique Canada, Totalisations du Groupe de travail spécial.

Nota : Les espaces blancs représentent des suppressions ou des valeurs nulles.
La mention « s/o » indique que les données sont sans objet.

Tableau 1 - 3

Revenu moyen de la population longitudinale selon la source du revenu Île-du-Prince-Édouard - 1981 à 1990 (revenus en dollars)							
Année	Nombre de personnes	Revenu brut de la pêche	Revenu net de la pêche	Revenu d'emploi à l'usine	Autres revenus d'emploi	Prestations AC	Revenu total
PÊCHEURS INDÉPENDANTS							
1981	1 100	17 000	6 700		800	3 300	12 000
1982	1 100	20 100	8 300		800	4 000	14 400
1983	1 100	24 700	11 600		700	4 700	18 200
1984	1 100	20 800	7 700		900	5 500	15 400
1985	1 100	26 900	11 200		800	5 800	19 100
1986	1 100	34 900	16 600		700	6 700	25 400
1987	1 100	39 700	18 800		700	6 700	27 700
1988	1 100	40 500	17 800		700	7 800	28 000
1989	1 100	37 500	12 900		700	7 800	23 500
1990	1 000	32 200	7 200		800	7 800	18 500
EMPLOYÉS DU SECTEUR DU TRAITEMENT DU POISSON							
1981	370			5 200	300	2 500	8 900
1982	370			5 400	300	3 100	9 900
1983	370			6 200	200	3 500	10 800
1984	370			6 400	200	4 100	11 900
1985	370			6 900	300	4 500	12 800
1986	370			7 600	300	5 000	14 800
1987	370			8 500	300	5 100	15 400
1988	370			8 600	1 000	6 000	19 200
1989	370			10 900	800	6 300	20 700
1990	370			10 000	1 400	6 100	20 500
EMPLOYÉS DES SECTEURS NON RELIÉS À LA PÊCHE							
1981	23 480	s/o	s/o	s/o	12 600	600	14 500
1982	23 480	s/o	s/o	s/o	14 100	800	16 600
1983	23 480	s/o	s/o	s/o	15 400	900	17 800
1984	23 480	s/o	s/o	s/o	16 600	1 000	19 100
1985	23 480	s/o	s/o	s/o	17 400	1 100	20 100
1986	23 480	s/o	s/o	s/o	18 700	1 100	21 700
1987	23 480	s/o	s/o	s/o	19 900	1 100	23 100
1988	23 480	s/o	s/o	s/o	21 600	1 200	25 100
1989	23 480	s/o	s/o	s/o	22 800	1 300	26 800
1990	23 480	s/o	s/o	s/o	23 700	1 300	28 400

Source : Statistique Canada, Totalisations du Groupe de travail spécial.

Nota : Les espaces blancs représentent des suppressions ou des valeurs nulles.
La mention « s/o » indique que les données sont sans objet.

Tableau 1 - 4

Revenu moyen de la population longitudinale selon la source du revenu Nouvelle-Écosse - 1981 à 1990 (revenus en dollars)							
Année	Nombre de personnes	Revenu brut de la pêche	Revenu net de la pêche	Revenu d'emploi à l'usine	Autres revenus d'emploi	Prestations AC	Revenu total
PÊCHEURS INDÉPENDANTS							
1981	3 770	24 700	12 000		1 800	2 400	17 800
1982	3 770	26 600	12 600		1 600	3 000	19 300
1983	3 770	29 500	13 900		1 700	3 600	20 900
1984	3 770	30 200	14 500		1 900	4 400	22 400
1985	3 770	35 900	17 800		1 800	4 700	26 200
1986	3 770	50 000	25 700		1 900	5 200	34 700
1987	3 770	59 300	31 000		2 000	5 200	40 200
1988	3 770	48 300	22 300		2 000	6 000	32 800
1989	3 770	54 600	20 200		1 900	6 100	31 400
1990	3 770	46 400	19 800		2 100	6 300	31 800
EMPLOYÉS DU SECTEUR DU TRAITEMENT DU POISSON							
1981	2 520			11 600	300	900	13 900
1982	2 520			13 300	200	900	15 900
1983	2 520			14 400	200	1 300	17 300
1984	2 520			13 800	300	1 600	17 000
1985	2 520			14 500	200	1 400	17 500
1986	2 520			16 000	300	1 500	19 200
1987	2 520			20 200	300	1 500	23 600
1988	2 520			22 000	400	1 900	26 100
1989	2 520			20 000	500	2 100	25 000
1990	2 520			17 700	1 000	3 100	24 400
EMPLOYÉS DES SECTEURS NON RELIÉS À LA PÊCHE							
1981	174 090	s/o	s/o	s/o	15 000	400	16 600
1982	174 090	s/o	s/o	s/o	16 800	600	18 900
1983	174 090	s/o	s/o	s/o	18 300	700	20 500
1984	174 090	s/o	s/o	s/o	20 200	700	22 400
1985	174 090	s/o	s/o	s/o	21 600	700	24 100
1986	174 090	s/o	s/o	s/o	22 900	800	25 600
1987	174 090	s/o	s/o	s/o	24 400	800	27 200
1988	174 090	s/o	s/o	s/o	25 900	700	29 000
1989	174 090	s/o	s/o	s/o	27 300	800	30 800
1990	174 090	s/o	s/o	s/o	28 200	900	32 600
Source : Statistique Canada, Totalisations du Groupe de travail spécial.							

Nota : Les espaces blancs représentent des suppressions ou des valeurs nulles.
La mention « s/o » indique que les données sont sans objet.

Tableau 1 - 5

Revenu moyen de la population longitudinale selon la source du revenu Nouveau-Brunswick - 1981 à 1990 (revenus en dollars)							
Année	Nombre de personnes	Revenu brut de la pêche	Revenu net de la pêche	Revenu d'emploi à l'usine	Autres revenus d'emploi	Prestations AC	Revenu total
PÊCHEURS INDÉPENDANTS							
1981	1 400	22 400	7 000		2 400	3 100	14 400
1982	1 400	30 100	10 700		2 400	3 700	19 000
1983	1 400	34 400	11 500		2 200	4 200	20 500
1984	1 400	31 200	9 600		2 400	4 800	19 100
1985	1 400	34 600	11 400		2 400	5 300	21 600
1986	1 400	41 800	14 400		2 800	6 200	25 900
1987	1 400	46 200	17 500		2 700	5 900	29 100
1988	1 400	45 100	14 600		3 100	6 800	27 500
1989	1 400	38 000	10 400		3 200	6 800	23 900
1990	1 400	36 000	8 200		3 100	7 000	22 700
EMPLOYÉS DU SECTEUR DU TRAITEMENT DU POISSON							
1981	3 150			6 000	200	2 900	9 800
1982	3 150			6 500	100	3 600	11 000
1983	3 150			6 700	100	4 300	11 900
1984	3 150			6 400	100	5 000	12 200
1985	3 150			7 300	200	4 600	12 700
1986	3 150			7 700	300	4 900	13 800
1987	3 150			8 300	200	5 100	14 900
1988	3 150			9 200	300	5 300	16 100
1989	3 150			9 700	500	5 400	16 800
1990	3 150			9 300	900	5 300	17 100
EMPLOYÉS DES SECTEURS NON RELIÉS À LA PÊCHE							
1981	151 880	s/o	s/o	s/o	14 400	700	16 200
1982	151 880	s/o	s/o	s/o	16 000	1 000	18 400
1983	151 880	s/o	s/o	s/o	17 400	1 100	19 800
1984	151 880	s/o	s/o	s/o	18 700	1 200	21 300
1985	151 880	s/o	s/o	s/o	19 900	1 200	22 600
1986	151 880	s/o	s/o	s/o	21 400	1 200	24 300
1987	151 880	s/o	s/o	s/o	22 900	1 200	25 900
1988	151 880	s/o	s/o	s/o	24 600	1 300	27 900
1989	151 880	s/o	s/o	s/o	26 300	1 300	29 800
1990	151 880	s/o	s/o	s/o	26 900	1 400	31 200

Source : Statistique Canada, Totalisations du Groupe de travail spécial.

Nota : Les espaces blancs représentent des suppressions ou des valeurs nulles.
La mention « s/o » indique que les données sont sans objet.

Tableau 1 - 6

Revenu moyen de la population longitudinale selon la source du revenu Québec - 1981 à 1990 (revenus en dollars)							
Année	Nombre de personnes	Revenu brut de la pêche	Revenu net de la pêche	Revenu d'emploi à l'usine	Autres revenus d'emploi	Prestations AC	Revenu total
PÊCHEURS INDÉPENDANTS							
1981	770	21 600	6 200		900	3 400	11 600
1982	770	26 200	7 200		700	4 100	13 300
1983	770	29 600	8 600		700	4 700	15 200
1984	770	28 400	7 200		700	5 500	14 400
1985	770	33 400	9 000		600	6 000	16 900
1986	770	42 700	13 000		1 100	6 600	21 900
1987	770	56 800	19 400		1 300	6 800	28 800
1988	770	40 500	12 000		700	7 700	22 200
1989	770	37 000	10 000		1 600	7 800	21 700
1990	770	32 300	6 900		1 300	8 000	18 900
EMPLOYÉS DU SECTEUR DU TRAITEMENT DU POISSON							
1981	320			5 500	200	3 100	9 400
1982	320			5 900	100	3 500	10 100
1983	320			6 300	100	4 300	11 300
1984	320			7 000	100	5 000	12 600
1985	320			6 600	100	5 600	12 900
1986	320			6 300	200	6 900	14 000
1987	320			6 800	100	6 700	14 400
1988	320			6 900	200	7 700	15 500
1989	320			7 100	500	7 800	16 400
1990	320			7 500	1 000	7 400	17 100
EMPLOYÉS DES SECTEURS NON RELIÉS À LA PÊCHE							
1981	199 030	s/o	s/o	s/o	15 100	800	17 000
1982	199 030	s/o	s/o	s/o	15 700	1 300	18 500
1983	199 030	s/o	s/o	s/o	16 800	1 300	19 500
1984	199 030	s/o	s/o	s/o	18 600	1 300	21 400
1985	199 030	s/o	s/o	s/o	19 700	1 400	22 700
1986	199 030	s/o	s/o	s/o	20 500	1 400	23 700
1987	199 030	s/o	s/o	s/o	22 200	1 400	25 300
1988	199 030	s/o	s/o	s/o	23 500	1 400	26 900
1989	199 030	s/o	s/o	s/o	24 400	1 500	28 100
1990	199 030	s/o	s/o	s/o	25 400	1 700	29 900

Source : Statistique Canada, Totalisations du Groupe de travail spécial.

Nota : Les espaces blancs représentent des suppressions ou des valeurs nulles.
La mention « s/o » indique que les données sont sans objet.

Tableau 2 - 1

Revenu moyen de la population transversale selon la source du revenu Ensemble de l'Atlantique - 1981 à 1990 (revenus en dollars)								
Année	Nombre de personnes	Revenu brut de la pêche	Revenu net de la pêche	Revenu d'emploi à l'usine	Autres revenus d'emploi	Prestations AC	Autres transferts	Revenu total
PÊCHEURS INDÉPENDANTS								
1981	35 850	14 600	5 800	100	2 200	2 500	500	11 900
1982	36 320	15 900	6 500	100	2 000	3 000	600	13 000
1983	35 240	17 900	7 200	100	1 900	3 600	600	14 000
1984	35 690	16 300	6 600	100	1 900	4 200	600	14 100
1985	34 620	18 100	7 600	100	2 000	4 600	600	15 500
1986	37 230	22 400	10 100	100	2 100	5 100	700	18 500
1987	38 440	26 100	12 200	100	2 500	5 200	700	21 300
1988	38 180	22 600	9 400	100	2 600	6 300	700	19 800
1989	37 120	69 100	8 300	100	2 900	6 400	800	19 400
1990	34 410	22 500	8 100	100	2 600	6 600	1 000	19 300
EMPLOYÉS DU SECTEUR DU TRAITEMENT DU POISSON								
1981	57 210	100		6 100	700	2 000	400	9 600
1982	56 240	100		6 600	600	2 500	500	10 500
1983	59 830	100		6 200	600	3 000	500	10 500
1984	57 900	100		6 000	700	3 300	500	10 800
1985	58 300	100		6 400	800	3 300	500	11 300
1986	60 480	100		6 600	800	3 500	600	12 000
1987	66 270	100		7 700	1 100	3 600	600	13 400
1988	66 700	100		7 900	1 300	4 000	700	14 300
1989	61 380	800		8 200	1 300	4 400	800	15 300
1990	58 710	200		8 200	1 500	4 700	1 000	15 900
EMPLOYÉS DES SECTEURS NON RELIÉS À LA PÊCHE								
1981	1 343 070	s/o	s/o	s/o	12 700	700	500	14 700
1982	1 335 690	s/o	s/o	s/o	13 600	1 000	600	16 300
1983	1 353 590	s/o	s/o	s/o	14 200	1 100	600	16 800
1984	1 387 350	s/o	s/o	s/o	15 100	1 200	700	17 700
1985	1 393 000	s/o	s/o	s/o	15 600	1 200	700	18 400
1986	1 429 190	s/o	s/o	s/o	16 000	1 300	900	19 000
1987	1 458 330	s/o	s/o	s/o	16 800	1 300	900	19 800
1988	1 496 530	s/o	s/o	s/o	17 800	1 400	900	21 100
1989	1 537 170	s/o	s/o	s/o	18 700	1 400	1 000	22 200
1990	1 554 100	s/o	s/o	s/o	19 600	1 500	1 100	23 400

Source : Statistique Canada, Totalisations du Groupe de travail spécial.

Nota : Les espaces blancs représentent des suppressions ou des valeurs nulles.
La mention « s/o » indique que les données sont sans objet.

Tableau 2 - 2

Revenu moyen de la population transversale selon la source du revenu Terre-Neuve - 1981 à 1990 (revenus en dollars)								
Année	Nombre de personnes	Revenu brut de la pêche	Revenu net de la pêche	Revenu d'emploi à l'usine	Autres revenus d'emploi	Prestations AC	Autres transferts	Revenu total
PÊCHEURS INDÉPENDANTS								
1981	16 360	11 300	2 800		2 200	2 700	500	8 800
1982	16 390	12 100	3 600		1 900	3 100	500	9 700
1983	15 530	13 000	3 400		1 800	3 800	500	10 000
1984	15 320	11 700	3 300		1 700	4 300	500	10 300
1985	14 690	11 700	3 000		1 600	4 800	500	10 500
1986	15 690	14 400	4 200		1 500	5 300	600	11 900
1987	16 410	19 000	6 700	100	1 900	5 500	600	15 100
1988	16 560	15 400	4 600	100	2 100	6 700	600	14 500
1989	16 030	14 600	3 800	100	2 000	6 900	700	13 900
1990	14 940	15 800	4 300	100	2 100	6 900	900	14 700
EMPLOYÉS DU SECTEUR DU TRAITEMENT DU POISSON								
1981	25 280	100		6 900	700	2 100	400	10 300
1982	24 760	100		7 300	600	2 600	500	11 300
1983	25 480	100		6 500	500	3 200	500	10 900
1984	25 910	100		6 400	600	3 300	500	11 000
1985	26 300	100		6 900	600	3 500	500	11 700
1986	26 370	100		6 800	600	3 500	600	11 800
1987	29 280	100		8 000	1 000	3 700	600	13 500
1988	29 870	100		8 300	1 000	4 300	700	14 400
1989	27 830	100		8 300	1 000	4 800	800	15 100
1990	26 960	100		8 400	1 000	5 300	900	16 000
EMPLOYÉS DES SECTEURS NON RELIÉS À LA PÊCHE								
1981	191 130	s/o	s/o	s/o	12 800	800	500	14 800
1982	192 310	s/o	s/o	s/o	13 700	1 100	600	16 100
1983	195 170	s/o	s/o	s/o	14 000	1 300	600	16 600
1984	200 840	s/o	s/o	s/o	14 600	1 400	600	17 200
1985	204 020	s/o	s/o	s/o	14 600	1 600	700	17 500
1986	213 280	s/o	s/o	s/o	15 000	1 700	800	18 100
1987	218 480	s/o	s/o	s/o	15 800	1 700	700	18 800
1988	227 590	s/o	s/o	s/o	16 800	1 900	800	20 200
1989	235 600	s/o	s/o	s/o	17 700	2 100	900	21 500
1990	238 390	s/o	s/o	s/o	18 600	2 100	1 000	22 600

Source : Statistique Canada, Totalisations du Groupe de travail spécial.

Nota : Les espaces blancs représentent des suppressions ou des valeurs nulles.
La mention « s/o » indique que les données sont sans objet.

Tableau 2 - 3

Revenu moyen de la population transversale selon la source du revenu Île-du-Prince-Édouard - 1981 à 1990 (revenus en dollars)								
Année	Nombre de personnes	Revenu brut de la pêche	Revenu net de la pêche	Revenu d'emploi à l'usine	Autres revenus d'emploi	Prestations AC	Autres transferts	Revenu total
PÊCHEURS INDÉPENDANTS								
1981	2 810	12 700	5 400		1 300	2 800	500	10 800
1982	2 740	14 200	6 100		1 400	3 500	600	12 400
1983	2 730	17 000	8 400		1 300	4 100	600	14 900
1984	2 860	14 500	5 800		1 300	4 700	600	13 000
1985	2 890	17 200	7 600		1 300	5 000	600	15 200
1986	3 150	21 100	10 500		1 500	5 900	600	19 100
1987	3 140	23 800	11 700		1 900	6 000	700	20 900
1988	3 200	25 200	11 400	100	1 700	7 100	700	21 600
1989	3 130	32 300	8 700	100	1 800	7 400	800	19 600
1990	3 010	22 100	5 500		1 900	7 600	900	17 000
EMPLOYÉS DU SECTEUR DU TRAITEMENT DU POISSON								
1981	2 470			4 000	800	1 900	400	7 400
1982	2 220	100		3 800	900	2 600	500	8 000
1983	2 450	100		4 400	900	2 800	400	8 700
1984	2 370	100		4 400	800	3 400	500	9 300
1985	2 650	100		4 300	1 000	3 500	500	9 600
1986	3 080	100		4 400	1 100	3 800	600	10 300
1987	2 920	100		5 100	1 100	4 100	700	11 200
1988	3 180	100		5 500	1 500	4 500	800	12 800
1989	3 110	200	100	6 100	1 500	5 100	800	14 000
1990	2 840	200	100	5 400	2 100	5 100	1 100	14 300
EMPLOYÉS DES SECTEURS NON RELIÉS À LA PÊCHE								
1981	52 750	s/o	s/o	s/o	10 700	600	600	12 900
1982	51 060	s/o	s/o	s/o	11 600	900	700	14 200
1983	52 640	s/o	s/o	s/o	12 200	1 000	700	14 900
1984	54 420	s/o	s/o	s/o	12 800	1 200	800	15 600
1985	54 330	s/o	s/o	s/o	13 300	1 300	800	16 200
1986	56 090	s/o	s/o	s/o	14 000	1 400	1 000	17 200
1987	57 480	s/o	s/o	s/o	14 700	1 400	1 000	17 900
1988	59 190	s/o	s/o	s/o	15 900	1 500	1 100	19 500
1989	60 670	s/o	s/o	s/o	16 800	1 600	1 100	20 700
1990	61 400	s/o	s/o	s/o	17 600	1 600	1 300	21 800
Source : Statistique Canada, Totalisations du Groupe de travail spécial.								

Nota : Les espaces blancs représentent des suppressions ou des valeurs nulles.
La mention « s/o » indique que les données sont sans objet.

Tableau 2 - 4

Revenu moyen de la population transversale selon la source du revenu Nouvelle-Écosse - 1981 à 1990 (revenus en dollars)								
Année	Nombre de personnes	Revenu brut de la pêche	Revenu net de la pêche	Revenu d'emploi à l'usine	Autres revenus d'emploi	Prestations AC	Autres transferts	Revenu total
PÊCHEURS INDÉPENDANTS								
1981	10 010	19 300	11 100	100	2 300	2 000	500	16 900
1982	10 280	19 600	10 600	100	2 300	2 600	600	17 200
1983	10 280	21 300	11 500	100	2 200	3 100	600	18 300
1984	10 590	20 600	11 200	100	2 300	3 700	600	18 700
1985	10 430	24 200	13 800	100	2 500	3 900	600	21 700
1986	11 360	30 800	17 800	200	2 600	4 300	700	26 400
1987	11 150	34 500	19 800	200	3 200	4 500	700	29 300
1988	11 310	28 900	15 200	200	3 200	5 200	800	25 700
1989	11 380	129 400	14 500	200	4 000	5 300	800	26 300
1990	10 770	30 200	14 900	100	3 100	5 700	1 000	26 200
EMPLOYÉS DU SECTEUR DU TRAITEMENT DU POISSON								
1981	13 050	100		7 100	1 100	1 100	400	10 200
1982	12 420	100		8 000	900	1 300	500	11 400
1983	13 250	100		8 100	900	1 600	500	11 600
1984	12 200	100		7 800	1 100	1 900	600	11 900
1985	12 880	100		7 800	1 100	1 800	500	11 800
1986	13 540	100	100	8 800	1 200	1 900	600	13 200
1987	15 140	200	100	10 600	1 600	1 900	600	15 400
1988	15 540	200	100	10 500	2 000	2 300	800	16 200
1989	14 180	800	100	11 200	2 100	2 500	900	17 500
1990	13 140	200	100	10 700	2 300	2 900	1 000	17 800
EMPLOYÉS DES SECTEURS NON RELIÉS À LA PÊCHE								
1981	362 900	s/o	s/o	s/o	12 700	400	600	14 700
1982	361 040	s/o	s/o	s/o	14 100	700	700	16 600
1983	363 650	s/o	s/o	s/o	15 000	800	700	17 400
1984	378 690	s/o	s/o	s/o	16 000	800	800	18 400
1985	380 830	s/o	s/o	s/o	16 700	900	800	19 300
1986	393 920	s/o	s/o	s/o	17 200	900	1 000	20 100
1987	397 450	s/o	s/o	s/o	18 000	900	1 000	20 800
1988	409 300	s/o	s/o	s/o	19 100	900	1 100	22 100
1989	420 590	s/o	s/o	s/o	20 000	1 000	1 100	23 300
1990	423 390	s/o	s/o	s/o	21 000	1 100	1 300	24 700

Source : Statistique Canada, Totalisations du Groupe de travail spécial.

Nota : Les espaces blancs représentent des suppressions ou des valeurs nulles.
La mention « s/o » indique que les données sont sans objet.

Tableau 2 - 5

Revenu moyen de la population transversale selon la source du revenu Nouveau-Brunswick - 1981 à 1990 (revenus en dollars)								
Année	Nombre de personnes	Revenu brut de la pêche	Revenu net de la pêche	Revenu d'emploi à l'usine	Autres revenus d'emploi	Prestations AC	Autres transferts	Revenu total
PÊCHEURS INDÉPENDANTS								
1981	3 640	17 800	5 900	100	2 800	2 700	600	13 400
1982	3 820	21 900	8 800	100	2 800	3 200	600	16 900
1983	3 790	25 900	10 300	100	2 500	3 700	700	18 800
1984	3 840	22 800	8 500	100	2 500	4 400	700	17 300
1985	3 800	24 400	8 700	100	2 900	4 700	700	18 200
1986	4 160	26 700	10 000	100	3 300	5 300	800	20 600
1987	4 380	27 900	11 300	100	3 500	5 200	800	22 200
1988	3 870	31 600	11 200	100	3 900	6 300	900	23 800
1989	3 760	183 800	7 900	100	4 900	6 200	1 000	21 900
1990	3 350	27 100	6 800	100	3 900	6 500	1 300	20 400
EMPLOYÉS DU SECTEUR DU TRAITEMENT DU POISSON								
1981	11 610	100		4 400	600	2 500	400	8 200
1982	11 850	100		4 700	500	3 100	400	9 000
1983	13 780			4 600	600	3 500	400	9 300
1984	12 920			4 400	500	4 200	400	9 800
1985	12 360	100		4 900	700	4 100	400	10 400
1986	12 430			4 900	800	4 500	600	11 200
1987	12 960	100		5 100	1 100	4 400	700	11 700
1988	12 890	100		5 600	1 300	4 700	800	12 800
1989	11 590	3 100		6 200	1 400	4 800	800	13 600
1990	11 650	300		6 400	1 600	4 600	1 000	14 000
EMPLOYÉS DES SECTEURS NON RELIÉS À LA PÊCHE								
1981	295 280	s/o	s/o	s/o	12 200	700	500	14 400
1982	294 470	s/o	s/o	s/o	13 300	1 000	600	15 900
1983	298 200	s/o	s/o	s/o	14 000	1 100	700	16 700
1984	304 250	s/o	s/o	s/o	14 700	1 200	700	17 400
1985	307 280	s/o	s/o	s/o	15 200	1 300	700	18 100
1986	318 260	s/o	s/o	s/o	15 900	1 300	900	18 900
1987	325 790	s/o	s/o	s/o	16 600	1 300	900	19 700
1988	334 560	s/o	s/o	s/o	17 700	1 400	1 000	21 100
1989	345 280	s/o	s/o	s/o	18 800	1 400	1 000	22 200
1990	350 280	s/o	s/o	s/o	19 500	1 500	1 100	23 400

Source : Statistique Canada, Totalisations du Groupe de travail spécial.

Nota : Les espaces blancs représentent des suppressions ou des valeurs nulles.
La mention « s/o » indique que les données sont sans objet.

Tableau 2 - 6

Revenu moyen de la population transversale selon la source du revenu Québec - 1981 à 1990 (revenus en dollars)								
Année	Nombre de personnes	Revenu brut de la pêche	Revenu net de la pêche	Revenu d'emploi à l'usine	Autres revenus d'emploi	Prestations AC	Autres transferts	Revenu total
PÊCHEURS INDÉPENDANTS								
1981	3 040	14 800	5 200		2 000	2 900	500	11 300
1982	3 100	17 800	5 900		1 500	3 500	500	12 200
1983	2 910	21 900	7 000	100	1 600	3 900	600	13 800
1984	3 090	18 200	6 300		1 700	4 700	500	13 700
1985	2 820	21 000	7 400	100	1 600	5 200	500	15 400
1986	2 870	27 900	10 800		1 800	5 800	700	19 800
1987	3 360	33 000	14 800	100	2 200	5 700	600	24 100
1988	3 250	23 800	9 800	100	1 600	6 800	700	19 900
1989	2 820	23 900	8 400	100	2 300	7 000	700	19 500
1990	2 340	24 100	6 700	100	2 400	7 300	900	18 700
EMPLOYÉS DU SECTEUR DU TRAITEMENT DU POISSON								
1981	4 800	100		4 600	600	3 000	300	8 700
1982	4 980			4 500	500	3 500	400	9 200
1983	4 870	800		4 600	600	4 200	400	10 000
1984	4 500	100		4 600	800	4 400	400	10 400
1985	4 110	100		5 000	800	4 400	400	10 800
1986	5 070	100		5 400	800	5 100	600	12 200
1987	5 960	100		5 400	1 200	5 100	700	12 600
1988	5 220	100		5 000	1 300	5 900	700	13 100
1989	4 670			5 400	1 200	6 600	700	14 300
1990	4 130	200	100	6 100	1 400	6 600	1 000	15 400
EMPLOYÉS DES SECTEURS NON RELIÉS À LA PÊCHE								
1981	441 010	s/o	s/o	s/o	13 200	900	400	15 200
1982	436 800	s/o	s/o	s/o	13 700	1 300	500	16 500
1983	443 950	s/o	s/o	s/o	14 000	1 300	500	16 800
1984	449 160	s/o	s/o	s/o	15 000	1 400	500	17 800
1985	446 530	s/o	s/o	s/o	15 500	1 400	600	18 500
1986	447 650	s/o	s/o	s/o	15 700	1 400	800	18 900
1987	459 130	s/o	s/o	s/o	16 600	1 400	800	19 700
1988	465 900	s/o	s/o	s/o	17 500	1 500	800	20 700
1989	475 020	s/o	s/o	s/o	18 300	1 600	900	21 700
1990	480 650	s/o	s/o	s/o	19 100	1 700	1 000	23 100

Source : Statistique Canada, Totalisations du Groupe de travail spécial.

Nota : Les espaces blancs représentent des suppressions ou des valeurs nulles.
La mention « s/o » indique que les données sont sans objet.

Tableau 3 - 1

Distribution de la population longitudinale et coefficient de variation moyen par tranche de revenu d'emploi Ensemble de l'Atlantique 1981 à 1990												
Secteur d'emploi	Tranche de revenu d'emploi total en 1981 (en dollars)								Ensemble des tranches de revenu			
	< 2 500	2 500 -	4 999	< 5 000	5 000 -	9 999	10 000 -	14 999		15 000 -	19 999	20 000 -
Nombres de personnes												
Pêcheurs autonomes	2 800	2 900	5 700	3 000	1 600	900	900	400	12 600			
Traitement du poisson	1 800	3 400	5 300	3 900	2 800	1 400	800	200	14 300			
Secteurs non reliés à la pêche	48 800	61 500	110 300	121 100	128 700	103 600	125 600	46 200	635 500			
Traitement des aliments	200	300	500	800	1 500	1 700	1 000	100	5 700			
Foresterie	100	400	600	900	600	400	300	100	2 900			
Total	53 500	67 600	121 300	128 000	133 100	105 900	127 300	46 800	662 400			
Secteur d'emploi	Coefficient de variation par rapport à la tendance (en %)								Ensemble des tranches de revenu			
	< 2 500	2 500 -	4 999	< 5 000	5 000 -	9 999	14 999	15 000 -		19 999	20 000 -	29 999
Pêcheurs autonomes	66,2	54,7	59,3	49,8	42,8	38,8	37,9	41,2	46,1			
Traitement du poisson	30,8	27,0	28,2	24,8	20,4	19,4	18,5	49,7	24,4			
Secteurs non reliés à la pêche	33,9	30,3	31,8	24,9	18,5	15,7	12,9	16,7	17,9			
Traitement des aliments	25,8	23,6	24,4	17,9	11,8	10,0	8,9	19,1	12,0			
Foresterie	33,2	29,5	30,3	26,1	24,8	22,4	19,1	24,4	24,0			
Total	34,7	30,9	32,5	25,4	18,8	15,9	13,1	17,1	18,3			

Source : Statistique Canada, Totalisations du Groupe de travail spécial.

Nota : Les espaces blancs représentent des suppressions ou des valeurs nulles.

Tableau 3 - 2

Distribution de la population longitudinale et coefficient de variation moyen par tranche de revenu d'emploi Terre-Neuve 1981 à 1990									
Secteur d'emploi	Tranche de revenu d'emploi total en 1981 (en dollars)								Ensemble des tranches de revenu
	< 2 500	2 500 -	< 5 000	5 000 -	10 000 -	15 000 -	20 000 -	29 999 -	
Nombres de personnes									
Pêcheurs autonomes	1 800	1 700	3 500	1 300	400	100	100	100	5 600
Traitement du poisson	900	1 500	2 400	2 400	1 800	800	500	100	8 000
Secteurs non reliés à la pêche	6 100	7 500	13 600	15 400	16 900	13 700	18 700	7 700	86 100
Traitement des aliments			0	0	100	100	100		400
Foresterie			0	0	100	100	0		200
Total	8 800	10 700	19 600	19 100	19 000	14 700	19 400	7 900	99 600
Secteur d'emploi	Coefficient de variation par rapport à la tendance (en %)								Ensemble des tranches de revenu
	< 2 500	2 500 -	< 5 000	5 000 -	10 000 -	15 000 -	20 000 -	29 999 -	
Pêcheurs autonomes	68,5	56,5	61,9	54,7	52,8	43,5	40,0	44,1	54,4
Traitement du poisson	32,2	27,7	29,2	25,7	22,2	21,0	18,3	22,6	23,3
Secteurs non reliés à la pêche	34,6	29,4	31,6	24,9	17,4	15,6	12,9	15,4	17,2
Traitement des aliments			25,5	13,8	9,1	8,4	8,6		9,3
Foresterie			23,9	28,1	22,7	22,9	20,4		22,9
Total	37,5	31,4	33,9	26,1	18,2	16,0	13,1	15,7	18,1

Source : Statistique Canada, Totalisations du Groupe de travail spécial.

Nota : Les espaces blancs représentent des suppressions ou des valeurs nulles.

Tableau 3 - 3

Distribution de la population longitudinale et coefficient de variation moyen par tranche de revenu d'emploi Île-du-Prince-Édouard 1981 à 1990									
Secteur d'emploi	Tranche de revenu d'emploi total en 1981 (en dollars)								Ensemble des tranches de revenu
	< 2 500	2 500 -	< 5 000	5 000 -	10 000 -	15 000 -	20 000 -	29 999	
Nombres de personnes									
Pêcheurs autonomes	200	300	500	300	200	100	0		1 100
Traitement du poisson	100	100	200	100	0				400
Secteurs non reliés à la pêche	2 200	2 800	5 000	5 100	5 300	3 600	3 300	900	23 200
Traitement des aliments				0	100	100	100		300
Foresterie									
Total	2 500	3 200	5 700	5 600	5 500	3 600	3 400	1 000	24 700
Secteur d'emploi	Coefficient de variation par rapport à la tendance (en %)								Ensemble des tranches de revenu
	< 2 500	2 500 -	< 5 000	5 000 -	10 000 -	15 000 -	20 000 -	29 999	
Pêcheurs autonomes	52,8	49,5	50,6	49,1	43,3	40,5	38,3		46,2
Traitement du poisson	22,6	19,9	20,8	18,8	15,6				27,0
Secteurs non reliés à la pêche	36,4	31,2	33,2	26,0	16,4	15,4	11,3	23,5	18,8
Traitement des aliments				18,5	11,4	10,1	10,1		11,9
Foresterie									
Total	37,2	32,3	34,1	27,5	17,4	15,9	11,8	23,8	19,7

Source : Statistique Canada, Totalisations du Groupe de travail spécial.

Nota : Les espaces blancs représentent des suppressions ou des valeurs nulles.

Tableau 3 - 4

Distribution de la population longitudinale et coefficient de variation moyen par tranche de revenu d'emploi Nouvelle-Écosse 1981 à 1990									
Secteur d'emploi	Tranche de revenu d'emploi total en 1981 (en dollars)								Ensemble des tranches de revenu
	< 2 500	2 500 -	4 999	< 5 000	5 000 -	10 000 -	15 000 -	20 000 -	
Nombres de personnes									
Pêcheurs autonomes	300	500	700	900	800	600	600	200	3 800
Traitement du poisson	100	300	500	600	800	400	200	100	2 500
Secteurs non reliés à la pêche	13 100	16 100	29 200	31 700	36 300	30 300	34 500	11 900	173 900
Traitement des aliments	100	100	100	200	400	500	200	0	1 500
Foresterie	0	0	100	200	100	100	0		400
Total	13 500	16 900	30 400	33 100	37 900	31 300	35 300	12 200	180 200
Secteur d'emploi	Coefficient de variation par rapport à la tendance (en %)								Ensemble des tranches de revenu
	< 2 500	2 500 -	4 999	< 5 000	5 000 -	10 000 -	15 000 -	20 000 -	
Pêcheurs autonomes	50,2	49,1	52,6	44,4	39,1	36,5	37,0	37,1	40,0
Traitement du poisson	34,7	26,8	29,0	22,9	17,3	17,1	18,3	86,1	27,0
Secteurs non reliés à la pêche	32,8	29,5	30,8	22,8	17,2	14,7	12,1	18,3	17,2
Traitement des aliments	25,7	22,1	23,3	17,8	9,0	8,2	8,7	12,7	10,2
Foresterie	34,9	29,4	31,4	24,0	20,7	20,0	18,2		22,2
Total	33,3	30,0	31,3	23,4	17,7	15,2	12,5	19,1	17,7

Source : Statistique Canada, Totalisations du Groupe de travail spécial.

Nota : Les espaces blancs représentent des suppressions ou des valeurs nulles.

Tableau 3 - 5

Distribution de la population longitudinale et coefficient de variation moyen par tranche de revenu d'emploi Nouveau-Brunswick 1981 à 1990													
Secteur d'emploi	Tranche de revenu d'emploi total en 1981 (en dollars)								Ensemble des tranches de revenu				
	< 2 500	2 500 -	4 999	< 5 000	5 000 -	9 999	10 000 -	14 999		15 000 -	19 999	20 000 -	29 999
Nombres de personnes													
Pêcheurs autonomes	300	300		600	300	200	100	100	100	100	0	9 600	1 400
Traitement du poisson	600	1 300		1 900	800	200	100	100	100	100	100	100	3 100
Secteurs non reliés à la pêche	14 000	16 700		30 700	28 900	31 100	23 000	29 900	29 900	29 900	9 600	9 600	153 200
Traitement des aliments	100	200		300	400	500	500	300	300	300	100	100	2 100
Foresterie	0	200		200	200	100	100	100	100	100	100	100	800
Total	14 900	18 300		33 200	30 000	31 500	23 300	30 100	30 100	30 100	9 700	9 700	157 800
Secteur d'emploi	Coefficient de variation par rapport à la tendance (en %)								Ensemble des tranches de revenu				
	< 2 500	2 500 -	4 999	< 5 000	5 000 -	9 999	10 000 -	14 999		15 000 -	19 999	20 000 -	29 999
Pêcheurs autonomes	69,5	58,3		62,7	54,3	44,3	41,2	34,7	34,7	34,7	48,4	48,4	49,1
Traitement du poisson	27,7	27,0		27,2	24,5	18,8	18,9	14,0	14,0	14,0	29,1	29,1	23,3
Secteurs non reliés à la pêche	33,8	30,9		32,1	24,8	17,9	15,4	12,5	12,5	12,5	16,2	16,2	17,7
Traitement des aliments	24,2	24,5		24,4	16,5	11,9	8,8	7,3	7,3	7,3	21,4	21,4	12,1
Foresterie	32,3	26,5		27,3	27,9	23,6	18,8	10,9	10,9	10,9	16,4	16,4	20,7
Total	34,2	31,2		32,5	25,1	18,0	15,6	12,6	12,6	12,6	16,4	16,4	18,0

Source : Statistique Canada, Totalisations du Groupe de travail spécial.

Nota : Les espaces blancs représentent des suppressions ou des valeurs nulles.
La mention « s/o » indique que les données sont sans objet.

Tableau 3 - 6

Distribution de la population longitudinale et coefficient de variation moyen par tranche de revenu d'emploi Québec 1981 à 1990										
Secteur d'emploi	Tranche de revenu d'emploi total en 1981 (en dollars)								Ensemble des tranches de revenu	
	< 2 500	2 500 -	4 999	< 5 000	5 000 -	10 000 -	15 000 -	20 000 -		30 000 +
Nombres de personnes										
Pêcheurs autonomes	200	200	400	200	0	0	0	0	800	
Traitement du poisson	100	100	200	100	0				300	
Secteurs non reliés à la pêche	13 500	18 300	31 800	40 000	39 100	33 000	39 200	15 900	199 000	
Traitement des aliments	0	0	100	200	400	500	400	0	1 600	
Foresterie	100	200	200	500	300	200	200	0	1 500	
Total	13 800	18 600	32 400	40 200	39 200	33 000	39 300	16 000	200 100	
Coefficient de variation par rapport à la tendance (en %)										
Secteur d'emploi	< 2 500	2 500 -	4 999	< 5 000	5 000 -	10 000 -	15 000 -	20 000 -	30 000 +	Ensemble des tranches de revenu
Pêcheurs autonomes	72,8	65,1	68,6	55,5	54,1	51,7	57,2	56,2	59,4	
Traitement du poisson	31,2	26,7	27,9	28,4	25,9				26,7	
Secteurs non reliés à la pêche	34,5	30,9	32,3	26,8	21,2	16,9	14,2	15,9	19,0	
Traitement des aliments	28,4	23,5	25,4	21,0	15,4	13,2	10,3	22,1	14,2	
Foresterie	33,2	32,7	32,9	25,9	27,3	24,8	23,5	32,3	26,4	
Total	34,9	31,2	32,6	26,9	21,2	16,9	14,2	16,0	19,1	

Source : Statistique Canada, Totalisations du Groupe de travail spécial.

Nota : Les espaces blancs représentent des suppressions ou des valeurs nulles.

Tableau 4 - 1

Revenu d'emploi total Moyenne et écart-type standard par tranche de revenu d'emploi Population longitudinale Ensemble de l'Atlantique 1981 à 1990									
Secteur d'emploi	Tranche de revenu d'emploi total en 1981 (en dollars)								
	< 2 500	2 500 - 4 999	< 5 000	5 000 - 9 999	10 000 - 14 999	15 000 - 19 999	20 000 - 29 999	30 000 +	Ensemble des tranches de revenu
Revenu moyen (en dollars)									
Pêcheurs autonomes	4 600	6 600	5 600	10 900	17 800	23 500	28 600	42 200	12 600
Traitement du poisson	4 400	5 400	5 000	9 000	14 500	19 700	26 900	66 200	11 400
Secteurs non reliés à la pêche	9 100	10 400	9 800	13 100	17 500	22 900	31 200	48 100	21 100
Traitement des aliments	7 300	8 900	8 300	13 500	18 400	24 000	30 800	64 000	21 800
Foresterie	6 700	7 400	7 200	10 400	15 200	19 600	28 300	39 200	14 400
Total	8 700	10 000	9 400	12 900	17 400	22 900	31 100	48 200	20 800
Secteur d'emploi	Écart-type par rapport à la tendance (en dollars)								
	< 2 500	2 500 - 4 999	< 5 000	5 000 - 9 999	10 000 - 14 999	15 000 - 19 999	20 000 - 29 999	30 000 +	Ensemble des tranches de revenu
Pêcheurs autonomes	3 000	3 600	3 300	5 400	7 600	9 100	10 800	17 400	5 800
Traitement du poisson	1 400	1 400	1 400	2 200	3 000	3 800	5 000	32 900	2 800
Secteurs non reliés à la pêche	3 100	3 200	3 100	3 300	3 200	3 600	4 000	8 100	3 800
Traitement des aliments	1 900	2 100	2 000	2 400	2 200	2 400	2 700	12 200	2 600
Foresterie	2 200	2 200	2 200	2 700	3 800	4 400	5 400	9 500	3 500
Total	3 000	3 100	3 100	3 300	3 300	3 600	4 100	8 200	3 800
Secteur d'emploi	Taux de croissance tendanciel moyen (en dollars par année)								
	< 2 500	2 500 - 4 999	< 5 000	5 000 - 9 999	10 000 - 14 999	15 000 - 19 999	20 000 - 29 999	30 000 +	Ensemble des tranches de revenu
Pêcheurs autonomes	500	500	500	700	1 000	1 200	1 100	900	700
Traitement du poisson	500	400	400	400	600	800	1 200	5 200	600
Secteurs non reliés à la pêche	1 500	1 400	1 500	1 200	1 100	1 300	1 600	2 000	1 400
Traitement des aliments	900	1 000	900	1 100	1 200	1 400	1 500	3 700	1 300
Foresterie	600	600	600	800	900	800	1 400	1 000	900
Total	1 400	1 300	1 400	1 100	1 100	1 300	1 600	2 100	1 300

Source : Statistique Canada, Totalisations du Groupe de travail spécial.

Nota : Les espaces blancs représentent des suppressions ou des valeurs nulles.

Tableau 4 - 2

Revenu d'emploi total									
Moyenne et écart-type standard par tranche de revenu d'emploi									
Population longitudinale									
Terre-Neuve									
1981 à 1990									
Secteur d'emploi	Tranche de revenu d'emploi total en 1981 (en dollars)								Ensemble des tranches de revenu
	< 2 500	2 500 - 4 999	< 5 000	5 000 - 9 999	10 000 - 14 999	15 000 - 19 999	20 000 - 29 999	30 000 +	
Revenu moyen (en dollars)									
Pêcheurs autonomes	3 400	4 600	4 000	7 000	12 000	16 700	23 600	33 800	6 400
Traitement du poisson	4 600	5 800	5 300	8 700	13 800	18 200	25 000	50 100	11 300
Secteurs non reliés à la pêche	9 900	10 800	10 400	13 200	17 700	23 200	31 200	49 700	22 400
Traitement des aliments			8 400	16 200	18 700	24 500	31 800		23 300
Foresterie			7 200	11 900	14 800	18 300	24 600		16 800
Total	7 900	9 100	8 600	12 200	17 200	22 900	31 000	49 500	20 600
Secteur d'emploi	Écart-type par rapport à la tendance (en dollars)								Ensemble des tranches de revenu
	< 2 500	2 500 - 4 999	< 5 000	5 000 - 9 999	10 000 - 14 999	15 000 - 19 999	20 000 - 29 999	30 000 +	
Pêcheurs autonomes	2 300	2 600	2 500	3 800	6 300	7 300	9 400	14 900	3 500
Traitement du poisson	1 500	1 600	1 600	2 200	3 100	3 800	4 800	11 300	2 600
Secteurs non reliés à la pêche	3 400	3 200	3 300	3 300	3 100	3 600	4 000	7 700	3 800
Traitement des aliments			2 200	2 200	1 700	2 100	2 700		2 200
Foresterie			1 700	3 400	3 400	4 200	5 000		3 900
Total	3 000	2 900	2 900	3 200	3 100	3 700	4 100	7 800	3 700
Secteur d'emploi	Taux de croissance tendanciel moyen (en dollars par année)								Ensemble des tranches de revenu
	< 2 500	2 500 - 4 999	< 5 000	5 000 - 9 999	10 000 - 14 999	15 000 - 19 999	20 000 - 29 999	30 000 +	
Pêcheurs autonomes	300	200	200	200	400	500	500	-100	200
Traitement du poisson	500	400	500	400	500	600	1 000	2 300	500
Secteurs non reliés à la pêche	1 600	1 400	1 500	1 200	1 200	1 300	1 600	2 700	1 500
Traitement des aliments			900	1 400	1 100	1 400	1 700		1 400
Foresterie			700	1 000	900	700	700		900
Total	1 200	1 100	1 200	1 000	1 100	1 300	1 600	2 600	1 300

Source : Statistique Canada, Totalisations du Groupe de travail spécial.

Nota : Les espaces blancs représentent des suppressions ou des valeurs nulles.

Tableau 4 - 3

Revenu d'emploi total Moyenne et écart-type standard par tranche de revenu d'emploi Population longitudinale Nouvelle-Écosse 1981 à 1990									
Secteur d'emploi	Tranche de revenu d'emploi total en 1981 (en dollars)								Ensemble des tranches de revenu
	< 2 500	2 500 - 4 999	< 5 000	5 000 - 9 999	10 000 - 14 999	15 000 - 19 999	20 000 - 29 999	30 000 +	
Revenu moyen (en dollars)									
Pêcheurs autonomes	9 100	10 700	10 100	15 300	20 300	25 500	30 200	44 900	21 100
Traitement du poisson	7 600	7 500	7 500	11 300	15 900	21 800	29 800	93 600	16 900
Secteurs non reliés à la pêche	9 400	11 300	10 400	13 900	18 100	23 800	32 200	52 900	22 200
Traitement des aliments	8 300	8 800	9 300	12 700	18 500	24 800	31 400	52 800	21 700
Foresterie	6 300	6 700	6 600	10 400	15 300	18 600	29 100		13 600
Total	9 400	11 200	10 400	13 800	18 100	23 900	32 200	52 900	22 100
Secteur d'emploi	Écart-type par rapport à la tendance (en dollars)								Ensemble des tranches de revenu
	< 2 500	2 500 - 4 999	< 5 000	5 000 - 9 999	10 000 - 14 999	15 000 - 19 999	20 000 - 29 999	30 000 +	
Pêcheurs autonomes	5 500	5 300	5 300	6 800	7 900	9 300	11 200	16 700	8 400
Traitement du poisson	2 600	2 000	2 200	2 600	2 800	3 700	5 400	80 600	4 600
Secteurs non reliés à la pêche	3 100	3 300	3 200	3 200	3 100	3 500	3 900	9 700	3 800
Traitement des aliments	2 100	2 200	2 200	2 300	1 700	2 000	2 700	6 700	2 200
Foresterie	2 200	2 000	2 100	2 500	3 200	3 700	5 300		3 000
Total	3 100	3 400	3 300	3 200	3 200	3 600	4 000	10 100	3 900
Secteur d'emploi	Taux de croissance tendanciel moyen (en dollars par année)								Ensemble des tranches de revenu
	< 2 500	2 500 - 4 999	< 5 000	5 000 - 9 999	10 000 - 14 999	15 000 - 19 999	20 000 - 29 999	30 000 +	
Pêcheurs autonomes	1 200	1 100	1 200	1 400	1 500	1 600	1 400	1 800	1 400
Traitement du poisson	1 000	800	800	600	700	1 100	1 500	11 700	1 100
Secteurs non reliés à la pêche	1 600	1 600	1 600	1 300	1 200	1 400	1 600	2 400	1 500
Traitement des aliments	1 200	1 200	1 200	1 000	1 100	1 400	1 600	2 000	1 300
Foresterie	800	800	800	700	900	700	1 400		800
Total	1 600	1 600	1 600	1 300	1 200	1 400	1 600	2 400	1 500

Source : Statistique Canada, Totalisations du Groupe de travail spécial.

Nota : Les espaces blancs représentent des suppressions ou des valeurs nulles.

Tableau 4 - 4

Revenu d'emploi total Moyenne et écart-type standard par tranche de revenu d'emploi Population longitudinale Île-du-Prince-Édouard 1981 à 1990									
Secteur d'emploi	Tranche de revenu d'emploi total en 1981 (en dollars)								Ensemble des tranches de revenu
	< 2 500	2 500 - 4 999	< 5 000	5 000 - 9 999	10 000 - 14 999	15 000 - 19 999	20 000 - 29 999	30 000 +	
Revenu moyen (en dollars)									
Pêcheurs autonomes	5 400	8 700	7 200	13 500	18 100	22 800	27 700		12 900
Traitement du poisson	3 300	4 900	4 300	8 800	16 000			52 900	8 200
Secteurs non reliés à la pêche	7 800	9 400	8 700	11 700	17 200	23 400	32 400		18 700
Traitement des aliments				15 000	19 000	23 100	28 200		23 200
Foresterie									
Total	7 400	9 100	8 400	11 800	17 200	23 400	32 400	52 900	18 300
Écart-type par rapport à la tendance (en dollars)									
Secteur d'emploi	< 2 500	2 500 - 4 999	< 5 000	5 000 - 9 999	10 000 - 14 999	15 000 - 19 999	20 000 - 29 999	30 000 +	Ensemble des tranches de revenu
Pêcheurs autonomes	2 900	4 300	3 600	6 600	7 900	9 200	10 600		6 000
Traitement du poisson	700	1 000	900	1 600	2 500				2 200
Secteurs non reliés à la pêche	2 800	2 900	2 900	3 000	2 800	3 600	3 700	12 400	3 500
Traitement des aliments				2 800	2 200	2 300	2 800		2 800
Foresterie									
Total	2 700	2 900	2 900	3 200	3 000	3 700	3 800	12 600	3 600
Taux de croissance tendanciel moyen (en dollars par année)									
Secteur d'emploi	< 2 500	2 500 - 4 999	< 5 000	5 000 - 9 999	10 000 - 14 999	15 000 - 19 999	20 000 - 29 999	30 000 +	Ensemble des tranches de revenu
Pêcheurs autonomes	600	700	700	800	700	700	400		700
Traitement du poisson	300	300	300	600	900				800
Secteurs non reliés à la pêche	1 300	1 300	1 300	900	1 000	1 400	1 700	2 600	1 300
Traitement des aliments				1 400	1 200	1 100	900		1 100
Foresterie									
Total	1 200	1 200	1 200	900	1 000	1 400	1 700	2 600	1 200

Source : Statistique Canada, Totalisations du Groupe de travail spécial.

Nota : Les espaces blancs représentent des suppressions ou des valeurs nulles.

Tableau 4 - 5

Revenu d'emploi total									
Moyenne et écart-type standard par tranche de revenu d'emploi									
Population longitudinale									
Nouveau-Brunswick									
1981 à 1990									
Secteur d'emploi	Tranche de revenu d'emploi total en 1981 (en dollars)								
	< 2 500	2 500 - 4 999	< 5 000	5 000 - 9 999	10 000 - 14 999	15 000 - 19 999	20 000 - 29 999	30 000 +	Ensemble des tranches de revenu
Revenu moyen (en dollars)									
Pêcheurs autonomes	6 700	9 500	8 200	12 500	17 400	22 900	27 700	40 700	14 800
Traitement du poisson	3 800	4 400	4 200	8 100	14 400	21 500	29 100	69 200	8 000
Secteurs non reliés à la pêche	9 000	9 800	9 400	13 100	17 500	23 100	31 700	48 200	20 600
Traitement des aliments	5 200	6 800	6 100	12 700	17 900	23 700	32 200	88 500	20 600
Foresterie	5 000	6 600	6 300	10 100	15 800	20 900	31 700		14 000
Total	6 700	9 500	9 100	13 000	17 500	23 100	31 600	48 200	20 300
Secteur d'emploi	Écart-type par rapport à la tendance (en dollars)								
	< 2 500	2 500 - 4 999	< 5 000	5 000 - 9 999	10 000 - 14 999	15 000 - 19 999	20 000 - 29 999	30 000 +	Ensemble des tranches de revenu
Pêcheurs autonomes	4 700	5 500	5 100	6 800	7 700	9 400	9 600	19 700	7 300
Traitement du poisson	1 100	1 200	1 100	2 000	2 700	4 100	4 100	20 100	1 900
Secteurs non reliés à la pêche	3 000	3 000	3 000	3 300	3 100	3 600	4 000	7 800	3 700
Traitement des aliments	1 300	1 700	1 500	2 100	2 100	2 100	2 400	18 900	2 500
Foresterie	1 600	1 800	1 700	2 800	3 700	3 900	3 500		2 900
Total	3 000	2 900	3 000	3 300	3 200	3 600	4 000	7 900	3 700
Secteur d'emploi	Taux de croissance tendanciel moyen (en dollars par année)								
	< 2 500	2 500 - 4 999	< 5 000	5 000 - 9 999	10 000 - 14 999	15 000 - 19 999	20 000 - 29 999	30 000 +	Ensemble des tranches de revenu
Pêcheurs autonomes	600	800	600	600	600	700	700	-800	500
Traitement du poisson	400	300	300	500	800	1 100	1 400	2 700	500
Secteurs non reliés à la pêche	1 500	1 300	1 400	1 200	1 100	1 300	1 600	2 200	1 400
Traitement des aliments	600	800	600	1 000	1 200	1 300	1 800	6 400	1 300
Foresterie	600	600	600	800	1 100	1 100	1 900		1 000
Total	1 500	1 200	1 300	1 200	1 100	1 300	1 600	2 200	1 400

Source : Statistique Canada, Totalisations du Groupe de travail spécial.

Nota : Les espaces blancs représentent des suppressions ou des valeurs nulles.

Tableau 4 - 6

Revenu d'emploi total Moyenne et écart-type standard par tranche de revenu d'emploi Population longitudinale Québec 1981 à 1990									
Secteur d'emploi	Tranche de revenu d'emploi total en 1981 (en dollars)								Ensemble des tranches de revenu
	< 2 500	2 500 - 4 999	< 5 000	5 000 - 9 999	10 000 - 14 999	15 000 - 19 999	20 000 - 29 999	30 000 +	
Revenu moyen (en dollars)									
Pêcheurs autonomes	5 600	7 200	6 400	10 800	18 900	23 700	29 600	45 400	11 500
Traitement du poisson	3 500	4 100	3 900	7 800	14 100				6 900
Secteurs non reliés à la pêche	8 900	10 100	9 600	12 500	16 900	21 700	29 800	43 500	20 300
Traitement des aliments	13 000	14 800	14 000	15 700	19 000	23 700	29 600	48 000	23 000
Foresterie	8 200	8 300	8 300	10 400	15 000	19 700	27 000	33 300	14 700
Total	8 800	10 100	9 500	12 500	16 900	21 700	29 800	43 500	20 200
Secteur d'emploi	Écart-type par rapport à la tendance (en dollars)								Ensemble des tranches de revenu
	< 2 500	2 500 - 4 999	< 5 000	5 000 - 9 999	10 000 - 14 999	15 000 - 19 999	20 000 - 29 999	30 000 +	
Pêcheurs autonomes	4 100	4 700	4 400	6 000	10 200	12 200	16 900	25 500	6 800
Traitement du poisson	1 100	1 100	1 100	2 200	3 600				1 800
Secteurs non reliés à la pêche	3 100	3 100	3 100	3 300	3 600	3 700	4 200	6 900	3 900
Traitement des aliments	3 700	3 500	3 600	3 300	2 900	3 100	3 100	10 600	3 300
Foresterie	2 700	2 700	2 700	2 700	4 100	4 900	6 400	10 800	3 900
Total	3 100	3 100	3 100	3 400	3 600	3 700	4 200	7 000	3 900
Secteur d'emploi	Taux de croissance tendanciel moyen (en dollars par année)								Ensemble des tranches de revenu
	< 2 500	2 500 - 4 999	< 5 000	5 000 - 9 999	10 000 - 14 999	15 000 - 19 999	20 000 - 29 999	30 000 +	
Pêcheurs autonomes	700	500	600	600	800	1 300	800	0	700
Traitement du poisson	300	100	200	200	300				200
Secteurs non reliés à la pêche	1 500	1 300	1 400	1 000	1 000	1 100	1 400	1 400	1 200
Traitement des aliments	1 600	1 700	1 700	1 400	1 300	1 400	1 400	2 200	1 400
Foresterie	1 100	900	900	800	900	800	1 200	-500	900
Total	1 400	1 300	1 300	1 000	1 000	1 100	1 400	1 400	1 200

Source : Statistique Canada, Totalisations du Groupe de travail spécial.

Nota : Les espaces blancs représentent des suppressions ou des valeurs nulles.

Tableau 5 - 1

Distribution de la population longitudinale et coefficient de variation moyen par tranche de revenu total									
Ensemble de l'Atlantique									
1981 à 1990									
Secteur d'emploi	Revenu total par tranche de revenu (en dollars) en 1981								
	< 2 500	2 500 - 4 999	< 5 000	5 000 - 9 999	10 000 - 14 999	15 000 - 19 999	20 000 - 29 999	30 000 +	Ensemble des tranches de revenu
Nombre de personnes									
Pêcheurs autonomes	200	1 200	1 400	4 900	2 700	1 500	1 400	700	12 600
Traitement du poisson	500	900	1 300	5 200	4 700	1 900	1 000	200	14 300
Secteurs non reliés à la pêche	27 000	41 000	68 000	114 800	140 800	112 200	138 200	61 400	635 500
Traitement des aliments	100	200	200	800	1 500	1 700	1 200	200	5 700
Foresterie	0	100	100	600	1 000	600	400	100	2 900
Total	27 700	43 100	70 800	124 800	148 200	115 600	140 600	62 400	662 400
Secteur d'emploi	Coefficient de variation par rapport à la tendance (en %)								
	< 2 500	2 500 - 4 999	< 5 000	5 000 - 9 999	10 000 - 14 999	15 000 - 19 999	20 000 - 29 999	30 000 +	Ensemble des tranches de revenu
Pêcheurs autonomes	40,8	34,6	35,5	29,4	30,9	30,4	29,5	34,0	30,9
Traitement du poisson	22,4	16,5	18,5	13,1	12,2	12,5	15,7	42,6	15,5
Secteurs non reliés à la pêche	26,8	23,7	24,9	19,2	14,7	13,4	12,0	16,4	15,0
Traitement des aliments	21,0	17,3	18,4	13,1	9,8	9,4	8,8	18,4	10,8
Foresterie	22,2	20,8	21,2	15,4	12,8	14,6	14,7	22,3	15,0
Total	26,8	23,9	25,0	19,4	14,9	13,7	12,2	16,7	15,3

Source : Statistique Canada, Totalisations du Groupe de travail spécial.

Nota : Les espaces blancs représentent des suppressions et les zéros des nombres inférieurs à 50.

Tableau 5 - 2

Distribution de la population longitudinale et coefficient de variation moyen par tranche de revenu total									
Terre-Neuve									
1981 à 1990									
Secteur d'emploi	Revenu total par tranche de revenu (en dollars) en 1981								Ensemble des tranches de revenu
	< 2 500	2 500 - 4 999	< 5 000	5 000 - 9 999	10 000 - 14 999	15 000 - 19 999	20 000 - 29 999	30 000 +	
Nombre de personnes									
Pêcheurs autonomes	100	800	900	2 900	1 100	300	200	100	5 600
Traitement du poisson	300	400	700	2 500	2 900	1 200	700	100	8 000
Secteurs non reliés à la pêche	3 300	4 900	8 100	14 600	18 500	14 400	20 300	10 200	86 100
Traitement des aliments				0	100	100	100		400
Foresterie				0	0	100	0		200
Total	3 600	6 100	9 700	19 900	22 500	16 000	21 200	10 400	99 600
Coefficient de variation par rapport à la tendance (en %)									
Secteur d'emploi	< 2 500	2 500 - 4 999	< 5 000	5 000 - 9 999	10 000 - 14 999	15 000 - 19 999	20 000 - 29 999	30 000 +	Ensemble des tranches de revenu
Pêcheurs autonomes	37,4	30,7	31,4	26,0	29,1	31,1	30,0	36,4	28,8
Traitement du poisson	23,0	16,8	19,1	13,2	11,9	12,4	14,2	22,1	13,5
Secteurs non reliés à la pêche	25,9	22,7	24,2	18,4	13,9	13,2	12,0	15,0	14,4
Traitement des aliments				11,6	8,2	8,4	9,4		9,1
Foresterie				12,8	14,5	12,5	14,9		14,6
Total	26,8	23,1	24,4	18,7	14,3	13,4	12,2	15,3	14,8

Source : Statistique Canada, Totalisations du Groupe de travail spécial.

Nota : Les espaces blancs représentent des suppressions et les zéros des nombres inférieurs à 50.

Tableau 5 - 3

Distribution de la population longitudinale et coefficient de variation moyen par tranche de revenu total Île-du-Prince-Édouard 1981 à 1990									
Secteur d'emploi	Revenu total par tranche de revenu (en dollars) en 1981								
	< 2 500	2 500 - 4 999	< 5 000	5 000 - 9 999	10 000 - 14 999	15 000 - 19 999	20 000 - 29 999	30 000 +	Ensemble des tranches de revenu
Nombre de personnes									
Pêcheurs autonomes		100	100	400	300	200	100	0	1 100
Traitement du poisson		100	100	200	100				400
Secteurs non reliés à la pêche	1 100	2 000	3 100	5 300	5 900	3 700	3 800	1 500	23 200
Traitement des aliments				0	100	100	100	0	300
Foresterie									
Total	1 100	2 100	3 200	5 900	6 200	3 900	3 900	1 500	24 700
Secteur d'emploi	Coefficient de variation par rapport à la tendance (en %)								
	< 2 500	2 500 - 4 999	< 5 000	5 000 - 9 999	10 000 - 14 999	15 000 - 19 999	20 000 - 29 999	30 000 +	Ensemble des tranches de revenu
Pêcheurs autonomes		32,6	32,7	29,1	32,8	31,2	29,7	30,1	30,8
Traitement du poisson		11,3	12,6	9,7	9,4				15,9
Secteurs non reliés à la pêche	26,9	24,9	25,5	20,1	14,3	13,2	11,5	21,6	16,1
Traitement des aliments				16,5	10,3	9,7	9,9	19,6	11,4
Foresterie									
Total	26,9	24,9	25,6	20,6	15,2	14,0	11,9	21,9	16,7

Source : Statistique Canada, Totalisations du Groupe de travail spécial.

Nota : Les espaces blancs représentent des suppressions et les zéros des nombres inférieurs à 50.

Tableau 5 - 4

Distribution de la population longitudinale et coefficient de variation moyen par tranche de revenu total Nouvelle-Écosse 1981 à 1990									
Secteur d'emploi	Revenu total par tranche de revenu (en dollars) en 1981								Ensemble des tranches de revenu
	< 2 500	2 500 - 4 999	< 5 000	5 000 - 9 999	10 000 - 14 999	15 000 - 19 999	20 000 - 29 999	30 000 +	
Nombre de personnes									
Pêcheurs autonomes	100	200	200	700	800	800	800	400	3 800
Traitement du poisson	100	100	200	600	900	500	300	100	2 500
Secteurs non reliés à la pêche	8 100	12 400	20 500	30 500	37 000	31 700	37 500	16 700	173 900
Traitement des aliments	0	0	100	200	400	500	300	100	1 500
Foresterie	0	0	0	100	200	100	0		400
Total	8 200	12 700	20 900	31 800	38 800	32 900	38 600	17 200	180 200
Secteur d'emploi	Coefficient de variation par rapport à la tendance (en %)								Ensemble des tranches de revenu
	< 2 500	2 500 - 4 999	< 5 000	5 000 - 9 999	10 000 - 14 999	15 000 - 19 999	20 000 - 29 999	30 000 +	
Pêcheurs autonomes	36,9	37,8	37,7	32,7	30,8	28,9	28,6	31,3	30,4
Traitement du poisson	23,5	19,6	20,9	15,2	13,6	13,2	19,5	66,4	22,2
Secteurs non reliés à la pêche	26,9	23,5	24,8	18,7	14,2	13,0	11,0	17,9	14,9
Traitement des aliments	19,7	16,6	17,6	12,4	7,6	7,2	8,3	13,4	8,9
Foresterie		21,4	23,4	15,0	12,8	12,8	14,1		14,3
Total	27,0	23,7	24,9	19,0	14,6	13,4	11,5	18,5	15,4

Source : Statistique Canada, Totalisations du Groupe de travail spécial.

Nota : Les espaces blancs représentent des suppressions et les zéros des nombres inférieurs à 50.

Tableau 5 - 5

Distribution de la population longitudinale et coefficient de variation moyen par tranche de revenu total Nouveau-Brunswick 1981 à 1990									
Secteur d'emploi	Revenu total par tranche de revenu (en dollars) en 1981								
	< 2 500	2 500 - 4 999	< 5 000	5 000 - 9 999	10 000 - 14 999	15 000 - 19 999	20 000 - 29 999	30 000 +	Ensemble des tranches de revenu
Nombre de personnes									
Pêcheurs autonomes	0	100	100	500	300	200	200	100	1 400
Traitement du poisson	100	200	300	1 800	700	200	100	0	3 100
Secteurs non reliés à la pêche	7 900	10 900	18 800	28 600	35 200	25 400	32 300	13 000	153 200
Traitement des aliments	0	100	100	500	600	500	300	100	2 100
Foresterie		0	100	200	300	100	100	0	800
Total	8 000	11 200	19 300	30 800	36 200	25 800	32 600	13 200	157 800
Secteur d'emploi	Coefficient de variation par rapport à la tendance (en %)								
	< 2 500	2 500 - 4 999	< 5 000	5 000 - 9 999	10 000 - 14 999	15 000 - 19 999	20 000 - 29 999	30 000 +	Ensemble des tranches de revenu
Pêcheurs autonomes	48,3	43,3	44,3	34,6	33,4	32,8	29,5	38,8	34,4
Traitement du poisson	20,1	14,6	16,2	12,6	11,3	11,5	16,0	30,6	14,0
Secteurs non reliés à la pêche	26,5	24,7	25,4	18,7	14,1	13,2	11,7	16,1	14,8
Traitement des aliments	19,0	15,8	16,6	11,9	9,7	8,7	7,5	21,0	11,0
Foresterie		20,2	19,6	15,5	11,3	14,8	10,7	14,4	13,1
Total	26,5	24,7	25,4	18,7	14,2	13,4	11,8	16,4	15,0
Source : Statistique Canada, Totalisations du Groupe de travail spécial.									

Nota : Les espaces blancs représentent des suppressions et les zéros des nombres inférieurs à 50.

Tableau 5 - 6

Distribution de la population longitudinale et coefficient de variation moyen par tranche de revenu total									
Québec									
1981 à 1990									
Secteur d'emploi	Revenu total par tranche de revenu (en dollars) en 1981								
	< 2 500	2 500 - 4 999	< 5 000	5 000 - 9 999	10 000 - 14 999	15 000 - 19 999	20 000 - 29 999	30 000 +	Ensemble des tranches de revenu
Nombre de personnes									
Pêcheurs autonomes	0	100	100	300	200	100	100	0	800
Traitement du poisson		0	0	200	100	0			300
Secteurs non reliés à la pêche	6 700	10 800	17 600	35 900	44 200	37 000	44 300	20 100	199 000
Traitement des aliments	0	0	0	100	400	500	400	100	1 600
Foresterie	0	0	100	200	500	300	300	100	1 500
Total	6 800	10 900	17 700	36 400	44 400	37 100	44 400	20 100	200 100
Secteur d'emploi	Coefficient de variation par rapport à la tendance (en %)								
	< 2 500	2 500 - 4 999	< 5 000	5 000 - 9 999	10 000 - 14 999	15 000 - 19 999	20 000 - 29 999	30 000 +	Ensemble des tranches de revenu
Pêcheurs autonomes		44,4	46,3	34,9	32,2	38,8	41,3	45,6	38,0
Traitement du poisson		19,4	20,3	13,4	13,3	11,8			14,1
Secteurs non reliés à la pêche	26,9	23,3	24,7	20,4	16,0	14,2	13,0	15,5	15,5
Traitement des aliments	23,3	21,5	22,2	16,5	12,8	12,1	10,1	19,7	12,6
Foresterie	22,3	21,1	21,5	15,8	13,4	15,4	16,4	27,0	16,1
Total	27,0	23,5	24,8	20,5	16,0	14,2	13,1	15,5	15,6
Source : Statistique Canada, Totalisations du Groupe de travail spécial.									

Nota : Les espaces blancs représentent des suppressions et les zéros des nombres inférieurs à 50.

Tableau 6 - 1

Revenu total									
Revenu moyen et écart-type par tranche de revenu total									
Région de l'Atlantique									
1981 à 1990									
Secteur d'emploi	Tranche de revenu total (en dollars)								Ensemble des tranches de revenu
	< 2 500	2 500 - 4 999	< 5 000	5 000 - 9 999	10 000 - 14 999	15 000 - 19 999	20 000 - 29 999	30 000 +	
Revenu moyen (en dollars)									
Pêcheurs autonomes	10 600	10 700	10 700	12 900	18 900	25 500	32 100	47 300	19 500
Traitement du poisson	9 700	10 100	10 000	11 300	15 800	21 000	28 300	70 800	16 200
Secteurs non reliés à la pêche	11 100	12 300	11 800	14 200	18 500	24 000	32 000	50 600	24 000
Traitement des aliments	11 000	11 600	11 400	13 600	18 900	24 500	31 400	67 800	24 000
Foresterie	12 100	12 200	12 200	15 100	18 500	22 900	29 700	43 700	21 200
Total	11 000	12 200	11 700	14 000	18 400	24 000	32 000	50 700	23 800
Secteur d'emploi	Écart-type par rapport à la tendance (en dollars)								Ensemble des tranches de revenu
	< 2 500	2 500 - 4 999	< 5 000	5 000 - 9 999	10 000 - 14 999	15 000 - 19 999	20 000 - 29 999	30 000 +	
Pêcheurs autonomes	4 300	3 700	3 800	3 800	5 900	7 700	9 500	16 100	6 000
Traitement du poisson	2 200	1 700	1 800	1 500	1 900	2 600	4 500	30 200	2 500
Secteurs non reliés à la pêche	3 000	2 900	2 900	2 700	2 700	3 200	3 800	8 300	3 600
Traitement des aliments	2 300	2 000	2 100	1 800	1 900	2 300	2 800	12 500	2 600
Foresterie	2 700	2 500	2 600	2 300	2 400	3 300	4 400	9 800	3 200
Total	3 000	2 900	2 900	2 700	2 700	3 300	3 900	8 500	3 600
Secteur d'emploi	Taux de croissance tendanciel moyen (en dollars par année)								Ensemble des tranches de revenu
	< 2 500	2 500 - 4 999	< 5 000	5 000 - 9 999	10 000 - 14 999	15 000 - 19 999	20 000 - 29 999	30 000 +	
Pêcheurs autonomes	1 500	1 100	1 200	1 000	1 300	1 600	1 700	1 700	1 300
Traitement du poisson	1 400	1 100	1 200	800	900	1 000	1 400	5 800	1 000
Secteurs non reliés à la pêche	2 000	1 700	1 800	1 400	1 300	1 400	1 700	2 500	1 600
Traitement des aliments	1 500	1 400	1 400	1 100	1 300	1 500	1 600	4 500	1 500
Foresterie	1 800	1 500	1 600	1 400	1 300	1 300	1 500	1 700	1 400
Total	1 800	1 700	1 800	1 300	1 300	1 400	1 700	2 500	1 600

Source : Statistique Canada, Totalisations du Groupe de travail spécial.

Nota : Les espaces blancs représentent des suppressions et les zéros des nombres inférieurs à 50.

Tableau 6 - 2

Revenu total									
Revenu moyen et écart-type par tranche de revenu total									
Terre-Neuve									
1981 à 1990									
Secteur d'emploi	Tranche de revenu total (en dollars)								Ensemble des tranches de revenu
	< 2 500	2 500 - 4 999	< 5 000	5 000 - 9 999	10 000 - 14 999	15 000 - 19 999	20 000 - 29 999	30 000 +	
Revenu moyen (en dollars)									
Pêcheurs autonomes	8 700	9 000	8 900	10 900	14 800	19 400	25 200	39 200	13 100
Traitement du poisson	9 900	10 600	10 300	11 800	15 400	20 100	26 500	52 900	16 100
Secteurs non reliés à la pêche	11 600	13 200	12 600	14 400	18 800	24 100	32 000	50 700	25 200
Traitement des aliments				15 800	19 400	24 700	32 600		25 100
Foresterie				15 600	20 200	22 700	28 300		24 300
Total	11 400	12 500	12 100	13 600	18 200	23 700	31 800	50 600	23 800
Écart-type par rapport à la tendance (en dollars)									
Secteur d'emploi	< 2 500	2 500 - 4 999	< 5 000	5 000 - 9 999	10 000 - 14 999	15 000 - 19 999	20 000 - 29 999	30 000 +	Ensemble des tranches de revenu
Pêcheurs autonomes	3 300	2 700	2 800	2 800	4 300	6 000	7 500	14 300	3 800
Traitement du poisson	2 300	1 800	2 000	1 600	1 800	2 500	3 800	11 700	2 200
Secteurs non reliés à la pêche	3 100	3 000	3 000	2 700	2 600	3 200	3 900	7 600	3 600
Traitement des aliments				1 800	1 600	2 100	3 100		2 300
Foresterie				2 000	2 900	2 800	4 200		3 500
Total	3 100	2 900	3 000	2 500	2 600	3 200	3 900	7 700	3 500
Taux de croissance tendanciel moyen (en dollars par année)									
Secteur d'emploi	< 2 500	2 500 - 4 999	< 5 000	5 000 - 9 999	10 000 - 14 999	15 000 - 19 999	20 000 - 29 999	30 000 +	Ensemble des tranches de revenu
Pêcheurs autonomes	1 200	900	900	700	800	800	900	1 200	800
Traitement du poisson	1 400	1 100	1 200	900	800	900	1 100	2 900	900
Secteurs non reliés à la pêche	2 100	1 900	2 000	1 400	1 300	1 500	1 800	2 900	1 700
Traitement des aliments				1 300	1 200	1 400	1 900		1 500
Foresterie				1 500	1 700	1 300	1 600		1 600
Total	2 000	1 700	1 800	1 200	1 300	1 400	1 800	2 900	1 600

Source : Statistique Canada, Totalisations du Groupe de travail spécial.

Nota : Les espaces blancs représentent des suppressions et les zéros des nombres inférieurs à 50.

Tableau 6 - 3

Revenu total									
Revenu moyen et écart-type par tranche de revenu total									
Île-du-Prince-Édouard									
1981 à 1990									
Secteur d'emploi	Tranche de revenu total (en dollars)								Ensemble des tranches de revenu
	< 2 500	2 500 - 4 999	< 5 000	5 000 - 9 999	10 000 - 14 999	15 000 - 19 999	20 000 - 29 999	30 000 +	
Revenu moyen (en dollars)									
Pêcheurs autonomes	12 700	16 100	15 200	17 700	23 000	27 900	34 000	48 900	27 800
Traitement du poisson	10 100	11 100	10 800	12 400	17 000	22 500	31 800	89 800	20 100
Secteurs non reliés à la pêche	10 800	12 500	11 800	14 700	18 800	24 900	32 800	55 600	24 900
Traitement des aliments	10 800	11 600	11 400	13 600	18 700	24 900	31 500	56 000	23 500
Foresterie		11 300	10 800	13 000	17 300	21 600	27 400		18 300
Total	10 800	12 500	11 800	14 700	18 900	24 900	32 800	55 600	24 900
Secteur d'emploi	Écart-type par rapport à la tendance (en dollars)								Ensemble des tranches de revenu
	< 2 500	2 500 - 4 999	< 5 000	5 000 - 9 999	10 000 - 14 999	15 000 - 19 999	20 000 - 29 999	30 000 +	
Pêcheurs autonomes	4 700	6 100	5 700	5 800	7 100	8 100	9 700	15 300	8 500
Traitement du poisson	2 400	2 200	2 200	1 900	2 300	3 000	6 200	59 600	4 500
Secteurs non reliés à la pêche	2 900	2 900	2 900	2 700	2 700	3 200	3 600	9 900	3 700
Traitement des aliments	2 100	1 900	2 000	1 700	1 400	1 800	2 600	7 500	2 100
Foresterie		2 400	2 500	1 900	2 200	2 800	3 900		2 600
Total	2 900	3 000	2 900	2 800	2 800	3 300	3 800	10 300	3 800
Secteur d'emploi	Taux de croissance tendanciel moyen (en dollars par année)								Ensemble des tranches de revenu
	< 2 500	2 500 - 4 999	< 5 000	5 000 - 9 999	10 000 - 14 999	15 000 - 19 999	20 000 - 29 999	30 000 +	
Pêcheurs autonomes	1 800	2 200	2 100	1 800	2 000	2 000	2 000	2 300	2 000
Traitement du poisson	1 700	1 300	1 400	1 000	900	1 200	1 800	9 600	1 400
Secteurs non reliés à la pêche	2 000	1 800	1 900	1 500	1 400	1 600	1 800	3 000	1 700
Traitement des aliments	1 500	1 400	1 500	1 200	1 200	1 500	1 700	3 100	1 500
Foresterie		1 300	1 500	1 000	1 100	1 200	1 100		1 100
Total	2 000	1 800	1 900	1 500	1 400	1 600	1 800	3 000	1 700

Source : Statistique Canada, Totalisations du Groupe de travail spécial.

Nota : Les espaces blancs représentent des suppressions et les zéros des nombres inférieurs à 50.

Tableau 6 - 4

Revenu total														
Revenu moyen et écart-type par tranche de revenu total														
Nouvelle-Écosse														
1981 à 1990														
Secteur d'emploi	Tranche de revenu total (en dollars)													
	< 2 500	2 500 -	4 999	< 5 000	5 000 -	9 999	10 000 -	14 999	15 000 -	19 999	20 000 -	29 999	30 000 +	Ensemble des tranches de revenu
Revenu moyen (en dollars)														
Pêcheurs autonomes		12 100		12 000	15 200	21 300	26 100	32 000	39 800	20 300			14 600	
Traitement du poisson		7 700		7 600	10 700	16 300							21 700	
Secteurs non reliés à la pêche	10 300	11 500		11 100	13 000	18 300	23 900	33 000	53 800	21 700				
Traitement des aliments					15 600	18 600	23 800	29 600	50 700	25 400				
Foresterie														
Total	10 300	11 400		11 000	13 100	18 400	24 000	33 000	54 000	21 600				
Écart-type par rapport à la tendance (en dollars)														
Secteur d'emploi	< 2 500	2 500 -	4 999	< 5 000	5 000 -	9 999	10 000 -	14 999	15 000 -	19 999	20 000 -	29 999	30 000 +	Ensemble des tranches de revenu
Pêcheurs autonomes		4 000		3 900	4 400	7 000	8 200	9 500	12 000	6 200				6 200
Traitement du poisson		900		1 000	1 000	1 500				2 300				2 300
Secteurs non reliés à la pêche	2 800	2 800		2 800	2 600	2 600	3 200	3 800	11 600	3 500				3 500
Traitement des aliments					2 600	1 900	2 300	2 900	10 000	2 900				2 900
Foresterie														
Total	2 800	2 800		2 800	2 700	2 800	3 400	3 900	11 800	3 600				3 600
Taux de croissance tendanciel moyen (en dollars par année)														
Secteur d'emploi	< 2 500	2 500 -	4 999	< 5 000	5 000 -	9 999	10 000 -	14 999	15 000 -	19 999	20 000 -	29 999	30 000 +	Ensemble des tranches de revenu
Pêcheurs autonomes		1 300		1 300	1 300	1 300	1 300	1 300	1 500	500				1 300
Traitement du poisson		800		800	900	1 100				1 400				1 400
Secteurs non reliés à la pêche	1 800	1 600		1 700	1 200	1 200	1 500	1 800	2 800	1 500				1 500
Traitement des aliments					1 600	1 200	1 200	1 100	900	1 200				1 200
Foresterie														
Total	1 800	1 600		1 700	1 200	1 300	1 500	1 800	2 900	1 500				1 500

Source : Statistique Canada, Totalisations du Groupe de travail spécial.

Nota : Les espaces blancs représentent des suppressions et les zéros des nombres inférieurs à 50.

Tableau 6 - 5

Revenu total									
Revenu moyen et écart-type par tranche de revenu total									
Nouveau-Brunswick									
1981 à 1990									
Secteur d'emploi	Tranche de revenu total (en dollars)								Ensemble des tranches de revenu
	< 2 500	2 500 - 4 999	< 5 000	5 000 - 9 999	10 000 - 14 999	15 000 - 19 999	20 000 - 29 999	30 000 +	
Revenu moyen (en dollars)									
Pêcheurs autonomes	12 700	15 200	14 600	15 500	20 200	24 800	31 100	51 200	22 500
Traitement du poisson	9 200	9 400	9 400	10 300	15 300	22 100	30 700	81 100	13 700
Secteurs non reliés à la pêche	11 000	11 800	11 500	14 200	18 500	24 100	32 400	50 500	23 400
Traitement des aliments	9 600	10 300	10 100	12 500	18 400	24 100	32 400	99 000	23 100
Foresterie		11 500	11 600	14 500	17 700	22 800	31 500	44 600	20 200
Total	11 000	11 800	11 500	14 000	18 500	24 100	32 400	50 600	23 200
Secteur d'emploi	Écart-type par rapport à la tendance (en dollars)								Ensemble des tranches de revenu
	< 2 500	2 500 - 4 999	< 5 000	5 000 - 9 999	10 000 - 14 999	15 000 - 19 999	20 000 - 29 999	30 000 +	
Pêcheurs autonomes	6 100	6 600	6 500	5 300	6 800	8 100	9 200	19 800	7 700
Traitement du poisson	1 800	1 400	1 500	1 300	1 700	2 500	4 900	24 800	1 900
Secteurs non reliés à la pêche	2 900	2 900	2 900	2 600	2 600	3 200	3 800	8 100	3 500
Traitement des aliments	1 800	1 600	1 700	1 500	1 800	2 100	2 400	20 800	2 500
Foresterie		2 300	2 300	2 200	2 000	3 400	3 400	6 400	2 600
Total	2 900	2 900	2 900	2 600	2 600	3 200	3 800	8 300	3 500
Secteur d'emploi	Taux de croissance tendanciel moyen (en dollars par année)								Ensemble des tranches de revenu
	< 2 500	2 500 - 4 999	< 5 000	5 000 - 9 999	10 000 - 14 999	15 000 - 19 999	20 000 - 29 999	30 000 +	
Pêcheurs autonomes	1 700	1 400	1 500	1 200	1 100	1 000	1 300	400	1 100
Traitement du poisson	1 400	1 000	1 100	600	800	1 200	1 700	4 400	800
Secteurs non reliés à la pêche	1 900	1 700	1 800	1 400	1 300	1 500	1 800	2 600	1 600
Traitement des aliments	1 400	1 200	1 200	1 000	1 300	1 400	1 900	8 700	1 600
Foresterie		1 400	1 600	1 400	1 300	1 400	1 900	2 300	1 500
Total	1 900	1 700	1 800	1 300	1 300	1 500	1 800	2 600	1 600

Source : Statistique Canada, Totalisations du Groupe de travail spécial.

Nota : Les espaces blancs représentent des suppressions et les zéros des nombres inférieurs à 50.

Tableau 6 - 6

Revenu total									
Revenu moyen et écart-type par tranche de revenu total									
Québec									
1981 à 1990									
Secteur d'emploi	Tranche de revenu total (en dollars)								Ensemble des tranches de revenu
	< 2 500	2 500 - 4 999	< 5 000	5 000 - 9 999	10 000 - 14 999	15 000 - 19 999	20 000 - 29 999	30 000 +	
Revenu moyen (en dollars)									
Pêcheurs autonomes	11 300	11 200	11 200	13 500	19 200	27 300	33 400	52 400	18 600
Traitement du poisson		9 600	9 500	10 700	16 100	21 600			13 400
Secteurs non reliés à la pêche	11 300	12 100	11 800	13 800	18 100	23 100	30 900	46 300	23 400
Traitement des aliments	13 900	15 600	14 900	16 600	19 600	24 600	30 700	50 800	25 100
Foresterie	13 400	13 600	13 500	16 400	19 100	23 200	29 600	40 500	22 100
Total	11 300	12 100	11 800	13 800	18 100	23 100	30 900	46 300	23 400
Secteur d'emploi	Écart-type par rapport à la tendance (en dollars)								Ensemble des tranches de revenu
	< 2 500	2 500 - 4 999	< 5 000	5 000 - 9 999	10 000 - 14 999	15 000 - 19 999	20 000 - 29 999	30 000 +	
Pêcheurs autonomes	6 100	5 000	5 200	4 700	6 200	10 600	13 800	23 900	7 100
Traitement du poisson		1 900	1 900	1 400	2 100	2 500			1 900
Secteurs non reliés à la pêche	3 000	2 800	2 900	2 800	2 900	3 300	4 000	7 200	3 600
Traitement des aliments	3 200	3 400	3 300	2 700	2 500	3 000	3 100	10 000	3 200
Foresterie	3 000	2 900	2 900	2 600	2 600	3 600	4 800	10 900	3 600
Total	3 000	2 800	2 900	2 800	2 900	3 300	4 000	7 200	3 600
Secteur d'emploi	Taux de croissance tendanciel moyen (en dollars par année)								Ensemble des tranches de revenu
	< 2 500	2 500 - 4 999	< 5 000	5 000 - 9 999	10 000 - 14 999	15 000 - 19 999	20 000 - 29 999	30 000 +	
Pêcheurs autonomes	1 600	1 200	1 300	1 100	1 300	1 800	1 900	1 000	1 300
Traitement du poisson		1 000	1 100	700	900	1 200			900
Secteurs non reliés à la pêche	1 900	1 600	1 700	1 300	1 200	1 300	1 500	1 700	1 400
Traitement des aliments	2 000	2 000	2 000	1 500	1 400	1 600	1 500	2 500	1 500
Foresterie	1 900	1 700	1 700	1 600	1 400	1 300	1 400	1 100	1 400
Total	1 900	1 600	1 700	1 300	1 200	1 300	1 500	1 700	1 400

Source : Statistique Canada, Totalisations du Groupe de travail spécial.

Nota : Les espaces blancs représentent des suppressions et les zéros des nombres inférieurs à 50.